

Projet financé par l'Union européenne

Analyse Genre Tchad

Rapport Final

Septembre 2021

Projet No. SIEA-2018-3089



**Projet financé par l'Union
européenne**



**Projet réalisé par
DAI Belgique**



DAI Global Belgium srl,
Avenue de l'Yser, 4
1040 Etterbeek
Brussels, Belgium
www.dai.com

Équipe d'expertise DAI :

Cheffe d'équipe et experte senior internationale genre : Dr. Sepideh Labani Motlagh

Experte internationale genre : Virginie Poupeny

Experte nationale genre : Colette Benoudji

Cette publication a été produite avec l'assistance de la Commission européenne.

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la position de l'Union européenne, et n'engage que la responsabilité de DAI.

(100132)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	i
RESUME EXECUTIF	iii
I. INTRODUCTION.....	1
1. Contexte et justification	1
2. Coopération de l'UE avec le Tchad	1
3. Objectifs, méthodologie et difficultés rencontrées	2
II. SITUATION ACTUELLE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU TCHAD ET DANS LES TROIS SECTEURS DE CONCENTRATION DU PIM 2021- 2027	3
1. Analyse du cadre législatif	4
2. Analyse du cadre politique	5
2.1 Les politiques et stratégies nationales de développement.....	5
2.2 La Politique Nationale Genre (PNG)	11
2.3 Le Plan d'Actions Quinquennal 2019-2023 de la PNG	12
3. Analyse du cadre institutionnel.....	12
3.1 Les institutions publiques	13
3.2 Les organisations de la société civile (y compris les associations, les groupements et les réseaux des femmes).....	14
3.3 Les partenaires techniques et financiers	17
4. Intégrité physique et psychologique des femmes	18
4.1 Violences Basées sur le Genre (VBG)	18
4.2 Santé reproductive, sécurité alimentaire et nutrition.....	20
5. Droits économiques, sociaux et culturels - autonomisation économique et sociale.....	27
5.1 L'accès à l'éducation.....	27
5.2 L'accès à l'emploi.....	30
5.3 Femmes et secteur agricole	32
5.4 Gestion durable des ressources naturelles	38
6. Droits civils et politiques	40
7. Impacts de la COVID-19 sur les inégalités de genre	42
III. ANALYSE GENRE DE L'INTERVENTION DE LA DUE AU TCHAD.....	44
1.1 La valeur ajoutée de l'UE en matière de genre	44
1.2 Analyse partenariale	46
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS L'INTERVENTION DE L'UNION EUROPEENNE AU TCHAD.....	49

ANNEXES

Annexe 1: Bibliographie	57
Annexe 2 Proposition de domaines à valeur ajoutée de la DUE (objectifs, indicateurs et actions) en alignement avec le Plan d'Action Genre	60
Annexe 3 Liste des personnes rencontrées	61
Annexe 4 Compte rendu de l'atelier avec la société civile du 28 juin 2021	62
Annexe 5 Compte rendu de l'atelier multi-acteur du 28 juin 2021 après-midi	71
Annexe 6 Liste de participant.es aux ateliers du 28 juin 2021	73
Annexe 7 Méthodologie de collecte de données- profil genre 2017.....	77
Annexe 8 Résultats du sondage auprès des partenaires et parties prenantes, juin 2021	80

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACTED	Action d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
AFJT	Association des Femmes Juristes du Tchad
BSG	Budgétisation Sensible au Genre
CEA	Commission Économique de l'Afrique
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DGFEG	Direction Générale de la Femme, de l'Équité et du Genre
DPPAA	Les Dépenses Publiques en soutien à l'Agriculture et l'Alimentation
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel du Tchad
EFH	Égalité femmes-hommes
EGAF	Égalité de genre et autonomisation des femmes
EVST	Enquête de Sécurité Alimentaire et de Vulnérabilité Structurale au Tchad
FAO	Food and Agriculture Organization
FED	Fonds Européen de Développement
FGD	Focus Group Discussion
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Famille et la Population
IMC	Indice de Masse Corporelle
INSEED	Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LTDH	Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme
MFFPE	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance.
MGF	Mutilations Génitales Féminines
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OP	Organisation Paysanne
PAEPA	Projet d'Accès à l'Eau Potable et Assainissement
PADER G	Projet d'Appui au Développement Rural
PAFSI	Projet d'Appui à la Réforme des Forces de Sécurité Intérieure
GAP	Gender Action Plan / Plan d'Action Genre
PAASIT	Projet d'Appui à l'Amélioration de la Sécurité Intérieure du Tchad
PA-PNG	Plan d'Actions Quinquennal de la Politique Nationale Genre
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral
PFG	Point Focal Genre
PIN	Programme Indicatif National
PND	Programme National de Développement
PNDE	Plan National de Développement de l'Élevage
PNG	Politique Nationale Genre
PNP	Politique Nationale de Population
PNSA	Programme Nationale de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRAJUST	Programme d'Appui à la Réforme de la Justice
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDH	Rapport sur le Développement Humain
SAN	Sécurité alimentaire et nutrition
SDEA	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement

SNCRP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
UE	Union européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis

RESUME EXECUTIF

Le Tchad est un pays diversifié sur les plans ethniques, religieux et culturels. Cette diversité affecte les relations de genre, mais de manière générale, on peut affirmer que le statut inférieur des femmes et des filles est une caractéristique commune dans le pays. Les inégalités de genre sont ancrées en profondeur dans la société. Elles sont présentes dans tous les domaines et représentent un défi au respect des droits des filles et des femmes et au développement du pays. Le niveau alarmant des inégalités entre les femmes et les hommes est clairement identifié par les index des inégalités genre utilisés au niveau international.

Le pays a entrepris un vaste chantier de réformes sur les plans sociaux, économique et politique, avec une attention particulière à la promotion des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre, dans les politiques et les stratégies nationales et sectorielles de développement. Notons à cet égard la révision du Code pénal (2017), lequel criminalise les violences basées sur le genre (VBG), la Loi sur la parité (2018) instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives et l'adoption en 2017 de la Politique nationale genre (PNG) et de son plan d'action quinquennal 2019-2023 (PA-PNG). Malgré ces évolutions positives, l'application de ces textes sur le terrain reste un problème et les inégalités entre les hommes et les femmes persistent. En outre, depuis avril 2021 et le décès du président tchadien, au pouvoir depuis plus de 30 ans, la Constitution a été suspendue et le pays est gouverné par une junte militaire, laquelle a formé un Conseil Militaire de Transition, pour une période de 18 mois promettant de rendre le pouvoir après la mise en place d'un processus inclusif pour l'organisation d'élections. Il est pour l'instant difficile de prévoir si le futur pouvoir en place sera favorable ou pas à une évolution positive en faveur des droits des femmes et à la préservation et/ou application de l'arsenal juridique existant. Il faut toutefois souligner que sous la transition, des mesures importantes en faveur des femmes sont prises dont : i) la mise en place d'un comité national chargé de la relecture du projet de code des personnes et de la famille, élaboré depuis l'an 2000, non adopté par l'Assemblée Nationale et qui fait l'objet d'une opinion publique défavorable du fait des avancées accordées aux femmes; ii) des instructions écrites pour le respect strict des termes du décret d'application de l'ordonnance instituant la parité dans les fonctions électives et nominatives; iii) des instructions pour la mise en place d'un fonds d'appui aux initiatives féminines; iv) des instructions pour la création d'une unité de la police pour la protection de l'enfant et de la femme spécialisée dans les crimes sexuels.

Implication de l'UE au Tchad

En 2021, la DUE a adopté son nouveau Country Level Implementation Plan (CLIP) 2021-2025, lequel a été élaboré conjointement avec les États membres sur la base de consultations auprès des acteurs nationaux (société civile et institutions). Le CLIP identifie quelles sont les priorités en matière de genre qui sont alignées sur le GAP III et sur le profil genre pays. Dans le cadre de la coopération de l'Union européenne avec le Tchad, le Programme indicatif multiannuel (PIM) 2021-2027 du NDICI (Neighbourhood Development and International Cooperation Instrument) pour le Tchad est structuré selon les axes prioritaires suivants : 1) Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité; 2) Développement humain inclusif ; et 3) « Pacte Vert ». L'UE a renouvelé ses engagements en égalité de genre dans un nouveau plan d'action genre (GAP III) pour la période 2021-2025. Une analyse genre est requise de la part de chacune des délégations et unités du siège ainsi que des analyses genre sectorielles portant sur les secteurs d'intervention du PIM pour la période 2021-2027. Le présent document constitue une actualisation de l'analyse genre précédente et une mise à jour des

données et des enjeux portant sur les inégalités de genre et les discriminations envers les femmes et les filles au Tchad.

Les institutions publiques responsables de la promotion de l'égalité de genre

- **Le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (MFFPE) est** responsable de la coordination et du suivi pour la mise en œuvre de la PNG et de son plan d'action (PA-PNG). Le ministère ne jouit pas des moyens adéquats pour lui permettre de remplir convenablement ses fonctions. Pour l'année 2021, son budget représentait 0,63% du budget national et n'a jamais atteint 2%, en outre sa direction déplore ne recevoir que peu d'appui technique et financier de la part des PTF. D'autres obstacles contreviennent à la réalisation de sa mission : manque de connaissances du concept genre de la part des employés, difficultés à comprendre et mettre en œuvre le PA-PNG, inexistence d'une cellule de suivi et évaluation au sein du ministère.¹
- **Les points focaux genre (PFG) des autres ministères et administrations publiques**, un.e fonctionnaire nommé.e et mis.e en place par chaque ministère, à la demande du ministère de la femme, afin de veiller à l'intégration des questions de genre dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets ou toute autre intervention de leurs administrations. Les PFG n'ont toutefois pas la capacité de véritablement influencer sur les décisions au sein de leurs administrations, du fait de leurs profils, de leur position peu stratégique et souvent cloisonnée et de leur manque d'institutionnalisation. En outre, le roulement de personnel est très élevé et les canaux de communication avec le MFFPE sont mal établis.
- **Les organisations de la société civile (OSC)** (y compris les associations, les groupements et les réseaux des femmes). Celles-ci font face à plusieurs défis² : (1) le manque de ressources financières (67%) (2) les besoins de formation en intégration du genre (61% des OSC) et (3) les besoins d'outils et de guides (56%) et (4) le manque de données désagrégées par sexe.
- **Les partenaires techniques et financiers (PTF)**, lesquels sous-tendent l'effort du gouvernement en matière de promotion des droits des femmes selon les priorités nationales. En 2021, les PTF étaient principalement actifs dans les domaines suivants³ : sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles, participation des femmes au développement agricole ou accès à la terre, violences faites aux femmes et aux filles et accès à l'emploi des femmes. La coordination des actions des PTF dans l'appui au ministère de la Femme et des questions est faible. Des réunions des PTF Genre sont organisées irrégulièrement et les appuis dispersés. Dans le cadre du GAP III, l'UE et les Etats membres renforcent leurs partenariats à travers le plan d'action conjoint pour un meilleur impact.

¹ Rencontre avec le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, 29 juin 2021, N'Djamena, Tchad.

² Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021. 18 OSC ont répondu au sondage.

³ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021. 14 PTF ont répondu au sondage.

Résumé des principaux enjeux d'égalité de genre et autonomisation des femmes au Tchad

Enjeux	Description	Évolution au cours des 5-10 dernières années ⁴
Violences basées sur le genre	Les <u>VBG</u> sont préoccupantes au Tchad, avec 1 femme sur trois ayant été victime de violence physique au moins une fois depuis ses 15 ans ⁵ . La prévalence du mariage d'enfants est parmi les plus élevées du monde (1 femme sur 4 est mariée avant 15 ans). Les VBG sont très ancrées ⁶ . 89 % des femmes (64% des hommes) pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme pour certaines raisons ⁷ .	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration modérée. • Enjeux prioritaires à adresser par le gouvernement et les PTF. • Le Tchad n'a toujours pas, même après 20 ans de discussions, adopté un code de la famille conforme aux standards internationaux. • Loi n° 029/PR/2015 sur l'interdiction du mariage des enfants a été signée et promulguée. • L'inceste, le viol conjugal et le harcèlement sexuel ne sont pas punis dans le nouveau Code pénal promulgué en mai 2017.
Santé reproductive	<u>Concernant la mortalité maternelle</u> , la situation est encore grave. Le taux de mortalité maternelle est actuellement estimé à 860 décès pour 100.000 naissances vivantes ⁸ . Il y a une prévalence des grossesses précoces due au taux élevé de mariage des mineures. Le taux d' <u>utilisation de la contraception</u> par les femmes en âge reproductif est très bas (8% à 9%) ⁹ . Près des deux tiers, des femmes (64 %) ont reçu des soins prénatals par du personnel formé ¹⁰ . Le taux de prévalence du VIH est de 1,2%, ce qui représente une réduction notable du taux de prévalence du VIH depuis 2005, quand il y avait un taux de 3,3 % chez les adultes de 15-49 ans, mais les taux de séropositivité sont toujours plus élevés chez les femmes que chez les hommes, surtout chez les adolescentes ¹¹ .	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration modérée. • Les MGF, les grossesses précoces et la santé maternelle ne sont pas assez couvertes par le gouvernement et les PTF, ce qui limite les résultats positifs dans ce domaine. • Malgré sa révision, le Code pénal tchadien conditionne l'accès à l'avortement médicalisé à l'obtention d'une autorisation délivrée par le ministère Public (art. 358.3) et punit d'une peine d'emprisonnement et d'une amende une femme qui se fait avorter et ceux qui contribuent directement ou indirectement à l'acte (art. 356).

⁴ Selon les consultations avec les acteurs terrain (OSC, Institutions publiques et PTF), juin 2021.

⁵ INSEED et UNICEF. 2020. MICS6-Tchad, 2019, Rapport final. N'Djamena, Tchad. [ci-après MICS 2019]

⁶ MICS 2019

⁷ MICS 2019

⁸ INSEED, UNICEF (2021), Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Tchad (EDS-MICS) 2014-2015. [ci-après EDS-MICS 2015]

⁹ INSEED et UNICEF. 2020. MICS6-Tchad, 2019, Rapport final. N'Djamena, Tchad.

¹⁰ EDS-MICS 2015.

¹¹ Données de la Banque mondiale (2019). Voir : <https://data.worldbank.org/indicator/SH.DYN.AIDS.ZS?locations=TD&view=chart>

Enjeux	Description	Évolution au cours des 5-10 dernières années ⁴
Sécurité alimentaire et nutrition	En 2019, 32% de la population tchadienne souffre de malnutrition chronique, malgré une campagne agricole 2018/2019 jugée globalement bonne ¹² . Les ménages ayant une femme comme cheffe avaient le double de probabilité de souffrir d'insécurité alimentaire par rapport aux ménages avec un chef homme ¹³ . La malnutrition touche en 2019 40% des enfants des enfants de 0-5 ans ¹⁴ .	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune progression n'a été enregistrée. • La pandémie de COVID-19, en générant une flambée des prix des denrées alimentaires et menant à la fermeture de plusieurs marchés aurait même aggravé la situation. • Adoption du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) (2014-2021), lequel prend en compte la dimension genre.
L'accès à l'éducation	69% des jeunes de 15 à 24 ans ne savent ni lire ni écrire. Avec un taux d'analphabétisme de 78% chez les hommes et 89% chez les femmes ¹⁵ , le Tchad fait partie d'un ensemble restreint de pays qui n'ont atteint aucun des trois objectifs mesurables fixés à Dakar ¹⁶ : l'éducation primaire universelle, l'égalité des sexes et la réduction de moitié des taux d'illettrisme ¹⁷ . Le taux d'achèvement du primaire est de 35% ¹⁸ et seules 48% des écoles primaires ont un cycle complet. Les profondes disparités de genre en éducation et en formation s'expliquent par : les normes sociales, la préférence accordée à la formation des garçons, l'utilisation des filles dans les activités ménagères et productives, les grossesses et mariages précoces et la mauvaise perception des possibilités d'emploi et de l'éducation. Le secteur de l'éducation fait partie intégrante des priorités du Gouvernement depuis le début des années 1990 mais le secteur a grandement souffert à partir de 2014, en raison de la crise budgétaire, lors de laquelle environ 25% des écoles primaires ont dues être fermées, faute de financement. La situation s'est améliorée depuis 2017 et en 2021 le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration modérée. • En raison de la grave crise budgétaire sévissant dans le pays depuis 2014, le budget alloué au ministère de l'Éducation a été réduit de plus de 50% entre 2014 et 2017¹⁹ et environ 25% des écoles primaires ont été fermées. • Selon les OSC et les PTF actifs au pays, l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle devrait être la priorité en matière d'égalité de genre au Tchad.

¹² Gouvernement du Tchad, UNICEF, USAID et Programme alimentaire mondial (2018), Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective chez les enfants et la population générales, Selon la méthodologie SMART. Voir : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/01/TCHAD-RAPPORT-FINAL-ENQUETE-SMART-2018.pdf>

¹³ Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, FAO, PAM, *Enquête nationale de la sécurité alimentaire des ménages ruraux*, Novembre 2013.

¹⁴ MICS 2019.

¹⁵ Recensement général de la population et de l'habitat, 2009

¹⁶ Forum mondial sur l'éducation, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) du 26 au 28 avril 2000.

¹⁷ Partenariat mondial pour l'éducation et Gouvernement du Tchad (2018), *Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT)*.

¹⁸ Source : Pôle Dakar de l'UNESCO

¹⁹ Contribution écrite des organisations de la société civile tchadienne pour l'Examen Périodique Universel du Tchad, mars 2018.

Enjeux	Description	Évolution au cours des 5-10 dernières années ⁴
	allouait 153 milliards de FCFA à l'éducation, représentant son premier poste budgétaire et environ 15% des charges de l'État. En outre le secteur de l'Education a reçu peu de financement de la part des bailleurs ces dernières decennies.	
L'accès à l'emploi	Selon les données nationales de 2020, la population en âge de travailler était estimée à 5 983 551 individus, dont 60% actifs (travailleurs et chômeurs) ²⁰ . Le taux d'activité est plus important chez les hommes (72%) que chez les femmes (49%) ²¹ . L'organisation internationale du travail estime que 98,7% des femmes tchadiennes sont en situation d'emploi vulnérable ²² . Si le cadre réglementaire inclut des dispositions discriminatoires à l'égard de l'emploi des femmes, ce sont toutefois les facteurs culturels et sociaux qui constituent un frein à la participation effective des femmes dans l'économie (tâches domestiques, faible niveau de formation et de prédisposition aux emplois de leadership, interdiction du mari, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration modérée. • Les OSC et les PTF jugent que l'accès à l'emploi des femmes et leur autonomisation économique font partie des principaux progrès en termes d'égalité de genre constatés sur le terrain au cours des dernières années. • Ces progrès ont toutefois été largement anéantis avec la COVID-19, laquelle a entraîné un ralentissement économique et dont les mesures sanitaires, telles que la fermeture des marchés et des écoles, a principalement affecté les revenus des femmes.
Femmes et secteur agricole	L'économie tchadienne est dominée par le secteur agricole et d'élevage qui, en 2020, contribue à hauteur de 42,5% de son PIB et l'élevage à 40% du PIB agricole. Il est caractérisé par une forte division sexuelle du travail. Les femmes s'investissent généralement dans les activités agricoles les moins lucratives, s'occupant le plus souvent des activités de production vivrière de subsistance pour la consommation domestique, tandis que les hommes se chargent des filières plus porteuses ²³ . Dans le secteur de l'élevage, les femmes participent pleinement à la garde du cheptel et se chargent de la vente des produits issus (lait, beurres) dont les bénéfices sont en général reversés aux propriétaires du bétail qui sont en majorité partie les hommes. Dans les sphères	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration modérée. • Les acteurs sur le terrain jugent que la participation des femmes au développement agricole est une thématique qui n'est pas suffisamment couverte par les actions du gouvernement et/ou de la communauté internationale. • Ce sous-secteur est encadré par le Plan National du Développement de l'Élevage 2 (PNDE 2) 2017-2021.

²⁰ Données de la Banque mondiale (estimations nationales) (2020). Voir : <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.TOTL.IN?locations=TD&view=chart> et <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.NE.ZS?locations=TD&view=chart>

²¹ Données de la Banque mondiale (estimations nationales) (2019). Voir : <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.MA.NE.ZS?locations=TD&view=chart> et <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.FE.NE.ZS?locations=TD&view=chart>

²² Données de la Banque mondiale (2019), voir : <https://data.worldbank.org/indicator/SL.EMP.VULN.FE.ZS?locations=TD>

²³ FAO (2021), Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural. Voir : <http://www.fao.org/3/cb3046fr/cb3046fr.pdf>

Enjeux	Description	Évolution au cours des 5-10 dernières années ⁴
	de prise de décisions du secteur agricole, les femmes représentent 19% ²⁴ . En milieu rural, seulement 15% des femmes possèdent de la terre en propre (21% les partagent avec d'autres personnes) ²⁵ .	
Gestion durable des ressources naturelles	Le Gouvernement tchadien évalue que « les femmes et les enfants » font partie des groupes les plus vulnérables dans les trois zones bioclimatiques (sahélienne, soudanienne, saharienne) ²⁶ . Les populations rurales, aussi bien les femmes que les hommes sont les plus impliquées dans la gestion des ressources naturelles. Les femmes jouent un rôle clé dans leur exploitation, leur préservation et leur conservation (agroforesterie, de collecte des produits forestiers non ligneux et des plantes médicinales et de cultures dans les bas-fonds). Elles font toutefois face à plusieurs contraintes (inégalité par rapport à l'accès à l'eau, faible participation aux décisions, etc.) qui freinent leur participation efficace dans ce domaine.	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'une Politique Nationale de l'Environnement (PNE). Mise en œuvre à travers le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), dont le Programme d'Actions National de Lutte contre la Désertification (PAN/LD); le Programme National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tchad (SNDDET).
Droits civils et politiques	Les femmes sont sous-représentées dans les différentes instances de prise de décision, ainsi que dans la diplomatie et la haute administration. Seulement 15% des membres du parlement sont des femmes ²⁷ . Leur participation est faible aussi au niveau communautaire : bien qu'elles soient plus impliquées qu'auparavant dans les organisations et parfois même majoritaires au niveau des organisations de base, les femmes sont encore peu présentes dans les instances dirigeantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration modérée. • Adoption de la loi instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives (2018). • À la suite de la mort du président Déby en avril 2021, la sous-représentation des femmes a perduré dans l'établissement du gouvernement de transition. Le conseil militaire de transition ne comprend aucune femme.

La valeur ajoutée de l'UE en matière d'égalité de genre est caractérisée par sa collaboration de longue date avec le Tchad. Présente à tous les niveaux (macro, méso et micro), elle a développé des partenariats aussi bien avec l'État qu'avec les OSC.

Ce rapport inclut une série de recommandations issues des échanges tenus par les consultantes avec le personnel de la Délégation de l'Union européenne au Tchad (DUE), ainsi que des résultats des ateliers multiacteurs et de planification qui se sont déroulés du 28 au 30 juin 2021 avec les acteurs de la société civile, des membres de la DUE et ses partenaires. Elles sont structurées selon les priorités thématiques et les objectifs du Plan d'Action Genre

²⁴ Beassemnda, L., Analyse genre du secteur agricole et du développement rural au Tchad, décembre 2015

²⁵ EDS-MICS 2015.

²⁶ Gouvernement du Tchad (2015), Contribution déterminée au niveau national.

²⁷ Pour le Gouvernement nommé le 2 mai 2021.

III global de l'Union européenne (2021-2025), afin de garantir l'alignement. Les recommandations sont divisées en deux catégories principales : (1) les recommandations relatives à la priorité transversale du Plan d'Action Genre : « Intégration de la dimension genre dans toutes les actions et actions ciblées » et (2) les recommandations thématiques liées aux principaux domaines d'engagement tels qu'énoncés dans le GAP III.

I. INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Le Tchad, pays enclavé de l'Afrique centrale, reste un des pays les plus pauvres du monde, malgré le boom pétrolier dont il a bénéficié entre 2003 et 2014. Les indicateurs de développement socio-économiques sont parmi les plus bas du monde.

Depuis avril 2021 et le décès du président tchadien le Maréchal Idriss Déby Itno, au pouvoir depuis plus de 30 ans, une transition politique est en cours pour une période de 18 mois sous un Conseil Militaire de Transition, en raison du renoncement du président de l'Assemblée nationale à assurer l'intérim de la Présidence comme le prévoyait la Constitution. Cette situation a mis en avant les défis auxquels est confronté le pays, les rivalités ethniques et religieuses, les dynamiques de conflits dans les pays voisins, qui exacerbent les crises internes, le tout influençant la situation sécuritaire.

Le pays est caractérisé par des inégalités criantes entre les femmes et les hommes, à tous les niveaux.

Le pays a entrepris un vaste chantier de réformes sur le plan social, économique et politique, avec une attention particulière à la promotion des droits des femmes et des filles et de l'égalité de genre dans les politiques et les stratégies nationales et sectorielles de développement.

Le pays a par ailleurs souscrit à des engagements internationaux et nationaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, à travers la ratification des conventions et textes y afférents dont le plus complet est la Convention sur l'Élimination de toutes les Discriminations à l'Égard des femmes (CEDEF). Pour concrétiser ses engagements, plusieurs mesures institutionnelles, juridiques et politiques ont été prises.

Malgré ces évolutions positives, l'application de ces textes sur le terrain reste un problème et les inégalités entre les hommes et les femmes persistent.

2. Coopération de l'UE avec le Tchad

La stratégie de coopération de l'Union Européenne avec le Tchad (2021-2027), le Programme indicatif multiannuel (PIM) du NDICI est structuré selon les axes prioritaires suivants : 1) Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité ; 2) Développement humain inclusif ; et 3) « Pacte Vert ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de la coopération avec le Tchad, un intérêt particulier est accordé à l'intégration du genre de façon transversale dans les programmes et projets. L'intégration du genre dans la coopération répond notamment à la politique de la Commission européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes, illustrée notamment par le lancement en novembre 2020 d'un nouveau Plan d'Action sur l'Égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) 2021-2025, qui vise des objectifs ambitieux aussi bien en termes de résultats à atteindre par les projets, qu'en termes d'impact transformationnel au sein même de l'institution. Pour répondre à cette priorité, une analyse genre est requise de la part de chacune des délégations et unités du siège ainsi que des analyses genre sectorielles portant sur les secteurs d'intervention du PIM pour la période 2021-2027. La DUE au Tchad dispose d'une analyse genre qui a été réalisée en 2017. Le présent document constitue une actualisation du document précédent et une mise à jour des données et des enjeux portant sur les inégalités de genre et les discriminations envers les femmes et les filles au Tchad.

3. Objectifs, méthodologie et difficultés rencontrées

L'objectif de cette mission est d'effectuer une mise à jour de l'analyse genre du Tchad datant de 2017, présentant de façon concise et référencée l'état des lieux de l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles et les lacunes existantes, ainsi que les opportunités et possibilités, autant dans la réalisation des droits par les femmes que dans la réponse institutionnelle.

Quatre méthodes de recherche qualitative et collecte de données ont été utilisées pour l'actualisation du profil genre en 2021 :

1. Des entretiens semi-structurés avec 15 ONG et le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (MFFPE) ;
2. Un sondage écrit (questionnaires) d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers ;
3. Une revue de la littérature et analyse des données documentaires ;
4. Des ateliers de restitution du profil genre à N'Djamena avec les partenaires (28 juin 2021).

La méthodologie détaillée utilisée pour la collecte de données initiale menée en 2017 est présentée en annexe.

Limitations des données

Certains facteurs ont limité la portée de la collecte de données et affectent les résultats de la consultation menée en 2021. Premièrement, certaines données n'étaient pas disponibles pour l'actualisation des données du profil genre pays et d'autres n'étaient pas valides. Entre autres, le plus récent sondage par grappe à indicateur multiple (MICS 2019) n'a pas pu fournir des données pour remplacer toutes celles du MICS de 2014/2015, puisque les statistiques fournies étaient différentes d'une version à l'autre et/ou indisponibles, dû à des erreurs dans le sondage. Nous recommandons par ailleurs à la DUE de générer davantage des données désagrégées par sexe dans le cadre de ses projets futurs, afin d'en permettre l'utilisation pour d'autres études similaires. Deuxièmement, la situation sécuritaire et la pandémie de la COVID-19 ont limité la portée de la collecte de données terrain en limitant les déplacements et les contacts possibles.

II. SITUATION ACTUELLE DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU TCHAD ET DANS LES TROIS SECTEURS DE CONCENTRATION DU PIM 2021-2027

Le Tchad est un pays diversifié sur les plans ethniques, religieux et culturels. Cette diversité affecte les relations de genre, mais de manière générale, on peut affirmer que le statut inférieur des femmes et des filles est une caractéristique commune dans le pays. Les inégalités de genre sont ancrées en profondeur dans la société. Elles sont présentes dans tous les domaines et représentent un défi au respect des droits des filles et des femmes et au développement du pays. Le niveau alarmant des inégalités entre les femmes et les hommes est clairement identifié par les index des inégalités genre utilisés au niveau international. Selon l'Index de l'Écart Global de Genre 2021 (Gender Global Gap Index) du Forum Économique Mondial, qui considère quatre domaines (la participation et les opportunités au niveau économique ; les résultats en éducation ; la santé et la survie ; et l'autonomisation politique)²⁸, en 2021 le Tchad est en 148^{ème} position sur 156 pays. Pour l'Index de l'Inégalité de Genre du PNUD (IIG)²⁹, qui combine des indicateurs de santé sexuelle et reproductive, éducation, participation politique et économique, le pays occupe le 160^{ème} rang sur 162. Le dernier, mais non le moindre, l'index SIGI (Social Institution Gender Index)³⁰ de l'OCDE classe en 2019 le Tchad dans la catégorie des pays avec un niveau élevé d'inégalités de genre. Le SIGI considère cinq aspects : la discrimination des femmes et des filles au niveau du droit de la famille ; l'intégrité physique ; la préférence pour les garçons (la discrimination des filles dans l'éducation, le travail des mineurs et le droit à la naissance) ; et le droit à la terre et aux autres biens.

La considération des inégalités de genre dans les trois domaines d'intervention prioritaires pour la DUE s'avère indispensable pour deux raisons. La première est que l'égalité de genre est un droit humain incontournable des femmes et des filles : sans égalité des droits entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, il n'y aura aucun état de droit et 50,6%³¹ (les femmes et les filles) de la population du Tchad ne pourra pas bénéficier des résultats obtenus par l'intervention au même niveau que l'autre 49,4% (les hommes et les garçons). La deuxième raison est que, comme on le montrera par la suite, les inégalités de genre sont des barrières structurelles qui entravent l'efficacité des interventions en faveur de la gouvernance, de la sécurité, de la stabilité et de la résilience institutionnelle, de la lutte au changement climatique et du développement économique et humain durable autour de villes secondaires.

²⁸ Le "Global Gender Gap Index" est la combinaison de 4 sous-index : i- sur la participation et les opportunités économiques, qui résulte de 4 indicateurs (qui mesurent le rapport femmes/hommes de : la population économiquement active ; le salaire moyen pour des travaux similaires ; le revenu moyen estimé ; et le rapport au niveau des cadres) ; ii- sur les résultats en éducation (qui combine 4 indicateurs sur la proportion féminine/masculine du taux d'alphabétisation et des taux nets d'enregistrement au primaire, secondaire et tertiaire) ; iii- sur la santé et la survie (avec la combinaison de la proportion filles/garçons à la naissance et de la proportion femmes/hommes de l'espérance de vie en bonne santé) ; iv- sur l'autonomisation politique (qui combine trois indicateurs sur la proportion femmes/hommes des sièges occupés au parlement ; au niveau des ministres ; au niveau du nombre d'années, au cours des dernières 50 années, où il y a eu un premier ministre homme/femme. Voir http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2021.pdf

²⁹ L'Index de l'Inégalité de Genre est mesuré seulement pour 162 pays. L'IIG mesure les inégalités de genre sur trois aspects : la santé reproductive, mesurée par le taux de mortalité maternelle et le taux de fertilité des adolescentes ; l'autonomisation, mesurée par la part de sièges parlementaires occupés par des femmes et la part de femmes et d'hommes adultes âgés de 25 ans et plus ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire ; le statut économique, exprimé en participation au marché du travail et mesuré par le taux d'activité de la population active chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus. L'IIG plus récent est du 2019. (Voir <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index-gii>)

³⁰ Voir <http://www.genderindex.org>

³¹ Selon le Dernier recensement RGPH 2009, la population féminine représente 50,5% de la population totale.

1. Analyse du cadre législatif

Le tableau suivant présente le cadre législatif pertinent à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes au Tchad, démontrant que le Tchad dispose d'une base juridique solide visant l'égalité de genre.

Textes et engagements législatifs	Contribution à l'égalité de genre
Constitution 1996 (révisée en 2018)	Elle reconnaît la primauté du droit international et que « les Tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs » (Art. 13) et « assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale » (Art. 14).
Acte No. 006/PR/02	Concernant la santé reproductive et interdisant la violence domestique et sexuelle ainsi que les mutilations génitales féminines
Ordonnance n°006/PR/2015	Porte sur l'interdiction du Mariage d'Enfants
Nouveau Code pénal (adopté en 2017)	Criminalise les violences basées sur le genre
Conventions internationales	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) ratifiée en 1995
Code civil	Accorde aux femmes et aux hommes des droits fonciers égaux (mais dans la pratique le droit coutumier prévaut, lequel a une légitimité constitutionnelle, voir tableau ci-dessous).
Ordonnance no 012/PR/2018 - Loi sur la parité	Institue la parité dans les fonctions nominatives et électives

Toutefois, d'autres aspects des textes juridiques constituent encore aujourd'hui un obstacle à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

Textes législatifs	Obstacles à l'égalité de genre
Constitution 1996 (révisée en 2018)	La constitution reconnaît le droit coutumier comme source valable de droit, à condition qu'il ne soit pas contraire à l'ordre public et ne prône pas d'inégalités entre les citoyens (article 156). Ainsi, dans certaines régions le droit coutumier régit le régime matrimonial, la propriété et les règles de la transmission de la succession et accorde un statut supérieur aux hommes. Il est défavorable aux femmes, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre et l'héritage.
Code du travail	Il interdit le travail de nuit des femmes (article 205).
Code civil	Consacre l'homme comme chef du foyer (article 213). Parmi ses prérogatives, celui-ci décide du lieu de résidence familial et les femmes sont contraintes de le suivre (article 215). Si les femmes ont le droit d'ouvrir un compte en banque de même façon que les hommes

Textes législatifs	Obstacles à l'égalité de genre
	(article 222), elles n'ont pas les mêmes droits en ce qui concerne l'exercice d'une activité salariée (article 223).

2. Analyse du cadre politique

Cette section présente les politiques clés guidant le développement socio-économique et la promotion de l'égalité de genre au Tchad. Bien que les textes politiques et législatifs aient été renforcés ces dernières années pour mieux adresser les inégalités de genre et sociales, les acteurs sur le terrain dénoncent que l'impunité et le non-respect des textes prévalent toujours.³²

2.1 Les politiques et stratégies nationales de développement

Développement national

La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons »³³ est le document de politique qui va encadrer les plans quinquennaux du gouvernement jusqu'à 2030. Il a quatre axes principaux:

- i) Le renforcement de l'unité nationale,
- ii) Le renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit,
- iii) Le développement d'une économie forte et compétitive,
- iv) L'amélioration de la qualité de vie des Tchadiens.

Le point fort de ce document par rapport à l'égalité de genre est sa prise en compte de cet aspect dans le quatrième axe, dont l'objectif général est celui « d'améliorer les conditions de vie de la population tchadienne et réduire les inégalités sociales »³⁴. Cet axe envisage d'intégrer l'approche genre, définie comme « un moyen de réduction des inégalités et de la promotion de l'équité sociale en vue de la participation et de la valorisation de toutes les couches sociales au développement. Son application effective à tous les niveaux augmentera significativement la participation des femmes dans le développement socio-économique du pays. ». À cette fin, deux de ses objectifs spécifiques sont relatifs à la réduction de deux disparités de genre :

- Mettre en œuvre une politique éducative pour atteindre la parité filles/garçons et
- Adopter un texte relatif au quota (45% en 2030) pour la promotion des femmes dans les instances de prise de décisions du pays.

Le point faible de ce document de vision politique est la tendance à considérer la question « genre » seulement comme une question d'équité et donc d'inclusion des femmes et des filles en tant que groupe vulnérable. Il n'y a pas une considération des inégalités de genre en tant qu'obstacles à la croissance économique, à la gestion des ressources naturelles et à la réalisation de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Les trois autres axes sont donc aveugles au genre : ils ne considèrent pas comment les rôles et les relations de genre et les modèles de féminité et de masculinité influencent les différents secteurs. En outre, aucune des orientations stratégiques des trois premiers axes n'intègre la valorisation du rôle et de la participation des femmes et la réduction des inégalités de genre.

³² Entrevues OSC, juin 2021.

³³ Disponible en ligne : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Cha186305.pdf>

³⁴ Voir : <https://chad.un.org/sites/default/files/2020-02/PND%20Chad.pdf>

Le Plan national de développement (PND) 2017-2021³⁵ est le premier document de planification opérationnelle de la Vision 2030. Sa mise en œuvre vise à accélérer la transformation structurelle dans les domaines sociaux, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement. Son objectif général est de « jeter les bases d'un Tchad émergent dans un climat de stabilité ». Il comprend quatre axes stratégiques :

1. Le renforcement de l'unité nationale ;
2. Le renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ;
3. Le développement d'une économie diversifiée et compétitive ;
4. L'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

En matière d'égalité femme-homme, le PND stipule que « le principe cardinal de l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas occulté grâce aux efforts d'insertion des femmes aux plans économiques, sociaux et politiques qui seront réalisés »³⁶. Néanmoins, le PND dans sa mouture actuelle ne semble pas outillé pour répondre adéquatement aux enjeux d'inégalité de genre. Premièrement, bien que le diagnostic stratégique (Chapitre 1) inclue quelques constats sur la situation d'infériorité des femmes dans plusieurs secteurs (par exemple le haut taux de fécondité lié au manque de moyens de contraception et au mariage des enfants, le haut taux d'analphabétisme des femmes, le faible accès à l'éducation pour les filles et l'inégalité de genre pour l'accès à la propriété foncière) il occulte plusieurs enjeux critiques à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes. De surcroît, il ne comprend que très peu de données désagrégées par sexe.

Ensuite, les résultats escomptés du PND qui comprennent une dimension genre sont présentés ci-dessous, selon leur axe stratégique. Les questions d'inégalité de genre (principalement certains enjeux clés comme les VBG, le mariage des jeunes filles, l'accès aux ressources et la santé reproductive) sont peu représentées ou présentées de façon trop générale. Et finalement, cette politique ne répond pas à l'axe 4 de la Vision 2030 (elle ne mentionne pas la participation politique) et n'est pas alignée avec la Politique Nationale Genre (voir point suivant).

Axe stratégique 1 : Renforcement de l'unité nationale

- Résultat 1.1.1 : La cohésion nationale est assurée

La problématique foncière fera l'objet d'une réforme en profondeur qui prendra en compte les préoccupations des différentes communautés du pays en vue d'apaiser les tensions intercommunautaires et de mettre fin à l'exclusion des femmes de l'accès à la propriété et surtout aux actifs productifs.

Axe stratégique 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit

- Résultat 2.1.4 : Les questions transversales sont intégrées dans les politiques publiques

Axe stratégique 4 : Amélioration de la qualité de vie des Tchadiens

- Résultat 4.2.1 : Les enfants et les jeunes d'âge scolaire fréquentent des écoles offrant des enseignements de qualité répondant aux normes
- Résultat 4.2.6 : Les femmes et les hommes y compris les jeunes et les personnes handicapées ont accès à un emploi productif, décent et durable

³⁵ Voir : <https://chad.un.org/sites/default/files/2020-02/PND%20Chad.pdf>

³⁶ PND 2017-2021, p. 10.

- Résultat 4.2.8 : L'accès aux services de santé de qualité pour les populations et plus particulièrement les femmes, les adolescentes et les enfants est amélioré
- Résultat 4.2.9 : L'état nutritionnel de la population, en particulier des femmes et des enfants, est amélioré
- Résultat 4.2.10 : La transition démographique est entamée et les bénéfices du dividende démographique commencent à se faire sentir

Nutrition et alimentation

La Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation 2014-2025 (PNNA) ne présente qu'une faible prise en compte de la dimension genre. Au niveau de l'analyse, elle se limite à la désagrégation selon les sexes des données concernant l'alphabétisation des adultes et la scolarisation des enfants. Au niveau de la planification, le seul élément à noter est le ciblage des besoins nutritionnels spécifiques des femmes enceintes et allaitantes. Il s'agit donc de la prise en compte d'un besoin de genre « pratique » qui est insuffisante pour faire face aux inégalités de genre qui entravent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes au Tchad : le document n'intègre aucune analyse de l'influence des rôles et des relations de genre et du statut des femmes sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et ne propose aucune stratégie pour y faire face.

Dans le Plan d'Action Intersectoriel de Nutrition et d'Alimentation (PAINA) 2017-2021, on peut noter des points de force additionnels par rapport à la prise en compte de la dimension genre, qui ne sont pas présents dans la politique :

- Au niveau de l'analyse, le document met en évidence l'influence de l'état de santé (y compris la santé sexuelle et reproductive) et du statut de la mère sur la malnutrition des enfants, en donnant comme exemples : le mariage d'enfants, les grossesses multiples et rapprochées (et la faible utilisation de la contraception), les difficultés d'accès des femmes aux services de santé (notamment, à la CPN et à l'accouchement assisté).
- Au niveau de la mise en œuvre, les points forts sont :
 - Le ciblage des femmes en âge de procréer et des femmes enceintes et allaitantes pour la prévention et la prise en charge de la malnutrition ;
 - Le ciblage privilégié des filles et des adolescentes par les interventions à l'école, afin de promouvoir leur éducation et de répondre à leurs besoins nutritionnels spécifiques ;
 - La valorisation des groupements féminins en tant qu'agents de changement pour la diffusion des pratiques familiales essentielles.

La faiblesse du PAINA réside dans le fait que les inégalités de genre qui entravent la sécurité alimentaire et nutritionnelle ne sont pas prises en compte au niveau des objectifs, des résultats, des activités et des stratégies. La théorie de changement ne considère pas qu'au travers d'un processus d'autonomisation des femmes et d'engagement des hommes, on peut prévenir la malnutrition de façon plus efficace. Au niveau de l'analyse, des barrières importantes à la nutrition et à la sécurité alimentaire liées au statut et au rôle des femmes ne sont pas considérées (par exemple, leur faible accès aux ressources, leur faible pouvoir décisionnel, la surcharge de travail).

Il faut aussi mentionner la Politique Nationale de Santé (PNS) (2016-2030), qui définit les orientations stratégiques basées sur les six piliers du système de santé et s'inscrit dans la vision du Tchad à l'horizon 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Parmi ses 20 objectifs spécifiques, il y en a plusieurs qui contribuent à la sécurité nutritionnelle, et

deux qui y sont directement liés³⁷. La PNS prévoit d'« assurer de façon efficace la prévention de la malnutrition (chronique, aiguë) et la prise en charge des cas de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes/allaitantes aux différents niveaux du système de santé y compris celui communautaire »³⁸. Parmi ses valeurs, la PNS déclare la prise en compte de l'approche genre mais par la suite, elle ne l'intègre pas dans le document de façon significative. Au niveau de l'analyse, le document fournit des données ventilées par sexe pour l'alphabétisation des adultes et la scolarisation des enfants et des données sur le mariage d'enfants et l'index de fécondité, en les considérant comme des facteurs qui augmentent le risque de mortalité maternelle. Au niveau de la planification, le seul élément que l'on peut mentionner est le ciblage prioritaire des femmes à côté des enfants. Le ciblage des besoins en santé reproductive des femmes est un objectif fondamental pour promouvoir leurs droits mais il n'est pas suffisant pour changer leur statut dans la société.

Développement agricole

Le Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) (2016-2022)³⁹ est le document de politique qui encadre le développement rural au Tchad. Il vise à « faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans un contexte de développement durable »⁴⁰, à travers : l'amélioration du cadre de vie et de la gestion durable des ressources naturelles, le développement des infrastructures, le développement des filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques ; la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en renforçant le rôle productif des femmes et des jeunes et l'amélioration de la gouvernance, de la production d'informations et de la participation de la population.

Le point fort principal du PNISR est que, outre la mention de la dimension genre parmi ses principes clés, concrètement et en cohérence avec le PNSA, il prévoit une meilleure intégration des femmes et des jeunes en tant que « groupes marginalisés », à travers la promotion de leur accès à l'emploi, aux ressources productives, à la formation (y compris en leadership) et à l'alphabétisation. Il prévoit aussi la sensibilisation des femmes sur leurs droits et leur participation aux processus décisionnels.

Le plan perd la dimension genre quand il inclut les femmes dans un seul grand groupe, avec d'autres « groupes vulnérables », sans considérer les spécificités des inégalités de genre (qui sont transversales à tous les groupes vulnérables). En outre, il ne prend en compte la dimension genre que dans l'un de ses quatre axes prioritaires, celui sur « Sécurité alimentaire et nutritionnelle, genre et renforcement de la résilience des ménages ruraux » et non de façon transversale à tous les axes. Une autre faiblesse se trouve au niveau des indicateurs : il n'y a aucun indicateur ventilé par sexe et aucun indicateur créé spécifiquement pour mesurer la contribution du plan à l'égalité de genre. Une autre limite du PNISR se trouve au niveau de la budgétisation : le programme 4, qui inclut la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genre (mais qui n'est pas consacré uniquement à cet objectif), ne représente que 4,2% du budget total du plan. La dernière faiblesse relevée se trouve au niveau de l'analyse de la situation, où l'intégration de l'analyse genre manque. On ne relève rien concernant la prise en compte des besoins, des rôles et des relations de genre tout au long

³⁷ Les deux objectifs en nutrition sont: i- « D'ici 2030, réduire les différentes formes de malnutrition suivantes dans la population tchadienne : le niveau de malnutrition chronique qui est de 39,9 % à 20% ; le niveau de malnutrition aiguë qui est de 13 % à moins de 5% ; Au moins de 30% l'anémie chez les femmes enceintes » ; ii «D'ici 2030, augmenter le taux de l'allaitement maternel exclusif de 0,3 % à plus de 30% ».

³⁸ République du Tchad, *Programme National de Sécurité Alimentaire*, Avril 2013 p. 40

³⁹ Voir : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Cha173116.pdf>

⁴⁰ Gouvernement du Tchad (2015), Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) (2016-2022), p. viii

de l'intervention. La seule analyse genre est assez générique, avec la proportion de production agricole assurée par les femmes (75%) et leur rôle important dans la production, transformation et commercialisation (mais sans fournir ni détails ni preuves).

Pour remédier aux inégalités de genre dans le secteur du développement rural, quelques projets orientés vers le développement de certaines filières spécifiques (arachide, karité, dihé (spiriline), pêche, lait/produits laitiers) ont permis d'introduire des technologies en matière de conservation et de transformation qui vont en faveur des femmes. L'amélioration des conditions matérielles en général, et en particulier l'allègement de la pénibilité du travail grâce à l'acquisition de moulins, de charrettes, d'outillage est au cœur des interventions. De plus en plus, des projets intègrent l'alphabétisation fonctionnelle, les activités de sensibilisation sur l'accès aux services sociaux de base et la vulgarisation des droits des femmes. Malgré cette tendance positive, au niveau des intervenants du secteur rural, beaucoup de faiblesses sont notées dans la prise en compte du genre. Elles sont relatives à l'absence de données désagrégées sur les bénéficiaires et au manque d'analyse approfondie.

Par ailleurs, les actions n'adressent pas les relations hommes - femmes et les inégalités qui existent au sein des communautés et des ménages en matière d'accès et de contrôle des ressources/bénéfices. La persistance de préjugés et des stéréotypes au sein des administrations rend difficile l'appropriation du genre par les planificateurs et les décideurs. La faiblesse de la collaboration entre le ministère en charge de la promotion du genre et les acteurs clés du développement rural ne permettent pas de saisir toutes les opportunités offertes par les programmes/projets pour favoriser l'égalité d'accès aux ressources productives et non productives⁴¹.

Au niveau des organisations paysannes, on note une prise de conscience sur la nécessité d'impliquer les femmes dans les organes. Par exemple, c'est le cas du Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad (CNCPR), une organisation nationale regroupant plus de 50.000 groupements de producteurs ruraux dont l'objectif est d'assurer un développement socio-économique et culturel durable aux producteurs locaux. Il est doté d'un Collège des femmes, qui met en œuvre un projet de renforcement du leadership féminin.

L'objectif du Plan National du Développement de l'Élevage 2 (PNDE 2) 2017-2021⁴² est : « assurer une augmentation durable de la production animale afin d'améliorer et d'accroître la contribution du Sous - Secteur de l'Élevage à la croissance des revenus des Éleveurs (en l'occurrence ceux des plus vulnérables) et de l'économie nationale, à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire ». Le plan introduit quelques éléments d'analyse genre dans l'analyse du secteur. Par exemple, il mentionne le rôle principal des femmes dans la transformation des produits laitiers et la proportion de femmes (presque la moitié) dans la population active employée dans l'agriculture et l'élevage. Cependant, il n'y a pas d'analyse systématique de la division de travail entre les hommes et les femmes dans les différentes filières ciblées afin de la considérer dans l'intervention. De plus, tout comme pour le PNISR, le PNDE inclut les femmes dans un seul grand groupe, avec d'autres «groupes vulnérables », ce qui lui fait diluer sa pertinence pour adresser les enjeux de genre du secteur. En ce qui concerne les indicateurs de performance, ils ne sont pas désagrégés par sexe et ne fixent pas des quotas pour les femmes.

⁴¹ Beassemda, L., *Analyse genre du secteur agricole et du développement rural au Tchad*, décembre 2015

⁴² Voir : http://www.pasteforme-pastorale-tchad.org/classified/PNDE_2__version_finale.pdf

Gestion de l'eau

Le secteur de l'eau et de l'assainissement est encadré par le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement 2003-2020 (SDEA)⁴³, qui visait la mise en valeur durable et la gestion des ressources en eau du Tchad, en vue de satisfaire les besoins de base des populations et d'assurer le développement économique et social du pays, dans le respect de son environnement. La prise en compte des questions de genre était très faible dans le document : elle se limitait à une considération de l'impact du manque d'infrastructures en eau sur la surcharge de travail des femmes et des filles et sur la faible scolarisation des filles, ainsi qu'à l'impact du manque de points d'eau et de latrines à l'école sur le maintien des enfants, en particulier des filles. Tous les autres aspects de genre ne sont pas considérés : l'analyse et la planification ne considèrent pas l'impact du manque d'eau et de latrines sur les droits spécifiques des femmes et des filles et les conséquences des rôles selon le genre⁴⁴. Il existe un Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015 – 2030, réalisé par SUEZ Consulting, dans le cadre du PAEPA, financé par l'UE. Le document est toutefois très technique et ne prend pas en compte l'aspect genre.

Environnement La prise de conscience par le Tchad des enjeux environnementaux particulièrement en matière de gestion des ressources naturelles a amené le pays à prendre de nombreuses mesures relatives à la protection de l'environnement sur les plans juridique et politique⁴⁵. Le gouvernement a adopté une Politique Nationale de l'Environnement (PNE) en 2017, qui a été validée en 2020. Elle encadre tous les plans, les stratégies et les interventions en matière de gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit d'une opportunité importante pour favoriser la prise en compte des questions genre par le secteur. Ce premier document inclut parmi ses 10 principes directeurs, « le principe d'équité, du genre et d'accès à la justice », selon lequel « les autorités gèrent les ressources naturelles de manière à satisfaire de façon équitable, les besoins des populations et que l'accès des femmes, des jeunes et des couches vulnérables à ces ressources soit assuré, de même qu'un accès effectif à des actions judiciaires et administratives est garanti, notamment par des réparations et des recours à la justice ». On ne trouve pourtant aucun élément de prise en compte de la dimension genre tout au long du texte :

- L'analyse du contexte n'intègre pas l'analyse genre : elle ne considère pas l'impact différent de la crise environnementale sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons et leurs besoins, rôles et contraintes qui sont différents. Il n'y a pas d'analyse l'impact des inégalités de genre (et le statut faible des femmes) sur la gestion durable des ressources naturelles.

⁴³ En date de septembre 2021, il n'existait toujours pas de nouveau schéma directeur.

⁴⁴ Par exemple, le document ne parle pas de garantir la dignité et sécurité des femmes et des filles, leur implication dans la définition du design des latrines ou la localisation des points d'eau ou encore, de promouvoir leur participation et leadership dans les comités de gestion des points d'eau. Il ne mentionne pas la promotion de l'engagement des hommes et des garçons dans les questions d'hygiène et dans une répartition plus équitable des tâches.

⁴⁵ Il s'agit, sur le plan juridique, de la ratification des différents instruments juridiques internationaux et de l'adoption d'un certain nombre de textes nationaux. Sur le plan politique, il s'agit de la mise en place des plusieurs instruments : le programme d'action pour l'environnement, le Plan National d'Action sur l'Environnement (PNAE), le Programme d'Action Nationale de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD) et la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA/DB). Différentes institutions ont également été créées tels que le Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) et l'agence nationale de la muraille verte. Des actions concrètes telles que l'interdiction des sachets en plastique sur toute l'étendue du territoire tchadien (depuis 2010) et des coupes de bois vert (2008) ainsi que l'exigence des études d'impact environnemental en matière de prospection pétrolière ont également été prises, afin de préserver le couvert végétal, etc.

- Les objectifs sans exception (l'objectif général, les objectifs spécifiques, les objectifs stratégiques) ne montrent aucune contribution à l'égalité de genre⁴⁶.

Aucun résultat ni activité n'inclut un ciblage des besoins et vulnérabilités spécifiques des femmes et des filles et/ou leur participation et valorisation dans la gestion des ressources naturelles.

La politique environnementale est mise en œuvre à travers le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), dont le Programme d'Actions National de Lutte contre la Désertification (PAN/LD) ; le Programme National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC), la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tchad (SNDDT).⁴⁷

2.2 La Politique Nationale Genre (PNG)

En 2011, le gouvernement, dans le souci de se conformer aux engagements relatifs à la promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre auxquels il a souscrit, s'est doté d'une Politique Nationale Genre (PNG). La politique a officiellement été adoptée en septembre 2017 et est maintenant opérationnalisée par un plan d'action (voir ci-dessous).

Cette politique a pour but de fournir à l'État et à ses différents partenaires au développement, un instrument d'orientation en vue d'intégrer les préoccupations et les besoins spécifiques des femmes et des hommes dans leurs interventions de développement. Son objectif est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en vue d'un développement durable.

Les principales priorités de la PNG sont, entre autres :

- Le développement d'un cadre juridique et institutionnel propice à la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre et à la promotion des droits humains ;
- L'élimination des écarts dans le domaine de l'éducation (fille/garçon), de la formation et de l'emploi et en matière d'accès aux sphères de décision.

La PNG repose sur les orientations stratégiques suivantes: i) l'intégration systématique de la dimension genre dans les systèmes de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi/évaluation des stratégies, des politiques et des programmes de développement à tous les niveaux ; ii) le développement d'une stratégie de communication pour un changement de mentalité et de comportement en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée ; iii) l'accès égal et équitable aux services sociaux de base, aux ressources (y compris le foncier) et aux bénéfices par les hommes et les femmes ; iv) l'accès égal et équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision ; v) la promotion des droits humains et en particulier l'autonomisation des femmes et vi) le développement d'un partenariat actif en faveur du genre au Tchad.

La PNG élaborée en 2011 a été révisée en 2016 par un comité technique présidé par le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (MFFPE) avec l'appui du Groupe Genre et Droits humains des Nations Unies et particulièrement du FNUAP.

⁴⁶ Un objectif spécifique concerne l'accès pour tous aux ressources naturelles mais par la suite, il n'est pas développé de façon à prendre en compte la discrimination des femmes. Il se focalise seulement sur la discrimination des populations pauvres.

⁴⁷ Observatoire du Sahara et du Sahel (2017), Intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles dans la zone sahélo-saharienne.

2.3 Le Plan d'Actions Quinquennal 2019-2023 de la PNG

Le Plan d'Actions Quinquennal 2019-2023 de la PNG (PA-PNG) vise à assurer l'opérationnalisation de la PNG. Il a été développé avec l'appui technique et financier de l'Union européenne. Il est formulé sur la base des orientations stratégiques, des objectifs et des priorités d'actions énoncées dans le document de la Politique Nationale Genre (voir ci-dessus). Son impact prévu est le suivant :

« D'ici à 2030, le Tchad sera un pays débarrassé de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de Genre, de toutes les formes de violence où les hommes et les femmes ont la même chance d'accès et de contrôle des ressources et participent de façon équitable au niveau des instances de prise des décisions en vue d'un développement durable ».

Lors d'une entrevue, le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance a signalé rencontrer des difficultés techniques et financières pour la mise en œuvre du PA-PNG.

Son cadre logique est structuré en six « effets » :

1. L'institutionnalisation du genre est partie intégrante du schéma organisationnel, opérationnel et programmatique des acteurs étatiques et non étatiques ;
2. Les composantes des diverses communautés tchadiennes, les chefs coutumiers, religieux et traditionnels et les autorités administratives développent des attitudes, pratiques et comportements favorisant l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée ;
3. Les femmes et les hommes des différentes communautés, en particulier des zones rurales, y compris ceux en situation humanitaire, accèdent équitablement aux services sociaux de base (santé, éducation et affaires sociales) ;
4. Les femmes accèdent à des conditions et d'opportunités leur permettant de réaliser des activités économiques favorisant l'amélioration de leur revenu et la réalisation de leur autonomie financière ;
5. Les dispositions législatives et réglementaires garantissant l'égalité de genre sont effectives et les femmes jouissent de leurs droits et accèdent de manière équitable aux sphères de décision ;
6. La mise en œuvre du Plan d'Actions de la Politique Nationale Genre (PA-PNG) est basée sur des modalités garantissant l'efficacité et l'efficience requise pour l'effectivité de la vision.

Chaque effet est ensuite divisé en produits, qui sont ventilés en plusieurs actions, toutes liées à des indicateurs de performance. Un échéancier de réalisation et des entités responsables sont attribués à chaque action et indicateur. Un mécanisme détaillé de suivi et évaluation, incluant un cadre de mesure des performances pour chaque action et indicateur est inclus dans le document, renforçant la reddition de compte liée au PA-PNG. Un budget prévisionnel et une stratégie de mobilisation de fonds y sont également présentés.

3. Analyse du cadre institutionnel

Le cadre institutionnel des questions de genre et de promotion des droits des femmes au Tchad est constitué de plusieurs structures : i) les mécanismes nationaux ou institutions publiques, ii) les services spécifiques chargés de la promotion féminine ou du genre et les points focaux genre (PFG) des autres administrations publiques, iii) les organisations de la

société civile, iv) les partenaires techniques et financiers. Les analyses qui suivent s'appuient, entre autres, sur les informations issues des entretiens avec les différentes structures concernées.

3.1 Les institutions publiques

✓ **Le mécanisme national de promotion du genre responsable des questions de promotion de la femme et du genre : le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (MFFPE)**

Ce ministère a connu plusieurs mutations depuis sa création et se nomme depuis 2021 le *Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance*. Il a pour mandat, entre autres, la coordination des interventions en matière d'égalité et d'équité de genre, l'autonomisation de la femme, l'appui-conseil, le suivi-évaluation et le plaidoyer pour l'égalité et l'équité de genre, ainsi que la mobilisation des ressources destinées à financer la mise en œuvre des politiques et des programmes de développement. Ce ministère est chargé de la mise en œuvre de la PNG et de son plan d'actions (PA-PNG). Les actions diverses et multiformes mises en œuvre par ce ministère avec l'appui des PTF vont du plaidoyer et des études et recherches, à la sensibilisation en matière de protection des droits de la femme et des questions de genre, en passant par le renforcement des capacités des femmes dans les domaines économiques, sociaux et politiques. Pourtant, ses actions se limitent généralement à l'amélioration des conditions de vie des femmes sans contribuer à changer leur position dans la société.

Par ailleurs, le ministère ne jouit pas des moyens adéquats pour lui permettre de remplir convenablement ses fonctions. Le budget du ministère n'a jamais atteint le 2% du budget global de l'État. Pour l'année 2016, il s'élevait à 11.215.040.000 FCFA, soit 0,86% du budget global (1.296.203.000.000 FCFA). Pour l'année 2021, le budget proportionnel avait diminué, s'élevant désormais à 7.865.439.446, soit 0.63% du budget global (1.247.153.047.753 FCFA)⁴⁸. De plus, le MFFPE déplore ne recevoir que peu d'appui technique et financier de la part des PTF, incluant l'UE.

Lors d'une récente réunion entre l'UE et le MFFPE, ce dernier a indiqué plusieurs obstacles limitant la portée de ses actions⁴⁹ :

- Les employé.es ne sont pas familiers avec le concept genre, qu'elles/ils ont de la difficulté à intégrer dans leurs projets. Elles/ils ont besoin de formations ou de canevas.
- Le PA-PNG (lequel a été développé avec l'appui de l'UE) est difficile à mettre en œuvre autant sur les plans techniques que financiers (besoin de formation pour comprendre le plan et sa mise en œuvre). Entre autres, la coordination avec les ministères sectoriels est très difficile, puisque le MFFPE n'a que peu de contact avec eux et au niveau central les responsables ne cernent pas le concept genre. Les PFG changent régulièrement, ce qui rend la communication difficile (voir section ci-dessous). En conséquence, les mécanismes de coordination et de suivi du plan sont inexistantes ou inefficaces.

⁴⁸ La différence budgétaire pourrait être liée au changement de mandat du Ministère, lequel incluait en 2016 la « solidarité nationale », mais laquelle a été entre temps rapatriée au ministère de la Santé Publique. Budget général de l'État 2021. <https://www.finances.gouv.td/index.php/publications/budget-general-de-l-etat?view=simplefilemanager&id=179>

⁴⁹ Rencontre avec le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, 29 juin 2021, N'Djamena, Tchad.

- Inexistence d'une cellule de suivi et évaluation au sein du ministère.
- Le ministère est en train de mettre en place un fond pour subventionner les OSC de femmes, pour les aider à atteindre leurs objectifs. Il manque toutefois de moyens pour l'appui aux OSC de femmes.

✓ **Les points focaux genre des autres administrations publiques**

Le point focal genre est un.e fonctionnaire nommé.e et mis.e en place par chaque ministère, à la demande du ministère chargé des questions de genre, afin de veiller à l'intégration des questions de genre dans les politiques, les stratégies, les programmes et les projets ou toute autre intervention de leurs administrations. Les points focaux genre n'ont pas la capacité d'influer véritablement sur les décisions au sein de leurs administrations, du fait de leur profil, de leur position peu stratégique et souvent cloisonnée, et de leur manque d'institutionnalisation (inexistence de ce poste dans l'organigramme du ministère). Elles/ils ne relèvent pas toujours des structures en charge des questions de genre dans leurs administrations (lorsqu'elles en disposent), ce qui constitue un handicap supplémentaire à l'efficacité de leur action. Ces points focaux, qui ne bénéficient généralement pas d'actions de renforcement de capacités sur les questions de genre⁵⁰, ne disposent pas non plus des moyens, des ressources financières et des outils techniques nécessaires pour jouer pleinement leur rôle en vue de l'effectivité de l'intégration du genre et de son institutionnalisation. Ceci limite leur force d'impulsion et de plaidoyer. En outre, le MFFPE a indiqué qu'il y a un roulement élevé du personnel chez les PFG, ce qui coupe les canaux de communication et il n'existe pas un mécanisme de suivi-évaluation des activités de ceux-ci par le Ministère de la Femme ou leur administration. Les nouveaux.elles PFG ne sont parfois même pas mis en contact avec le MFFPE.⁵¹

3.2 Les organisations de la société civile (y compris les associations, les groupements et les réseaux des femmes)

Le Tchad compte actuellement un nombre élevé d'OSC qui contribue à la réalisation des objectifs de l'égalité et de l'équité entre les sexes. Pourtant la majorité de ces organisations – y compris beaucoup d'associations féminines – répond aux besoins pratiques des femmes, c'est-à-dire les besoins relatifs à l'amélioration de leurs conditions de vie (accès à l'alphabétisation, à la formation professionnelle, aux soins de santé, à l'eau potable, aux AGR, etc.), plutôt que promouvoir leurs intérêts stratégiques et les questions d'égalité (comme : le changement dans la division inéquitable du travail, la participation des femmes dans la prise des décisions, leur liberté de choix et en général, l'amélioration du statut des femmes et des filles).

Au Tchad, aussi bien en milieu rural qu'urbain, les femmes se sont organisées en associations, en groupements (en général, groupements d'intérêt économique), en coopératives et en réseau pour apporter des appuis divers dans des domaines différents du développement social, économique et politique. Cet activisme dans la société civile a été le moyen par lequel les femmes se sont engagées dans le processus démocratique du pays pour mieux promouvoir et protéger leurs droits. L'émergence de quelques leaders «

⁵⁰ Certaines activités ad hoc ont toutefois eu lieu, telle une formation financée par l'UE conduite dans le cadre de la SENAFET 2020.

⁵¹ Rencontre avec le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, 29 juin 2021, N'Djamena, Tchad.

charismatiques » dans ces mouvements féminins a contribué à ce qu'elles jouent progressivement un rôle plus important sur le plan politique⁵².

En ce qui concerne le niveau de l'intervention, on peut distinguer :

- Les interventions au niveau « micro », qui ciblent les femmes à la base ;
- Celles qui ciblent les institutions et les acteurs politiques, avec des actions de plaidoyer et lobbying au niveau central (niveau « macro ») et décentralisé (niveau « méso »).

Au niveau MICRO, les groupements de femmes jouent un rôle important dans l'espace public urbain et rural, d'une part par leur force motrice en matière d'activités génératrices de revenus et d'autre part, par leur forte capacité de mobilisation sociale représentant un catalyseur d'énergie sociale. Elles mutualisent leurs ressources (savoir, expérience, argent/tontines). Elles ont également une forte implication dans les activités d'alphabétisation et de sensibilisation – notamment en ce qui concerne la santé et l'assainissement. Cependant, ces initiatives souffrent souvent d'un manque de ressources financières et de compétences techniques ainsi que d'une faible structure organisationnelle. Ces organisations fonctionnent principalement grâce au bénévolat et à l'autofinancement⁵³.

Au niveau MACRO et MESO de manière générale, les associations féminines, mais aussi d'autres associations de droits humains ont joué et continuent de jouer un rôle important dans la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles. Dans ce sens, la CELIAF (Cellule de Liaison des Associations Féminines) représente un vaste réseau de plus de 290 associations féminines. Elles travaillent activement sur les questions liées à l'éducation, la santé reproductive, mais aussi sur des questions liées au leadership politique des femmes. Ces actions se concentrent principalement dans la capitale et les villes secondaires, sans arriver au niveau local (surtout aux villages ruraux). La CELIAF a réussi à se faire une place dans les instances de gouvernance étatiques. Elle est régulièrement invitée à participer aux structures formelles de concertation avec la société civile.

Sa participation reste néanmoins souvent formelle, puisqu'elle n'est associée qu'au moment de l'approbation et non pas à l'intégralité du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et des programmes publics⁵⁴. Un autre exemple est l'AFJT (Association de Femmes Juristes du Tchad), qui est composée d'une élite (avocates, juristes et universitaires) engagée et consciente de la nécessité de revendiquer ses droits. L'AFJT s'est investie dans les questions liées aux violences basées sur le genre (notamment, à travers l'ouverture de plusieurs centres d'écoute pour les femmes survivantes de violences), dans des formations de parajuristes (et l'ouverture de cliniques juridiques), mais aussi dans l'action de plaidoyer pour amener les décideurs à prendre des mesures en faveur des droits des femmes, comme la loi proposée d'un quota de représentativité des femmes parmi les membres du gouvernement ou le nouveau code de la personne et de la famille (conjointement avec les ADH et la CELIAF)⁵⁵.

Néanmoins, un problème de renouvellement générationnel au sein de ces OSC féminines se pose, menant à une faible implication et reconnaissance des jeunes filles dans les actions

⁵² Zakaria AMAR, Z., EL-KUM MOLINA, S., BAMBE, N., *La société civile au Tchad. Cartographie des acteurs*, République du Tchad et Union européenne, août 2014.

⁵³ Ibidem

⁵⁴ Ibidem

⁵⁵ Ibidem

conduites par leurs aînées⁵⁶ et souvent l'inexistence d'un plan de relève ou de renouvellement du bureau exécutif des OSC laissant la place à une nouvelle génération

Par ailleurs, il faut signaler qu'une coordination de stratégies conjointes de plaidoyer entre les OSC féminines et les femmes responsables politiques, notamment députées, afin de proposer des politiques alternatives, tend à se développer ces dernières années. Des réseaux comme le Réseau des Femmes Elues Locales au Tchad (REFELAT) ou le Réseau des Parlementaires en Population et Développement (RPPD) se sont créés, afin de mieux impliquer les femmes ayant le pouvoir de décision et de contrôle dans la mise en œuvre effective des politiques et des programmes et de renforcer la collaboration entre l'exécutif et le législatif. Le Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires du Tchad (REFAMPT) notamment a été réactivé en 2020 (nouveau CA) avec le soutien du FNUAP et mène quelques actions de sensibilisation et communication. Le CONAF (Conseil National des Femmes Tchadiennes) surtout, a mené plusieurs actions de renforcement des capacités, de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'égalité homme/femme dans les fonctions représentatives, l'accès des filles à l'école ou encore le vote des femmes. Composé de ministres, anciennes ministres ou femmes parlementaires, il dispose d'un large réseau au sein des instances décisionnaires et d'une crédibilité importante.

Les OSC ont plusieurs forces qui en font des partenaires de choix pour promouvoir l'égalité de genre⁵⁷ :

- L'expérience terrain et la connaissance du cadre légal ;
- La capacité de plaidoyer ;
- La proximité avec les bénéficiaires et mécanismes de mobilisation interne des fonds ;
- La disponibilité des ressources humaines et le leadership féminin.

Les associations féminines font face à plusieurs défis. Lors d'un sondage mené en 2021⁵⁸, les OSC ont indiqué les principaux obstacles/ besoins à l'intégration de l'approche genre dans leurs projets : (1) le manque de ressources financières (67%) ; (2) les besoins de formation en intégration du genre (61%) ; (3) les besoins d'outils et de guides (56%) ;(4) le manque de données désagrégées par sexe.

En effet, leurs compétences semblent limitées et pas toujours à la hauteur de leurs ambitions. En général, leurs capacités institutionnelles se trouvent réduites, à cause de l'insuffisance de ressources humaines, techniques et financières. En outre, leurs ressources humaines sont souvent peu qualifiées : ce sont généralement des bénévoles, faute de moyens pour s'offrir une main-d'œuvre rémunérée. Elles sont également confrontées à une insuffisance de capacités managériales, un éparpillement des énergies et un manque de coordination. Elles exercent peu d'influence sur le gouvernement et les PTF qui se servent d'elles pour la réalisation des objectifs prévus dans le cadre de leurs agendas. Elles dénoncent aussi l'intimidation dont elles sont parfois victimes, le favoritisme et le clientélisme dans les appels à propositions. Leurs ressources financières sont très maigres, les amenant à se contenter des moyens résiduels de leurs promoteurs/trices, de soutiens ponctuels parfois très orientés de quelques partenaires techniques et financiers. Finalement, 72% d'entre elles ne sont pas familières avec le cadre de référence de l'UE en matière de genre et de développement.

⁵⁶ Ibidem

⁵⁷ Atelier multi-acteurs, 28 juin 2021, N'djamena, Tchad.

⁵⁸ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021. 18 OSC ont répondu au sondage.

Quelques citations de représentants d'ONG lèvent le voile sur les difficultés rencontrées dans leur travail ⁵⁹:

« Nous voulons juste que l'État et ses partenaires mettent des moyens à notre disposition pour que nous menions à bien notre mission qui est celle d'avoir une société débarrassée des discriminations basées sur le genre et les inégalités. »

« Au sein des OSC, les problèmes que nous identifions le plus souvent c'est le fait que les autorités locales n'adhèrent pas à la lutte pour la réduction des inégalités et elles font prévaloir le droit coutumier sur les textes de la République. La partialité des autorités dans l'exécution des décisions ne facilite pas du tout le travail que font les OSC. »

« Les obstacles, que nous rencontrons au sein des OSC, sont le plus souvent dus : aux us et coutumes qui pèsent et empêchent de mener la lutte ; le manque de financement ; la mauvaise interprétation des textes coraniques par les personnes de mauvaise foi ; la mauvaise foi des hommes qui n'encouragent pas les femmes et les jalouent. À tous les niveaux, les hommes combattent les femmes et c'est très malheureux. »

« Les pesanteurs socioculturelles qui empêchent l'exécution des activités prévues dans le plan d'action des OSC font que la femme tchadienne reste très marginalisée dans sa vie de tous les jours. »

« La femme tchadienne représente plus de 51% de la population, mais les postes de responsabilité et de décision sont occupés par des hommes, du coup lorsque nous nous organisons en société civile ou en institutions pour lutter contre les discriminations, ils nous barrent la route ou la possibilité d'œuvrer pour cette cause. »

« La non-implication des points focaux genre dans la prise des décisions et le manque d'intégration des activités genre dans le budget du ministère est un réel obstacle au travail des OSC. »

3.3 Les partenaires techniques et financiers

L'action des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sous-tend l'effort du gouvernement en matière de promotion des droits des femmes. Leur appui multiforme est en cohérence avec les priorités nationales. Lors d'un sondage mené en 2021⁶⁰, les PTF ont indiqué être principalement actifs dans les domaines d'intervention suivants :

- Sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles (86% des PTF) ;
- Participation des femmes au développement agricole ou accès à la terre (86%) ;
- Violences faites aux femmes et aux filles (79%) ;
- Accès à l'emploi des femmes (71%) ;
- Paix et sécurité (64%) ;
- Santé reproductive des femmes et des filles (64%) ;
- Accès à l'éducation des filles (57%).

Un **problème d'harmonisation et de synergie des actions des PTF subsiste**. De plus, la dispersion des interventions et leur duplication demeurent fréquentes en raison du manque

⁵⁹ Entrevues avec 15 ONG. Juin 2021, N'Djamena, Tchad.

⁶⁰ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021. 14 PTF ont répondu au sondage.

de coordination entre le MFFPE, les autres ministères et les PTF concernés. Cette insuffisance d'harmonisation des procédures entre les PTF eux-mêmes et entre ces derniers et le gouvernement a pour conséquence une faible efficacité et un gaspillage de ressources. Par ailleurs, certain.es représentant.es des PTF au sein de ce groupe ont d'autres fonctions additionnelles à leur rôle de point focal genre, ce qui limite le temps consacré à cette thématique.

Les PTF ont identifié les trois principaux obstacles suivants à la mise en œuvre de leurs interventions en égalité de genre⁶¹ :

- Manque de données désagrégées par sexe ;
- Manque d'information à jour au niveau national ;
- Manque de ressources financières.

4. Intégrité physique et psychologique des femmes

4.1 Violences Basées sur le Genre (VBG)

Les VBG sont préoccupantes au Tchad et ont été identifiées comme un enjeu qui s'est modérément amélioré au cours des 5-10 dernières années et un des enjeux prioritaires à adresser par le gouvernement et les PTF.⁶² En effet, 29% de femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi au moins une fois des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans et 12%, des actes de violence sexuelle. 35% des femmes ont été victimes de violences conjugales (physiques, émotionnelles ou sexuelles). Il faut noter que 44% des survivantes de violence n'ont pas recherché d'aide et n'ont parlé à personne des violences subies⁶³. 34% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des MGF⁶⁴, dont 15% ont subi l'infibulation, la forme la plus extrême. Les femmes excisées sont la grande majorité dans certaines régions, comme au Salamat (81%), Mandoul (80%), au Sila (75%), au Moyen Chari (65%), au Guera (64%) et au Batha (63%)⁶⁵.

La prévalence du mariage d'enfants est parmi les plus élevées du monde : presque une jeune femme (de 20-24 ans) sur quatre (24%) s'est mariée avant 15 ans et six jeunes femmes sur dix (60%) se sont mariées avant 18 ans⁶⁶. Au contraire, seulement 8% des jeunes hommes se sont mariés avant 18 ans (et 3% avant 15 ans). Quant à la polygamie, près de deux femmes en union sur cinq (38%) sont en union polygame.⁶⁷

Les VBG trouvent leurs racines dans les normes socioculturelles, dans la méconnaissance par les femmes et les filles de leurs droits, dans l'impunité et dans le cadre réglementaire discriminatoire⁶⁸. Par exemple, le Code Civil affirme que le mari est le chef de la famille (art. 213), l'article 11 de l'ordonnance n° 03/INT/SUR/1961 du 2 juin 1961 réglementant l'état civil fait de la polygamie le régime juridique par défaut sauf renonciation expresse du mari et

⁶¹ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021.

⁶² Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021. Atelier multi-acteurs, 28 juin 2021, N'Djamena, Tchad.

⁶³ EDS-MICS 2015

⁶⁴ MICS 2019.

⁶⁵ Pour plus d'informations sur les mutilations génitales féminines au Tchad consulter : <https://www.28toomany.org/chad/>

⁶⁶ MICS 2019.

⁶⁷ Ibidem.

⁶⁸ OECD Development Center, Social Institutions Gender index (SIGI) 2019, Chad Report. <http://www.genderindex.org>

l'adultère constitue un crime passible de deux à six mois d'emprisonnement en vertu du Code pénal (art. 385)⁶⁹. Ces lacunes sont exacerbées par le fait que le Tchad n'a toujours pas, même après 20 ans de discussions, adopté un code de la famille conforme aux standards internationaux et à son obligation constitutionnelle de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.⁷⁰ Pourtant, le Code pénal en vigueur, révisé en mai 2017 prend en compte les questions de violences sexuelles, conjugales, le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines, etc. et les spécificités de genre en matière procédurale⁷¹.

Une pratique qui est vivement dénoncée par les OSC est que dans certaines communautés⁷², les jeunes filles sont enlevées et violées dans l'intention de les épouser. Après avoir commis le crime, l'homme vient demander la main de la jeune fille à la famille de cette dernière, qui n'aura d'autre choix que de consentir à cette union, puisque la jeune fille est désormais considérée comme impure. Les dispositions du Code Pénal à cet égard portent d'ailleurs à confusion, puisque si le violeur accepte de prendre comme épouse la mineure violée, on parle alors de « détournement de mineure » et non pas de viol. Par ailleurs, la judiciarisation de ces crimes est très faible au Tchad.

Malgré leur caractère illégal et leurs conséquences néfastes sur la vie des victimes, les VBG sont très ancrées et justifiées par les hommes aussi bien que par les femmes. D'une part, 89% des femmes pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme pour au moins une des raisons citées, comparativement à 64% des hommes qui pensent que la violence domestique est justifiée pour ces mêmes raisons.⁷³ D'autre part, 40% des femmes sont en faveur des MGF, estimant que leur pratique devrait être poursuivie (22%) ou que cela dépend (18%)⁷⁴. Il est important de souligner que la pauvreté n'influence pas l'acceptation de la violence conjugale : la proportion des femmes qui la justifient est similaire dans tous les quintiles de revenu. De la même façon, l'accès à l'instruction secondaire ne l'influence pas : 87% des femmes avec un niveau d'éducation secondaire pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme pour au moins une des raisons citées. C'est seulement avec l'accès à l'instruction supérieure que l'on constate une baisse de ce pourcentage⁷⁵. Les normes sociales qui encadrent le statut inférieur des femmes et la justification de la violence à leur égard sont donc très enracinées et l'analphabétisme et l'accès à l'instruction ne sont pas suffisants pour les changer.

Pour prévenir et répondre aux VBG, des mesures ont été prises par les différents acteurs concernés (le gouvernement et les OSC avec l'appui des PTF et des ONG internationales) sur les plans juridiques, institutionnels, politiques et éducatifs. Il s'agit, entre autres, de :

⁶⁹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018a), Rapport du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique, sur sa mission au Tchad. Trente-huitième session 18 juin–6 juillet.

⁷⁰ Ibidem.

⁷¹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018b), Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, Tchad. Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Trente et unième session

⁷² Entrevue OSC, juin 2021.

⁷³ Les huit raisons citées sont : brûler la nourriture, argumenter avec son mari/partenaire, sortir sans avertir le mari/partenaire, négliger les enfants, refuser d'avoir des rapports sexuels avec son mari/partenaire, si elle est alcoolique, si elle consomme du tabac, si elle est infidèle (source : MICS 2019)

⁷⁴ MICS 2019.

⁷⁵ 77% des femmes avec un niveau d'instruction supérieur justifient la violence conjugale (MICS 2019)

1. La ratification de la convention relative à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes en 1995 ;
2. L'adoption de la Loi 006 de 2002 sur la Santé de la Reproduction ;
3. L'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en 2009 (la stratégie est intégrée dans le PA-PNG⁷⁶) ;
4. La création de la coordination nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en 2010, avec des démembrements dans les 23 régions du pays ;
5. La mise en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures prises, regroupant plusieurs acteurs, en vue d'une meilleure organisation et efficacité de la lutte (malheureusement dépourvus de moyens financiers pour la réalisation de leurs missions) ;
6. La création du sous-cluster sur les VBG en situation d'urgence ;
7. L'intégration de plusieurs indicateurs sur les VBG dans l'EDS-MICS ⁷⁷;
8. Des campagnes de sensibilisation et la création de dispositifs de prévention et d'aide aux victimes de VSBG.

En ce qui concerne le cadre juridique, pour le mariage d'enfants en particulier, la loi n° 029/PR/2015 sur l'interdiction du mariage des enfants a été signée et promulguée par le Président de la République du Tchad le 21 juillet 2015. L'ordonnance n° 006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants au Tchad fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans et établit une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans et une amende de 500 000 à 5 000 000 francs CFA pour toute personne qui contraint une personne mineure au mariage par quelque moyen que ce soit. Le nouveau Code pénal promulgué en mai 2017 prévoit l'interdiction du mariage d'enfants, en faisant passer l'âge légal du mariage des filles de 16 à 18 ans.

L'inceste, le viol conjugal et le harcèlement sexuel ne sont pas punis dans le nouveau Code Pénal promulgué en mai 2017. Ces cas sont souvent réglés dans le contexte familial et/ou par des autorités traditionnelles, sans l'intervention de la justice. Le viol est punissable de 8 à 15 ans de prison, mais l'application de la loi est un grand défi.

Si la Loi sur la santé de la reproduction, adoptée en avril 2002, interdit les violences à l'égard des femmes telles que les MGF, les mariages des enfants et les violences domestiques et sexuelles, les décrets d'application n'ont jamais été publiés.

4.2 Santé reproductive, sécurité alimentaire et nutrition

✓ Santé reproductive

Au Tchad, malgré les efforts consentis par le gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les niveaux des principaux indicateurs de santé restent, dans l'ensemble, très préoccupants. Selon les OSC et les PTF, certaines questions de santé reproductives telles que les MGF, les grossesses précoces et la santé maternelle ne sont pas assez couvertes par le gouvernement et les PTF, ce qui limite les résultats positifs dans ce

⁷⁶ Atelier multi-acteurs, 28 juin 2021, N'Djamena, Tchad. Les acteurs de la société civile ont d'ailleurs dénoncé que la stratégie de lutte contre les VBG ait été intégrée dans la PNG. Selon elles, la stratégie doit être un document à part, puisqu'elle possédait son propre plan d'action. Une stratégie à part entière enverrait aussi un message plus fort de lutte nationale contre les VBG et bénéficierait d'une mise en œuvre et d'un suivi plus solide. Les OSC demandent donc aux PTF l'appui financier pour la validation de cette stratégie et l'élaboration de son plan d'action.

⁷⁷ EDS-MICS 2015

domaine⁷⁸. La situation sanitaire de la population demeure marquée par une morbidité et une mortalité élevée, dues aux épidémies et à toutes sortes de maladies endémiques ainsi qu'à un accès insuffisant aux soins et aux médicaments. L'espérance de vie à la naissance reste faible (56 ans pour les femmes et 53 pour les hommes en 2019)⁷⁹. Le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans demeure très élevé : environ un enfant sur neuf meurt avant l'âge de cinq ans⁸⁰.

Concernant la mortalité maternelle, la situation est encore grave. Le taux de mortalité maternelle est actuellement estimé à 860 décès pour 100.000 naissances vivantes⁸¹. Il a connu une baisse de 22% par rapport à la période 1997-2004 (qui enregistrait un taux de 1 099), mais il n'a vu aucune amélioration par rapport au taux de 827 de la période précédente (1989-1997). Actuellement, une femme sur 16 court le risque de décéder de cause maternelle pendant l'âge de procréation. Par ailleurs, les décès maternels représentent 45% de tous les décès de femmes de 15-49 ans⁸². Il faut aussi noter que, à cause du nombre élevé des grossesses précoces, 51% des décès des filles adolescentes (de 15-19 ans) sont expliqués par la mortalité maternelle.

Dans le cadre de la campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) initiée par l'Union Africaine, le Tchad a élaboré une Feuille de Route pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et néonatale 2008-2015. Pourtant les actions pour sa mise en œuvre ont été très limitées et le niveau de la mortalité maternelle est resté élevé. La mortalité maternelle est une violation d'un droit humain fondamental : le droit à la vie.

Un peu moins d'un quart des adolescentes de 15-19 ans (24%) a déjà commencé sa vie procréative.⁸³ Cette proportion s'est améliorée depuis 2015, où elle était estimée à 36%⁸⁴. Cette prévalence des grossesses précoces est liée à la diffusion du mariage d'enfants aussi bien qu'au manque d'accès des filles et des garçons adolescents à l'éducation sexuelle et aux services de planning familial, à cause des normes sociales de genre et aussi des difficultés d'accès aux services de santé. En effet, selon l'EDS-MICS (2014-2015), au Tchad, 66% de jeunes femmes ont eu leur premier rapport sexuel avant 18 ans (contre 37% des jeunes hommes). Cependant, seulement 3% des adolescentes (15-19) en union et 15% des adolescentes célibataires et sexuellement actives utilisent un moyen de contraception (moderne ou traditionnel).

Au niveau général, le taux d'utilisation de la contraception⁸⁵ par les femmes en âge reproductif est très bas (8% pour les femmes mariées et 9% pour celles non mariées)⁸⁶. La pratique varie selon le milieu avec une prévalence contraceptive moderne plus élevée en milieu urbain (15%) qu'en milieu rural (6 %) et selon le niveau d'instruction, soit 25% parmi les femmes ayant un niveau d'études supérieures, 9 % parmi celles ayant un niveau primaire et 5 % parmi celles sans niveau d'instruction. Les besoins non satisfaits chez les femmes mariées âgées de 15

⁷⁸ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021. Et entretiens avec 15 OSC, juin 2021, N'Djamena.

⁷⁹ Données de la banque mondiale (2019). Voir :

<https://data.worldbank.org/indicator/SP.DYN.LE00.FE.IN?locations=TD>

⁸⁰ Données de la banque mondiale (2019). Voir :

<https://data.worldbank.org/indicator/SH.DYN.MORT?locations=TD&view=chart>

⁸¹ EDS-MICS 2015

⁸² EDS-MICS 2015

⁸³ MICS 2019.

⁸⁴ EDS-MICS 2015

⁸⁵ EDS-MICS 2015

⁸⁶ MICS 2019.

et 49 ans sont de 30%⁸⁷ ce qui représente une augmentation depuis 2015, alors qu'ils étaient évalués à 23%. Ils portent davantage sur l'espacement des naissances (25 %) que sur la limitation des naissances (6 %), avec une accentuation de la demande à N'Djamena (33 %)⁸⁸.

En ce qui concerne l'accès des femmes aux services de santé maternelle, près des deux tiers des femmes (64 %) ont reçu des soins prénatals par du personnel formé⁸⁹. Depuis 2004, cette proportion a nettement augmenté, passant de 43 % à 64 % en 2014-2015. Cependant, seulement 31 % des femmes ont effectué au moins 4 consultations prénatales, comme recommandé par l'OMS. La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est à la hausse. Alors qu'elle est passée de 22,7% en 2010 (MICS 2010) à 33,9% en 2015 et à 47% en 2019 (MICS 2019). Sur la même période, les accouchements dans une structure de santé sont passés de 15,8 % à 21,7 % et à 27%. 71% des femmes n'ont reçu aucun examen de santé postnatal, ni pour elle ni pour le nouveau-né, dans les deux jours suivant la naissance.

Le Code pénal tchadien conditionne l'accès à l'avortement médicalisé à l'obtention d'une autorisation délivrée par le ministère Public après attestation par un médecin (art. 358.3) et punit d'une peine d'emprisonnement et d'une amende une femme qui se fait avorter et ceux qui participent ou contribuent directement ou indirectement à l'acte (art. 356)⁹⁰.

En matière de VIH-SIDA, la prévalence du VIH parmi la population générale de 15-49 ans est de 1,2 %⁹¹. Elle est plus élevée parmi les femmes (0,6 %) que parmi les hommes (0,4 %). Une proportion encore importante de femmes et d'hommes séropositifs (respectivement 56 % et 59 %) n'ont jamais effectué de test du VIH ou ont effectué un test, mais n'en connaissent pas le résultat⁹². Il y a eu une réduction notable du taux de prévalence du VIH depuis 2005, quand il y avait un taux de 3,3 % chez les adultes de 15-49 ans. Cette féminalisation du VIH est plus accentuée chez les adolescent.es, le taux de prévalence étant 1,2% pour les filles et 0,4% pour les garçons (trois filles sont séropositives pour chaque garçon).

Il faut mettre en évidence la disparité entre les sexes dans l'accès aux connaissances sur le VIH-SIDA : selon le MICS 2019, seulement 39% des femmes connaissent à la fois deux moyens de prévention du VIH, contre 57% des hommes. La connaissance approfondie du VIH est limitée pour les femmes (19%) aussi bien que pour les hommes (27%). La situation pour les gens séropositifs s'est récemment détériorée puisqu'avec la COVID-19, les personnes vivant avec le VIH/SIDA se sont retrouvées dans l'incapacité d'accéder aux antirétroviraux pour rupture de stock⁹³.

Le pouvoir de négociation pour avoir des relations protégées est aussi une condition très importante pour prévenir le VIH. Selon l'EDS-MICS 2015-2016, il y a une grande disparité entre les hommes et les femmes dans leur possibilité de l'exercer : 15% des femmes refusent d'avoir des rapports sexuels avec leurs conjoints si elles savent qu'il a des relations sexuelles avec d'autres femmes, contre 57% des hommes et 14% des femmes demandent à leur conjoint d'utiliser un préservatif au cours des rapports sexuels si elles savent qu'il a une IST, contre 70% des hommes. Cette disparité est déterminée par la relation de subordination entre

⁸⁷ Données de la banque mondiale (2019). Voir :

<https://data.worldbank.org/indicator/SP.UWT.TFRT?locations=TD&view=chart>

⁸⁸ INSEED et UNICEF. 2020. MICS6-Tchad, 2019, Rapport final. N'Djamena, Tchad.

⁸⁹ EDS-MICS 2015

⁹⁰ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018a), loc cit.

⁹¹ Données de la Banque mondiale (2019). Voir :

<https://data.worldbank.org/indicator/SH.DYN.AIDS.ZS?locations=TD&view=chart>

⁹² EDS-MICS 2015

⁹³ Entrevues OSC, Juin 2021.

les femmes et les hommes et par les stéréotypes de genre qui déterminent les idées dominantes de féminité et masculinité.

✓ **Sécurité alimentaire et nutrition**

Le Tchad est majoritairement rural (76,7% de la population était rurale en 2019)⁹⁴. En 2018 42% de la population⁹⁵ vivait en dessous du seuil de la pauvreté. Le lien entre la pauvreté et l'insécurité alimentaire avait déjà été confirmé en 2013 par l'Enquête nationale de la sécurité alimentaire des ménages ruraux⁹⁶, selon laquelle 42% des ménages très pauvres étaient dans une situation d'insécurité alimentaire (et 7% en insécurité alimentaire sévère), en comparaison avec 8% des ménages très riches (dont 0% dans une situation d'insécurité alimentaire sévère). L'incidence de pauvreté demeure un phénomène rural avec une proportion de 59 % de pauvres contre 25% en milieu urbain. La même enquête a mis en évidence que les ménages qui avaient une femme comme chef avaient le double de probabilité de souffrir d'insécurité alimentaire par rapport aux ménages avec un chef homme (39% contre 20%). L'étude a expliqué cette disparité par la discrimination des femmes cheffes de famille dans l'accès à la terre, au crédit et aux autres ressources matérielles et immatérielles. Les OSC et les PTF ont d'ailleurs indiqué que la sécurité alimentaire et la nutrition des femmes et des filles étaient des thématiques pour lesquelles aucune progression n'a été enregistrée au cours de 5-10 dernières années.⁹⁷ De plus la pandémie de COVID-19, en générant une flambée des prix des denrées alimentaires et menant à la fermeture de plusieurs marchés, aurait même aggravé la situation.

La situation d'insécurité alimentaire, qui prévaut au Tchad depuis de longues années, et qui touchait un quart de la population en 2015, a connu une amélioration depuis la sévère crise alimentaire de 2009.⁹⁸ En 2019 32% de la population tchadienne souffre de malnutrition chronique. , malgré une campagne agricole 2018/2019 jugée globalement bonne⁹⁹. La vulnérabilité est particulièrement accrue dans cinq régions (Kanem, Barh El Gazal, Hadjer Lamis, Batha et le Guéra).

On constate que les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire sont également, dans de nombreux cas, les régions les plus touchées par la malnutrition aigüe¹⁰⁰. En effet, l'insécurité alimentaire est l'un des facteurs clés de la malnutrition, bien que d'autres facteurs jouent un rôle important, tels que l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, l'accès aux services de santé et la prévalence de certaines maladies, les normes et les pratiques sociales liées à l'allaitement, le sevrage et l'alimentation. Il faut aussi considérer les critères de priorisation des besoins au sein des ménages et le niveau du pouvoir décisionnel et

⁹⁴ Données de la Banque mondiale (2019) basées sur une estimation du Département des affaires économiques et sociales des Nations unies. Voir :

<https://data.worldbank.org/indicator/SP.RUR.TOTL.ZS?locations=TD&view=chart>

⁹⁵ Données de la Banque mondiale (2018). Le ratio utilise le seuil de pauvreté tel que défini par le gouvernement tchadien. Voir : <https://data.worldbank.org/indicator/SI.POV.NAHC?locations=TD&view=chart>

⁹⁶ Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, FAO, PAM (2013), Enquête nationale de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

⁹⁷ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021. Et entretiens avec 15 OSC, juin 2021, N'Djamena.

⁹⁸ En 2009, l'insécurité alimentaire globale touchait 41% de la population, tandis qu'en 2014 elle en touchait 20% (dont 3,6% en situation d'insécurité alimentaire sévère). Elle a connu une hausse de 5% en 2015 (25% dont 6% en situation d'insécurité alimentaire sévère).

⁹⁹ Gouvernement du Tchad, UNICEF, USAID et Programme alimentaire mondial (2018), Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective chez les enfants et la population générales, Selon la méthodologie SMART. Voir : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/01/TCHAD-RAPPORT-FINAL-ENQUETE-SMART-2018.pdf>

¹⁰⁰ Gouvernement du Tchad (2013), Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation 2014-2025.

d'accès aux ressources matérielles et immatérielles des personnes chargées de la nutrition au sein du ménage.

Les enfants de 0-5 ans et les femmes en âge de procréer (entre 15 et 49 ans), ayant des besoins nutritionnels spécifiques sont particulièrement vulnérables à la malnutrition. Les résultats de l'enquête SMART de 2018 révèlent que la situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans et des femmes en âge de procréer de 15 à 49 ans présente une prévalence de la malnutrition aiguë globale de 12,9%, dont 2,9% de la forme sévère¹⁰¹. Elle dépasse le seuil d'urgence de l'OMS (15%) dans les provinces de l'Ennedi-Est (23,9%), Borkou (22,5%), Barh-El-Ghazel (21,6%), Ennedi-Ouest (21,3%), Salamat (21,1%), Kanem (20,1%), Tibesti (16,8%), Batha (15,7%) et Sila (15,5%).

En ce qui concerne la malnutrition des femmes, mesurée avec la mesure du périmètre brachial en 2020¹⁰², il ressort au seuil de 210 mm que le déficit pondéral est présent au sein de la population féminine de 15 à 49 ans dans toutes les provinces du Tchad avec des prévalences oscillant entre 0,2% dans la province du Mandoul à 8,7% dans la province du Sila. Le déficit pondéral chez la femme est aussi présent dans sa forme sévère dans la plupart des provinces sauf dans les provinces du Lac, de la Tandjilé, du Mandoul et du Logone Occidental. Au niveau national, les prévalences du déficit pondéral sont de 2,8%, 2,3% et 0,5% respectivement pour la globale, la forme modérée et la forme sévère.

La proportion de malnutrition des femmes varie aussi avec le niveau d'instruction : une femme sans aucun niveau d'instruction a presque 5 fois plus de probabilité de souffrir de malnutrition qu'une femme avec un niveau d'instruction secondaire ou supérieure¹⁰³.

Au Tchad, la malnutrition des enfants de 0-5 an touche en 2019 40% des enfants de cette tranche d'âge, qui accusent une insuffisance pondérale et souffrent donc de malnutrition chronique: 29% sous la forme modérée et 11% sous la forme sévère¹⁰⁴. Ces proportions sont respectivement de 2,3% et 0,1% dans une population en bonne santé. Les résultats montrent que les garçons sont significativement plus touchés par la malnutrition que les filles selon tous les indicateurs¹⁰⁵.

Au Tchad, le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle est très important, mais n'est pas suffisamment pris en considération. Les femmes rurales sont les premières responsables de l'agriculture de subsistance. Cependant, à cause de leur statut, leur potentiel productif est sous-exploité : elles sont discriminées dans l'accès aux ressources matérielles (terre, crédit, intrants, main-d'œuvre) et immatérielles (formation, instruction, informations, temps disponible, pouvoir décisionnel).¹⁰⁶

¹⁰¹ Gouvernement du Tchad, UNICEF, USAID et Programme alimentaire mondial (2018), loc cit.

¹⁰² Gouvernement du Tchad, UNICEF et Programme alimentaire mondial (2020), Enquête nationale de nutrition, Rapport final. Voir : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/rapport_final_smart_2020.pdf

¹⁰³ Gouvernement du Tchad (2013), PNNA.

¹⁰⁴ MICS 2019.

¹⁰⁵ Gouvernement du Tchad, UNICEF, USAID et Programme alimentaire mondial (2018), loc cit.

¹⁰⁶ Sources : Gouvernement du Tchad (2016) *Politique Nationale Genre*, Nations Unies - Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, *Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Rapport initial, deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques combinés des États parties. Tchad, Octobre 2010* ; République du Tchad, ministère de la Santé PUBLIQUE, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, *Rapport national d'évaluation des vingt (20) ans de mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing*, Juin 2014.

La surcharge de travail des femmes rurales est une réalité qui entrave la sécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants et des femmes elles-mêmes : elle est l'un des facteurs qui contribuent à limiter la production agricole des femmes. Cette surcharge entrave aussi l'allaitement exclusif et la capacité des mères à bien nourrir et soigner leurs enfants et elles-mêmes. La division du travail selon le genre attribue aux femmes, outre le travail « productif », la plupart du travail « reproductif » (les tâches ménagères, la garde et les soins aux enfants et aux malades, la collecte du bois et de l'eau, etc.). Il faut considérer que pour 21% de la population rurale, la source d'eau se situe à plus de 30 minutes de trajet et que 98% de la population rurale utilise le bois comme combustible pour cuisiner¹⁰⁷. Pour pouvoir accomplir toutes leurs tâches, les femmes se font aider par les enfants, surtout par les filles (la division sexuelle du travail se reproduisant aussi au niveau des enfants). Selon une enquête réalisée par le PAM en 2014, la journée de travail de la femme est beaucoup plus longue de celle de l'homme. En effet, 54% des femmes ont moins de six heures de repos par 24 heures, contre 24% des hommes. Par opposition, 37% des hommes ont plus de dix heures de repos contre seulement 8% des femmes¹⁰⁸.

Une autre dimension de l'inégalité de genre qui entrave la sécurité alimentaire et nutritionnelle est le pouvoir décisionnel très limité des femmes rurales au sein du ménage. Selon l'EDS-MICS (2015), seulement 24% des femmes rurales participent aux décisions sur leurs soins de santé et 39% aux décisions sur les achats importants du ménage. Au contraire, les hommes ruraux qui participent aux décisions sur leurs soins de santé et sur les achats importants du ménage sont respectivement de 97% et 94%.

Le faible pouvoir décisionnel des femmes rurales se reflète sur la gestion de la production agricole et sur son utilisation pour satisfaire les besoins en nutrition, mais aussi sur les pratiques nutritionnelles. Les mères sont chargées de nourrir et soigner leurs enfants, mais elles n'ont pas le pouvoir décisionnel nécessaire pour bien accomplir cette tâche qui leur est confiée. Le système de famille patriarcale prédominant au Tchad se fonde sur des relations de pouvoir entre les deux sexes dans lesquelles l'homme est « le décideur ». À titre d'exemple, le Code civil dispose notamment que le mari est le chef de la famille (art. 213) et que le choix de la résidence de la famille appartient au mari (art. 215).¹⁰⁹ Comme le système est patrilinéaire, les jeunes couples vivent souvent avec la famille du conjoint et/ou sont sous l'influence des parents du mari. Il y a donc aussi une deuxième relation de pouvoir qui influence beaucoup la vie de la mère : celle entre elle et sa belle-mère. En matière de nutrition de l'enfant, la mère a dès lors un pouvoir de décision très limité, surtout en zone rurale. Le mari gère la production et le revenu du ménage, contrôle les déplacements de la femme et décide des achats d'aliments pour la famille. La belle-mère contrôle les pratiques nutritionnelles du jeune enfant¹¹⁰.

La malnutrition des enfants est aussi influencée par le faible niveau d'instruction des femmes : selon l'EDS-MICS (2019), la proportion des enfants qui souffrent de malnutrition chronique sous la forme modérée ou sévère est plus d'une fois et demie plus élevée si la mère n'a aucun niveau d'instruction que si elle a un niveau d'instruction secondaire (45% contre 28). En milieu rural, seulement 0,5% des femmes sont alphabétisées (contre 31,3% des hommes) et seulement 12% des femmes ont un niveau d'instruction au moins secondaire (contre 30% des hommes).

¹⁰⁷ EDS-MICS 2015.

¹⁰⁸ PAM (2014) *Evaluation du genre en lien avec l'assistance alimentaire*, Tchad.

¹⁰⁹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018a), Loc cit.

¹¹⁰ Source : visites de terrain, 2017.

Il faut aussi considérer la relation entre la malnutrition des enfants et le manque de contrôle des femmes et des adolescentes sur leur vie reproductive. En ce qui concerne l'influence des grossesses rapprochées, la proportion d'enfants souffrant de malnutrition chronique varie de 48% quand l'intervalle entre les naissances est inférieur à 24 mois, à 38% quand il est de 24-47 mois et à 34% quand il est de 48 mois ou plus. Seulement 8% des femmes tchadiennes utilisent un moyen de contraception (moderne ou traditionnel)¹¹¹. Les données au niveau international et régional¹¹² montrent aussi une influence des grossesses précoces sur la malnutrition : elles impactent l'état nutritionnel des enfants et des mères, à cause de la faible position des adolescentes mères au sein du ménage, de leur immaturité physiologique et psychologique et de leurs connaissances et compétences de vie limitées sur leur nutrition et celle de leurs enfants. La marginalisation des filles adolescentes au sein des ménages et des communautés les exclut des décisions concernant leur vie et celle de leurs futurs enfants. (Pour donner un exemple, au Tchad, seulement 15% des filles adolescentes en union participent aux décisions sur leurs soins de santé, en comparaison à une moyenne de 30% pour les femmes entre 30 et 49 ans).

L'accès difficile des femmes aux informations sur les bonnes pratiques nutritionnelles est aussi un obstacle à la sécurité nutritionnelle. Dans le pays, le seul service d'information nutritionnelle qui a une couverture nationale est offert pendant les consultations prénatales et postnatales auprès des centres de santé. Cependant, en milieu rural 40% des femmes ne reçoivent aucune consultation prénatale, et seulement 26% ont reçu au moins 4 consultations (comme recommandé par l'OMS)¹¹³. Les femmes sont les premières responsables de la santé de leurs enfants, mais souvent, elles n'ont pas le pouvoir d'achat, la liberté de mouvement, le temps et l'information nécessaires pour se rendre au centre de santé. Les femmes n'ont généralement pas accès aux canaux d'information. Moins de 1% des Tchadiennes sont exposées aux médias de masse, 1% utilisent un ordinateur et 32% possèdent un téléphone mobile (contre 70% des hommes). La liberté de mouvement n'est pas non plus à négliger : en milieu rural, 59% de femmes pensent qu'il est justifié qu'un homme batte sa femme si elle sort sans le lui dire¹¹⁴.

Il faut aussi considérer la tendance, spécialement en milieu rural, à la répartition inéquitable de la nourriture, qui est souvent plus riche pour les hommes au détriment des femmes et des enfants¹¹⁵. Ce privilège masculin est lié à la valeur supérieure attribuée à l'homme, aux opportunités qu'ont les hommes de manger hors du ménage en achetant de la nourriture dans la rue et au pouvoir d'achat supérieur des hommes.

L'idée de « masculinité » qui attribue à l'homme une valeur supérieure et le pouvoir décisionnel lui attribue aussi un rôle marginal dans les questions de nutrition et de santé, qui ont tendance à être considérées comme « une affaire de femmes ». Ce faible engagement des hommes dans la nutrition entrave sa priorisation au sein du ménage.

¹¹¹ MICS 2019

¹¹² Pour des études au niveau international sur le lien entre les grossesses précoces et la santé et nutrition des enfants, voir, par exemple, l'article «The Impact of Early Age at First Childbirth on Maternal and Infant Health » <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4562289/>

Au Tchad on ne trouve pas de données, mais elles pourraient facilement être produites en exploitant la base des données EDS-MICS 2014-2015. Le rapport de cette enquête montre une corrélation entre l'âge de la mère et le risque de mortalité infanto-juvénile, qui est plus élevé pour les mères adolescentes (qui ont moins de 20 ans) et pour celle qui ont plus de 40 ans.

¹¹³ EDS-MICS 2015

¹¹⁴ MICS 2019.

¹¹⁵ Source : visites de terrain, 2017.

L'influence des normes et relations de genre sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle décrite ci-dessus se fonde sur des évaluations qui ne sont pas systématiquement étayées par des preuves solides. Il est dès lors recommandé de réaliser une étude "sensible au genre" sur les déterminants socioculturels de la malnutrition dans les différentes régions du pays, fondée sur la collecte de données qualitatives sur le terrain et sur une analyse des données statistiques disponibles. À ce titre, les données MICS pourraient être mieux exploitées.

5. Droits économiques, sociaux et culturels - autonomisation économique et sociale

5.1 L'accès à l'éducation

Le secteur de l'éducation fait partie intégrante des priorités du Gouvernement depuis le début des années 1990. Avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le Tchad a multiplié des initiatives en faveur de la formation, du recyclage et du renforcement des capacités du personnel¹¹⁶. Néanmoins, en raison de la grave crise budgétaire sévissant dans le pays depuis 2014, le budget alloué au ministère de l'Éducation a été réduit de plus de 35% entre 2014 et 2017¹¹⁷ et environ 25% de l'ensemble des écoles primaires ont été fermés, notamment en raison de la suspension de la subvention des maitres communautaires¹¹⁸. La situation s'est améliorée depuis 2017 et en 2021 le gouvernement allouait 156 milliards de FCFA à l'éducation, représentant son premier poste budgétaire et environ 13% des charges de l'État (comparativement à 165 milliards FCFA en 2014)¹¹⁹. Selon les OSC et les PTF actifs au pays, l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle devrait être la priorité en matière d'égalité de genre au Tchad¹²⁰. De même, l'analphabétisme féminin est considéré par plusieurs OSC comme l'un des principaux obstacles à la mise en place d'initiatives pour émanciper les femmes.¹²¹

Au Tchad, deux systèmes éducatifs cohabitent : le système francophone et le système arabophone. À côté de ces systèmes, il y a aussi : un système d'éducation non formelle pour les adolescents, filles et garçons, exclus du système scolaire classique¹²², des systèmes d'éducation religieux et traditionnels (tels que les écoles coraniques) et des programmes d'éducation spéciale destinés aux jeunes présentant des besoins spécifiques, notamment les enfants handicapés. L'éducation est assurée aussi bien par le secteur public que le secteur privé. Les disparités de genre au niveau des différents ordres d'enseignement sont reportées dans le tableau ci-dessous. Bien que l'éducation primaire soit gratuite, universelle et

¹¹⁶ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018b), loc cit.

¹¹⁷ Global partnership, Annonce de contribution du Tchad pour la période 2017-2020. Voir : <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/annonce-contribution-tchad-3e-conference-financement-gpe-2018.pdf>

¹¹⁸ Partenariat mondial pour l'éducation et Gouvernement du Tchad (2018), Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT).

¹¹⁹ Budget général de l'État 2021. <https://www.finances.gouv.td/index.php/publications/budget-general-de-l-etat?view=simplefilemanager&id=179>

¹²⁰ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021. Entretiens avec 15 OSC, juin 2021, N'Djamena. Atelier multi-acteurs, 28 juin 2021, N'Djamena.

¹²¹ Entrevues 15 OSC, juin 2021, N'Djamena.

¹²² Ce système comprend les formations dans des écoles et centres agréés par l'État qui ne débouchent pas nécessairement sur un diplôme délivré par l'État, incluant par exemple les centres d'éducation de base non formelle (CEBNF). UNESCO et Ministère de l'éducation du Tchad (2016), Rapport d'état du système éducatif national du Tchad: éléments d'analyse pour une refondation de l'école. Voir: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247447>

obligatoire de six à seize ans, les parents doivent payer les manuels scolaires, sauf dans certaines régions rurales¹²³.

Éducation de la petite enfance	<p>L'éducation préscolaire est très peu développée au Tchad. 0,2% des enfants de 36-59 mois (0,2% des garçons et 0,2% des filles) fréquentent un programme d'éducation préscolaire ou d'éveil¹²⁴.</p> <p>61% des écoles pour la petite enfance sont privées, 26% sont communautaires et 13% sont publiques.</p>
Enseignement primaire	<p>Le taux brut de scolarisation primaire (TBS)¹²⁵ pour 2018 est de 86,8%, avec un index de parité genre de 0,77 qui met en évidence une forte disparité entre les garçons et les filles¹²⁶. Cette disparité entre les sexes se retrouve aussi dans le taux d'achèvement, qui est, en général, très bas (27%) et qui a un index de parité genre de 0,77¹²⁷.</p> <p>La proportion de filles au primaire est passée de 40% en 2005 à 43% en 2013, mais est restée stagnante jusqu'en 2016¹²⁸.</p> <p>Selon l'EDS-MICS, le taux net de fréquentation scolaire a largement diminué au cours des dernières années. Il est passé de 54% (2015) à 45% (2019) pour les garçons et de 48% (2015) à 40% (2019) pour les filles, ce qui montre les impacts de la récente crise budgétaire et la disparité entre les sexes. 49% des enfants inscrits au primaire commencent 2 ans plus tard que l'âge officiel (50% pour les garçons et 47% pour les filles).¹²⁹ Les taux d'achèvement de l'école primaire est de 27% (30% pour les garçons et 23% pour les filles).</p>
Enseignement secondaire	<p>L'accès au second cycle du fondamental (ou enseignement moyen) reste assez faible avec de fortes discriminations entre les filles et les garçons et de fortes disparités entre les régions : en 2019, le taux net de fréquentation du secondaire premier cycle était de 14% dont 16% pour les garçons et 12% pour les filles. Il s'agit¹³⁰ d'une baisse considérable depuis 2015, date à laquelle le taux net de fréquentation était de 20%, avec une disparité de 10 points entre les garçons (25%) et les filles (15%).</p> <p>En 2019, le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire est de 14% avec un indice de parité de 0,52, indiquant que pour chaque deux garçons terminant ce niveau, seulement une fille le complète¹³¹.</p> <p>Enfin, 63% des enfants débutent le premier cycle du secondaire 2 ans ou plus après l'âge officiel, une proportion qui est plus grande chez les garçons (66%) que chez les filles (59%)¹³².</p> <p>Les données pour le secondaire deuxième cycle sont encore plus alarmantes : seulement 6% des enfants le fréquentent (9% pour les</p>

¹²³ United States Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor (2017), Country Reports on Human Rights Practices, Chad.

¹²⁴ MICS 2019.

¹²⁵ Taux brut de scolarisation primaire (TBS) : les effectifs du primaire, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population en âge officiel de fréquenter le primaire. Ce taux peut être supérieur à 100 % et dans ce cas, il met en lumière l'incidence de la scolarisation d'enfants plus jeunes ou plus âgées que l'âge normal

¹²⁶ Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) (2020), PASEC2019 Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone. Voir : http://www.pasec.confemen.org/wp-content/uploads/2021/01/RapportPasec2019_sitePasec.pdf

¹²⁷ Partenariat mondial pour l'éducation et Gouvernement du Tchad (2018), Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT). Données du MENPC.

¹²⁸ Ibidem.

¹²⁹ MICS 2019

¹³⁰ Ibidem.

¹³¹ Ibidem.

¹³² Ibidem.

	garçons et 5% pour les filles). Le taux d'achèvement est quant à lui de 5% avec un indice de parité encore plus prononcé (0,4) ¹³³ .
Enseignement supérieur	En matière d'enseignement supérieur, le Tchad comptait 100 établissements en 2014, dont 20 publics (7 établissements publics en 2000–2001). Ces établissements étaient fréquentés par plus de 40 000 étudiant.es, dont 16% de filles ¹³⁴ . Il reste encore beaucoup à faire pour une augmentation de la présence des filles dans cet ordre d'enseignement.
Alphabétisation des femmes et des hommes	Le taux d'analphabétisme est très élevé, avec un taux de 99,4% chez les femmes et 61,7% pour les hommes de 15 à 49 ans ¹³⁵ . Alors que l'analphabétisme chez les hommes est plus grave en milieu rural (69%) qu'urbain (38%), celui des femmes est à 99% tant en milieu rural qu'urbain ¹³⁶ .
Formation professionnelle	La formation professionnelle et technique compte pour 18% des étudiants au niveau supérieur ¹³⁷ . On peut soupçonner que la formation professionnelle est de même marquée par des disparités entre les filles et les garçons, mais les données statistiques ne sont pas accessibles.

Certaines mesures gouvernementales entreprises depuis 2014 pour favoriser l'égalité de genre dans le domaine de l'éducation sont à noter¹³⁸ :

- L'appui aux parents démunis pour les charges scolaires de leurs filles¹³⁹ ;
- La création d'une direction au sein du ministère de l'Éducation responsable de la promotion de la scolarisation des filles ;
- La construction au niveau élémentaire depuis 2015, d'infrastructures/bâtiments qui tiennent compte des spécificités et de la vulnérabilité des enfants vivant avec handicaps et des filles notamment des latrines séparées pour filles et garçons.
- Le Tchad a également formé de nombreux enfants réfugiés dans les différents camps installés à travers le pays avec son programme national¹⁴⁰.
- L'adoption d'un Plan intérimaire de l'éducation au Tchad 2018-2020 qui prévoit de cibler, sensibiliser et mobiliser les filles¹⁴¹.

Malgré ces efforts et des progrès notables, le Tchad qui fait partie d'un ensemble restreint de pays qui n'ont atteint aucun des trois objectifs mesurables fixés à Dakar¹⁴² : l'éducation primaire universelle, l'égalité des sexes et la réduction de moitié des taux d'illettrisme¹⁴³.

De plus, en 2020-2021 avec la fermeture des écoles dues à la pandémie de COVID-19, le taux de déscolarisation des filles a considérablement augmenté et beaucoup se sont

¹³³ Ibidem.

¹³⁴ Gouvernement du Tchad (2016), PND 2017-2021.

¹³⁵ MICS 2019

¹³⁶ MICS 2019

¹³⁷ PND 2017-2021.

¹³⁸ Gouvernement du Tchad (2019), Rapport national d'évaluation des vingt-cinq ans de mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing.

¹³⁹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018b), loc. cit.

¹⁴⁰ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018b), loc. cit.

¹⁴¹ Voir :

https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/plan_interiminaire_de_leducation_au_tchad_piet_2018-2020.pdf

¹⁴² Forum mondial sur l'éducation, qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) du 26 au 28 avril 2000.

¹⁴³ Partenariat mondial pour l'éducation et Gouvernement du Tchad (2018), loc. cit.

retrouvées avec des grossesses non désirées ou dans des mariages précoces et non désirés.¹⁴⁴

En définitive, les disparités dans les domaines de l'éducation et de la formation s'expliquent par : les normes sociales, la préférence accordée à la formation des garçons (surtout si les ressources sont limitées), l'utilisation des filles dans les activités ménagères et productives, les grossesses et mariages précoces et la mauvaise perception des possibilités d'emploi et de l'éducation. La discrimination des femmes lors de leurs menstruations est aussi problématique. 32% des femmes déclarent avoir été exclues d'activités sociales à l'école ou au travail en raison de leurs règles au cours des 12 derniers mois et cette proportion est plus élevée pour les filles et les jeunes femmes (35% pour les 15-19 ans et 33% pour les 20-24 ans)¹⁴⁵.

À cela s'ajoutent les facteurs endogènes au milieu scolaire tels que l'exposition des filles aux violences, l'absence de toilettes séparées pour les filles et pour les garçons dans les établissements scolaires et l'influence négative des stéréotypes et autres images discriminatoires dans les manuels scolaires. Par ailleurs, le Code pénal, notamment les articles 359 à 361, ne protège pas efficacement les filles contre les abus sexuels de la part du personnel scolaire malgré l'ampleur du problème¹⁴⁶.

Comme résultat, le système d'éducation faillit à fournir une éducation de qualité, comme démontré par les données du MICS 2019. Sur 288 140 enfants de 7-14 ans, seulement 4,4% ont démontré des compétences fondamentales en lecture (4,9% pour les garçons et 3,9% pour les filles). En conséquence, plusieurs des étudiant.es ayant fréquentés les écoles demeurent néanmoins analphabètes, tel qu'illustré par les très hauts taux d'analphabétisme du pays (99,4% pour les femmes et 61,7% pour les hommes).

5.2 L'accès à l'emploi

Les OSC et PTF jugent que l'accès à l'emploi des femmes et leur autonomisation économique font partie des principaux progrès en termes d'égalité de genre constatés sur le terrain au cours des dernières années¹⁴⁷. Néanmoins, parmi les OSC interviewées, plusieurs ont signalé que ces progrès ont été largement anéantis avec la COVID-19, laquelle a entraîné un ralentissement économique et dont les mesures sanitaires, telles que la fermeture des marchés et des écoles, ont principalement affecté les revenus des femmes¹⁴⁸. Selon les données nationales de 2020, la population en âge de travailler était estimée à 5.983 551 individus, dont 60% actifs (travailleurs et chômeurs)¹⁴⁹. Le taux d'activité est plus important chez les hommes (72%) que chez les femmes (49%)¹⁵⁰.

Le cadre réglementaire inclut des dispositions discriminatoires à l'égard de l'emploi des femmes, notamment l'article 205 qui interdit le travail de nuit des femmes dans les industries et l'article 336, alinéa c), qui prévoit que certains travaux ou établissements peuvent être

¹⁴⁴ Entrevues avec OSC, 2021.

¹⁴⁵ MICS 2019.

¹⁴⁶ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018a), loc cit.

¹⁴⁷ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021.

¹⁴⁸ Entrevues 15 OSC, juin 2021, N'Djamena.

¹⁴⁹ Données de la Banque mondiale (estimations nationales) (2020). Voir :

<https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.TOTL.IN?locations=TD&view=chart> et <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.NE.ZS?locations=TD&view=chart>

¹⁵⁰ Données de la Banque mondiale (estimations nationales) (2019). Voir :

<https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.MA.NE.ZS?locations=TD&view=chart> et <https://data.worldbank.org/indicator/SL.TLF.CACT.FE.NE.ZS?locations=TD&view=chart>

interdits aux femmes par décret en raison des risques qu'ils comportent pour leur santé, leur sécurité ou leur moralité¹⁵¹. Ce sont toutefois les facteurs culturels et sociaux qui constituent un frein à la participation effective des femmes dans l'économie. Tout d'abord, les tâches domestiques et la prise en charge des enfants, mais aussi, entre autres, la recherche et le puisement d'eau et les tâches agricoles pénibles dans les zones rurales sont réservés aux femmes. Par ailleurs, selon de nombreux témoignages, les époux préfèrent souvent que leurs femmes restent à la maison ; ils tentent même parfois de leur interdire de travailler¹⁵².

Dans le domaine commercial, les femmes exercent plus dans le petit commerce peu rentable du secteur informel, alors que les hommes se trouvent dans des activités commerciales plus importantes, plus structurées et plus rémunératrices. L'organisation internationale du travail estime en effet que 98,7% des femmes tchadiennes sont en situation d'emploi vulnérable¹⁵³. En matière de transport, elles assurent l'essentiel du transport de la production agro-sylvopastorale, souvent à pied et sur de longues distances. Dans le domaine de la communication, elles n'ont pas accès à l'information stratégique que procurent les espaces de prise de décision et les médias.

Les femmes sont minoritaires dans les positions professionnelles qualifiées et de responsabilité : elles sont 14% parmi les cadres supérieurs, 10% parmi les cadres moyens, 16% parmi les ouvriers qualifiés et 11% parmi les employeurs. En revanche, elles représentent 39 % des travailleurs à compte propre et 59% des aides familiales. Cette forte présence des femmes parmi les aides familiales est parallèle à leur faible accès et contrôle du revenu et des autres ressources¹⁵⁴. Quant aux travailleuses et travailleurs pour leur propre compte, elles/ils sont absorbés surtout par le secteur informel, qui est le plus grand pourvoyeur d'emploi (92,2% des actifs contre 7,8% pour le secteur formel). Il est prépondérant dans le milieu rural (95,4%) par rapport au milieu urbain (4,7%) et il occupe 43,3% des femmes en milieu rural et 33,2% en milieu urbain¹⁵⁵.

Plus de trois quarts des femmes promotrices des unités de production résident en milieu rural et se partagent entre les industries agroalimentaires et les services, surtout le commerce, tandis que les hommes sont beaucoup plus présents dans le secteur des services. L'activité de fabrication de produits alimentaires, boissons et tabac est largement dominée par les femmes (35%), suivie des activités de commerce et (29,4%) et l'hébergement et la restauration (27,1%). Les hommes sont nombreux dans le commerce et la (45,8%) et les autres services (24%).

L'accès aux services financiers s'est amélioré dans la dernière décennie au Tchad, avec le développement et la diversification du secteur bancaire. Cependant, les femmes y accèdent peu. Le taux de femmes possédant un compte dans une institution bancaire est passé de 5% en 2011¹⁵⁶ à 15% en 2017¹⁵⁷. En comparaison, le taux des hommes est presque deux fois plus élevé, soit 29%. Selon les résultats de l'enquête ECOSIT 3 de 2011, seulement 5% des femmes disposent d'un compte bancaire qu'elles gèrent elles-mêmes ; 12% ont accès au

¹⁵¹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018a), loc cit.

¹⁵² Ibidem.

¹⁵³ Données de la Banque mondiale (2019), voir :

<https://data.worldbank.org/indicator/SL.EMP.VULN.FE.ZS?locations=TD>

¹⁵⁴ INSEED (2011), Enquête sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté au Tchad 3 (ECOSIT3). [ci-après ECOSIT 2011]

¹⁵⁵ Ibidem.

¹⁵⁶ Ibidem.

¹⁵⁷ Base de données Global Findex 2017. Voir : <https://www.findexgateway.org/fr/pays/tchad>

crédit et 20% connaissent le lieu d'octroi de crédit¹⁵⁸. La décision de contracter un crédit n'est pas toujours facile, car les femmes doivent souvent requérir l'avis des époux.

5.3 Femmes et secteur agricole

L'économie tchadienne est dominée par le secteur agricole qui, en 2020, contribue à hauteur de 42.5% de son PIB¹⁵⁹. Le développement rural est un secteur prioritaire au Tchad et le gouvernement veut en faire le moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, surtout en milieu rural. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture (productions végétales), de l'élevage (productions animales), de la foresterie et des services environnementaux, de la pêche et l'aquaculture (ressources halieutiques), de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement ainsi que les aspects transversaux tels que l'adaptation aux changements climatiques, la nutrition, le genre et l'aménagement de l'espace rural¹⁶⁰. Les acteurs sur le terrain jugent néanmoins que la participation des femmes au développement agricole est une thématique qui n'est pas suffisamment couverte par les actions du gouvernement et/ou de la communauté internationale.¹⁶¹ L'accès aux ressources productives telles que la terre, les sources d'énergie et les moyens techniques devraient ainsi être l'une des priorités d'actions¹⁶².

✓ Le sous-secteur de l'agriculture

Le rôle central de l'agriculture dans la croissance économique et de la sécurité alimentaire du Tchad, où une part importante de la population est tributaire du secteur agricole a été reconnu par le gouvernement, les donateurs et les acteurs du développement. Toutefois, l'agriculture peine encore à décoller¹⁶³. En 2021, le pays n'est à y consacrer 4% de son budget national - un taux insuffisant par rapport au minimum de 10% recommandé/prescrit par l'Union Africaine. Les dépenses publiques en soutien à l'agriculture et à l'alimentation (DPAA) financées par l'État présentent une tendance à la baisse sur la période 2010-2021. Elles ont baissé de plus de moitié (moins -59,55%) sur la période sous-revue en passant de 229,08 milliards de FCFA en 2014 à 114,34 milliards de FCFA en 2015, puis à 37,48 milliards de FCFA en 2016 et finalement à 51 milliards de FCFA en 2021.¹⁶⁴

Cependant, au niveau de financement des partenaires techniques et financiers, les DPAA ont une tendance à la hausse, elles se sont accrues de 27,64% en moyenne sur la période en passant de 29,96 milliards de FCFA en 2014 à 36,93 milliards de FCFA en 2015, puis à 48,81 milliards en 2016. Toutefois, la tendance globale des dépenses dans ce secteur (combinant celles de l'État et celles des PTF) est à la baisse¹⁶⁵. Ce sous-secteur occupe une place prépondérante dans l'économie nationale. Sa contribution au PIB est estimée à 23 %, dont 20% proviennent de la production vivrière et 3% des cultures de rente. C'est aussi un grand pourvoyeur d'emploi, qui assure 74.1% d'emploi des hommes et 74.6% d'emploi des

¹⁵⁸ Données disponibles seulement pour les femmes

¹⁵⁹ Données de la Banque mondiale. Inclut les sous-secteurs de l'agriculture, des forêts, de l'élevage et de la pêche. Voir : <https://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=TD&view=chart>

¹⁶⁰ République du Tchad, *Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) (2014-2020)*

¹⁶¹ Sondage d'évaluation des connaissances et de positionnement mené auprès de la société civile et des partenaires techniques et financiers, juin 2021.

¹⁶² Atelier multi-acteurs, 28 juin 2021, N'Djamena, Tchad.

¹⁶³ Au Tchad, les potentialités sont énormes en superficies de terres cultivables, qui sont estimées à 39 millions d'hectares, dont environ 3 millions seulement sont cultivés chaque année.

¹⁶⁴ Gouvernement du Tchad, Examen National Volontaire 2019. Voir : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23405RAPPORT_NATIONAL_VOLONTAIRE_FINAL_TCHAD.pdf

¹⁶⁵ Ibidem.

femmes¹⁶⁶. Les femmes rurales assurent environ 75% de la production agricole et occupent une place prépondérante aussi dans la transformation et la commercialisation des produits¹⁶⁷. Leur plus grand rôle en transformation alimentaire fait qu'elles sont plus représentées que les hommes dans le domaine de l'industrie (12,9% de femmes contre 6,2% d'hommes)¹⁶⁸.

Selon une des études réalisées entre 2013 et 2018¹⁶⁹, les femmes rurales sont responsables des tâches « reproductives »¹⁷⁰ auxquelles elles dédient en moyenne 63 heures par semaine¹⁷¹. Simultanément, elles interviennent dans les tâches « productives » et consacrent une partie importante de leur temps aux activités de production, de transformation et de commercialisation, mais elles ont des revenus moins importants que ceux des hommes. Généralement, le rôle des hommes est de labourer les terres, tandis que les femmes effectuent le reste du travail, tant au niveau de la production que de la transformation. Les femmes s'investissent généralement dans les activités agricoles les moins lucratives, s'occupant le plus souvent des activités de production vivrière de subsistance pour la consommation domestique, tandis que les hommes se chargent des filières plus porteuses. Les filières qui mobilisent les femmes sont : l'arachide, le sésame, la pêche, les légumes, le lait et les produits laitiers, le karité, la gomme arabique. Les femmes et les enfants constituent une main-d'œuvre dans toutes les phases de la récolte. Dans les sphères de prise de décisions du secteur agricole, les femmes représentent 19%¹⁷².

Trois régimes fonciers coexistent au Tchad :

- Le régime coutumier selon lequel la terre appartient à la communauté ;
- Le régime islamique fondé sur la croyance qui considère que la terre appartient à Dieu, et dont la vocation est de régir les rapports sociaux et humains à travers le rôle des autorités traditionnelles et religieuses ;
- Le régime civil qui est fondé sur l'égalité des sexes que consacrent par les textes réglementaires/législatifs au Tchad.

En ce qui concerne l'accès et le contrôle de la terre, en milieu rural, seulement 15% des femmes possèdent de la terre en propre (21% la partagent avec d'autres personnes), alors que 58 % des hommes sont propriétaires (7% qui la partagent)¹⁷³. Le Code civil accorde aux femmes et aux hommes des droits fonciers égaux, mais dans la pratique, le droit coutumier et le droit religieux prévalent. Selon les différents droits coutumiers, les femmes n'héritent pas du tout du mari décédé. Une étude¹⁷⁴ explique qu'au Kanem, la loi religieuse (l'Islam) donne droit aux femmes d'hériter et de garder le contrôle de leur terre, selon un représentant des autorités locales. Un représentant d'une ONG explique que « l'Islam ne refuse pas à la femme la terre, ce sont les hommes qui bloquent ». Dans les communautés qui pratiquent l'Islam, la

¹⁶⁶ FAO (2021), loc. cit.

¹⁶⁷ PNISR. *loc. cit.*

¹⁶⁸ FAO (2021), loc. cit.

¹⁶⁹ Oxfam (2013), *Six réalités sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde rural au Tchad*, Benoudji Colette, Virginie Le Masson et Erlande Fanord (2018), « Étude sur le genre et la résilience », Rapport final pour le projet RESTE/Trust Fund au Tchad. OXFAM, Care, Action contre la faim, Chora. Projet financé par l'Union Européenne. Voir : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/t05-eutf-sah-td-01-01_oxfam_reste.pdf

¹⁷⁰ Les tâches reproductives incluent : la cuisine, le ménage, les soins aux personnes âgées ou malades, la lessive, les corvées d'eau et de bois de chauffe.

¹⁷¹ Oxfam (2013), loc. cit.

¹⁷² Beassemda L. (2015), op. cit.

¹⁷³ EDS-MICS 2015

¹⁷⁴ Benoudji Colette, Virginie Le Masson et Erlande Fanord (2018), loc. cit. f

règle veut que les filles n'héritent que de la moitié de la part héritée des garçons »¹⁷⁵. Néanmoins, dans les faits, le droit de l'héritage de terres est rarement reconnu aux femmes¹⁷⁶. La Constitution reconnaît le droit coutumier comme source valable de droit, à condition qu'il ne soit pas contraire à l'ordre public et ne prône pas d'inégalités entre les citoyens (article 156). Dans certaines régions, le droit coutumier régit le régime matrimonial, la propriété et les règles de la transmission de la succession, en discriminant les femmes dans l'accès à la terre et l'héritage¹⁷⁷. Les femmes qui ont leur propre parcelle de terre ont souvent une triple journée de travail : elles aident à cultiver le champ de leur mari, elles cultivent leur propre parcelle et enfin, elles réalisent l'ensemble des tâches domestiques. Lorsque les femmes prennent en charge leur propre production, la productivité de leurs activités reste faible dans la mesure où elles ont un accès restreint aux moyens de production (terres, intrants et matériels agricoles, crédit) et un niveau faible d'éducation ou d'alphabétisation¹⁷⁸.

Le PND stipule que « la problématique foncière fera l'objet d'une réforme en profondeur qui prendra en compte les préoccupations des différentes communautés du pays en vue d'apaiser les tensions intercommunautaires et de mettre fin à l'exclusion des femmes de l'accès à la propriété et surtout aux actifs productifs »¹⁷⁹. Une réforme foncière et notamment un projet de Code domanial et foncier sont en cours, mais n'ont toujours pas abouti.

✓ **Le sous-secteur de l'élevage**

En considérant les agro-éleveurs, les éleveurs, les commerçants et les bouchers, le secteur de l'élevage fait vivre environ 40% de la population tchadienne et joue un rôle important dans l'alimentation des populations (œufs, lait et viande), dans l'agriculture (apport de fumier et de force de traction), ainsi que dans la génération de devises (exportation du bétail vif et des cuirs et peaux)¹⁸⁰. Les productions animales contribuent significativement à l'économie nationale : 44 % du PIB agricole, 15% du PIB national¹⁸¹. En 2011, les recettes sur les ventes d'animaux encaissés par le Trésor Public s'élevaient à 7,2 milliards avec un rendement fiscal de 35% cependant moins de la moitié sont investis par l'Etat pour le développement de l'élevage. Le sous-secteur de l'élevage fait face à de nombreuses contraintes sur le plan institutionnel, organisationnel, économique et technique, mais également sur le plan social, avec des discriminations à l'égard des femmes, qui sont confrontées à des problèmes d'accès aux facteurs de production, freinant leur participation au développement du sous-secteur, tout comme dans le domaine agricole.

Les hommes sont généralement propriétaires du gros bétail, mais une partie du cheptel peut appartenir à la femme (issu de l'héritage paternel ou dote de sa fille). Les femmes pratiquent l'élevage de petits ruminants, de la volaille et la transformation de la viande en charcut. L'accès aux intrants vétérinaires est beaucoup plus aisé pour le gros bétail que pour les petits ruminants et la volaille. Les activités agricoles féminines révèlent donc des difficultés d'entretien et de protection de la santé animale à cause de la rareté des pharmacies vétérinaires¹⁸². Des groupements féminins s'organisent également autour des activités d'embouche. La traite, la transformation et la commercialisation du lait sont des activités principalement dévolues aux femmes, dont les revenus et sa gestion reviennent souvent aux

¹⁷⁵ OCDE (2019), SIGI, loc cit.

¹⁷⁶ FAO (2021), loc. cit.

¹⁷⁷ AFD (2016) *Profile Genre du Tchad*.

¹⁷⁸ Ibidem

¹⁷⁹ PND 2017-2021, Axe no 1 : Renforcement de l'unité nationale.

¹⁸⁰ FAO (2021), loc cit.

¹⁸¹ Ministère des Finances, 2018.

¹⁸² FAO (2021), loc. cit.

chefs de famille, propriétaire du bétail. Dans une bonne partie des régions à tradition d'élevage, les femmes vendent de la viande fraîche. En revanche, le métier de boucher (abatage) est exclusivement masculin. Au sein des organisations faïtières de l'élevage (unions et fédérations régionales), la représentation féminine est faible¹⁸³.

Il est bien de souligner que 80% du cheptel tchadien se trouve dans un système pastoral éloigné des agglomérations une grande partie de l'année et donc laissé à l'écart du système actuel de services sociaux. De façon générale, cette situation de grande mobilité soumet les femmes à une plus grande vulnérabilité (insécurité, manque d'accès aux services sociaux tel que l'éducation et la santé et aux différents appuis des bailleurs dont bénéficient classiquement les groupements des femmes).

Bien que considéré comme un exemple pour ses efforts dans le domaine de l'école en milieu nomade, le Tchad peine à pérenniser les acquis et vulgariser les réussites des expérimentations de l'éducation nomade. Le Ministère de l'Éducation dispose d'une direction spécialisée pour l'éducation nomade mais manque de moyen pour assurer le suivi de ces écoles (en général construit par les ressortissants des nomades), qui du fait de leur mobilité nécessite une charge particulière. A ce jour, un projet pilote en cours au sein du programme PASTOR concerne 12 écoles nomades dispersés dans 10 provinces du Tchad. Les résultats à mi-parcours de ce projet sont prometteurs et pourrait être mis en œuvre à grande échelle.

De même pour la santé, le programme PASTOR expérimente en collaboration avec le Programme Nationale de Santé des Nomades un projet de santé mixte où les campagnes de vaccination du bétail et les soins de santé aux nomades peuvent être octroyés au même moment. C'est un projet pilote donc les résultats pourraient être capitalisés afin de servir une stratégie nationale d'accès aux soins de santé des nomades, en particulier des femmes et des enfants.

✓ **Le sous-secteur des ressources halieutiques**

La pêche est une activité mal connue statistiquement, mais elle joue un rôle important dans le secteur primaire en termes d'emploi, représentant une source prometteuse de diversification des activités rurales et des sources de revenus. Elle contribue à l'économie nationale à hauteur de 4,5% du PIB¹⁸⁴. Le Tchad a d'ailleurs décidé de miser sur le développement de l'aquaculture commerciale pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement économique durable. Cette activité commerciale est prévue dans le Plan de développement de l'aquaculture au Tchad, élaboré en 2012.¹⁸⁵ Le plan précise que le développement de la filière devra être considéré comme un vecteur de renforcement des capacités des femmes impliquées directement et indirectement dans la production de dihé (spiruline). Il inclut des indicateurs de performances sensibles au genre (nombre de bénéficiaires femmes, soutien aux groupements de femmes, etc.). Les activités de pêche se pratiquent sur les cours d'eau, notamment les fleuves (Logone et Chari), les lacs (Tchad et Fitri) et les plaines inondables autour de ces cours d'eau (35% de la production provient du Lac Tchad et 65% des fleuves, des plaines inondées et des lacs secondaires).

Les contraintes du secteur de la pêche sont nombreuses. Il s'agit, entre autres, de la persistance de la surexploitation des ressources halieutiques, de l'absence d'infrastructures

¹⁸³ A titre d'exemple, le bureau de la fédération des éleveurs Moyen Chari (qui regroupe les vendeurs de bétail sur pied, les bouchers et les transformatrices) est composé des 9 membres qui sont tous des hommes (Source : enquête sur le terrain, septembre 2016).

¹⁸⁴ PNISR 2016-2022.

¹⁸⁵ Voir : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/cha146462.pdf>

pour l'écoulement des produits, de la faiblesse de l'encadrement des acteurs de la filière pêche et aquaculture et des ressources humaines, matérielles et financières insuffisantes. L'aquaculture représente une source prometteuse de diversification des activités rurales et des sources de revenus, mais le niveau d'exploitation demeure faible en raison de la non-maîtrise des techniques par les opérateurs¹⁸⁶. Plus de 300.000 personnes vivent de la pêche et de ses activités connexes. Le nombre de pêcheurs est estimé à 220.000, dont 200.000 sont des Tchadiens sédentaires pratiquant la pêche saisonnière¹⁸⁷. Seulement 20.000 sont des professionnels dont plus de 40% sont d'origine étrangère. Environ 3.500 femmes pratiquent la pêche de décrue en utilisant des nasses¹⁸⁸.

Les hommes dominent tous les maillons de la chaîne de valeur (pêcheurs, commerçants, transporteurs, chargeurs, déchargeurs, vendeurs de glace et charretiers) en dehors de la commercialisation (vente en demi-gros ou au détail). Les femmes s'investissent surtout dans la post-capture, la transformation et la commercialisation. Quelquefois, elles sont propriétaires des pirogues sans être impliquées dans la gestion des revenus de la pêche. Les femmes sont prioritairement des vendeuses de poisson-grossistes (96,5% de femmes vs 3,5% hommes) ou détaillantes (97,5% de femmes vs 2,5% hommes) sur les marchés¹⁸⁹. Au sein de la filière, ce sont les femmes qui sont les plus grandes perdantes du fait des pertes importantes causées par la pourriture du poisson occasionnée par le mauvais état routier et la durée du temps d'acheminement vers les marchés (transport du poisson frais sur de longues distances dans de mauvaises conditions, avant sa livraison aux femmes) et en l'absence des infrastructures et équipements de conservation adéquats. La fermeture des marchés en raison de la COVID-19 a fortement affecté le revenu des femmes, qui se sont retrouvées à la maison, sans moyens pour entretenir les membres de leur famille¹⁹⁰.

✓ **Le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement**

Le Tchad a fourni des efforts importants ces cinq dernières années pour la couverture en eau potable de tout le pays. Les ressources renouvelables d'eau douce intérieures sont limitées à 999 mètres cubes par habitant (comparativement à une moyenne régionale pour l'Afrique subsaharienne de 3 699 mètres cubes par habitant)¹⁹¹. Actuellement, selon l'enquête EDS-MICS (2019), 51% de la population a accès à l'eau potable, mais ce progrès reste encore insuffisant face aux besoins de l'ensemble de la population. De plus, il y a une grande disparité entre milieu urbain (79%) et milieu rural (44%).

Au niveau de l'assainissement, le taux d'accès de la population à l'échelle nationale s'est amélioré depuis l'année 2000, mais reste encore très faible, surtout en milieu rural, où 77% de la population ne disposent d'aucun type de toilettes et seulement 5% disposent de toilettes améliorées¹⁹². Les réseaux et les systèmes d'évacuation des excréta, des déchets et des eaux usées sont quasi inexistantes. L'évacuation des ordures ménagères, déversées le plus souvent aux alentours des maisons, demeure un des problèmes cruciaux, particulièrement en milieu urbain. Pourtant, le cadre politique ne reflète pas adéquatement l'urgence de la situation. En

¹⁸⁶ PNISR 2016-2022.

¹⁸⁷ Les données désagrégées par sexe ne sont pas disponibles.

¹⁸⁸ PNSA, cit.

¹⁸⁹ Rencontre avec l'Union Nationale des femmes vendeuses de poissons, 2016.

¹⁹⁰ Entrevues OSC, 2021.

¹⁹¹ Données de la Banque mondiale. Voir :

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ER.H2O.INTR.PC?locations=TD&view=chart>

¹⁹² En milieu urbain, 17% de la population ne dispose d'aucunes toilettes et la moitié utilise des toilettes améliorées. (MICS 2019).

effet, seulement 67% des cibles de l'ODD 6 sur l'accès à des services d'alimentation en eau et d'assainissement sont intégrées dans le PND¹⁹³.

Ce sont les femmes et les filles qui souffrent le plus du manque de ressources en eau, car, surtout en milieu rural, elles sont les premières responsables des corvées d'eau et la situation s'aggrave dans le contexte de dégradation des ressources naturelles¹⁹⁴. En effet, dans les ménages ruraux, ce sont les femmes qui vont principalement chercher l'eau (75% comparativement à 4% pour les hommes) et elles sont majoritairement aidées des filles (16% comparativement à 3% pour les garçons). Pour 45% des ménages, la collecte d'eau prend plus de 30 minutes par jour et 6,4% des ménages y mettent plus de 3 heures quotidiennement.

Le temps nécessaire à la corvée d'eau contribue, avec d'autres corvées, à limiter le temps que les femmes peuvent investir dans les activités génératrices de revenus et aussi à priver bien souvent les filles, du droit à l'éducation. La scolarisation des filles est entravée aussi par la faible couverture en infrastructures d'eau et assainissement au niveau des établissements scolaires.

La consommation d'une eau insalubre et la contamination microbienne liée au manque d'assainissement ont des conséquences néfastes sur la santé. 82% des ménages urbains et 87% des ménages ruraux utilisent une source d'eau les mettant à risque de contamination fécale avec la bactérie *E. coli*¹⁹⁵. La diarrhée demeure ainsi l'une des principales causes de la mortalité infantile. Le manque d'infrastructures d'eau et d'assainissement à l'école a un impact sur la scolarisation des enfants (surtout des filles). Les femmes sont les premières responsables des soins en santé et les maladies causées par l'eau insalubre, le manque d'infrastructures d'assainissement et le manque d'hygiène vont aggraver leur surcharge de travail. Les difficultés d'accès à l'eau et aux toilettes ont aussi un impact sur la santé sexuelle et reproductive, la dignité et la protection des femmes et des filles contre les violences : une source d'eau lointaine, aussi bien qu'une source d'eau proche, mais non sécurisée, ainsi que le manque de latrines peuvent rendre les filles et les femmes vulnérables aux viols et aux harcèlements et compliquer leur gestion de l'hygiène et de la santé sexuelle et reproductive.

En ce qui concerne la participation des femmes dans la gouvernance de l'eau et de l'assainissement, les femmes sont de plus en plus représentées dans les comités de gestion des points d'eau. Par exemple, l'étude genre réalisée dans le cadre du projet « Accès à l'eau potable et assainissement » du 10^{ème} FED a constaté une proportion de 43% de femmes dans les comités. Cependant, aucune femme n'occupait un poste de décision : tous les présidents, secrétaires et trésoriers étaient des hommes¹⁹⁶. Il y a aussi une implication croissante des femmes dans la gestion de l'assainissement et de l'environnement, avec une augmentation de leur présence dans les comités. Leur rôle est rarement de premier plan et reste généralement confiné à des responsabilités en matière d'hygiène.

¹⁹³ Gouvernement du Tchad (2019), Examen National Volontaire. Voir :

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23405RAPPORT_NATIONAL_VOLONTAIRE_FINAL_TCHAD.pdf

¹⁹⁴ L'analyse genre réalisée dans le cadre du projet « Accès à l'eau potable et assainissement » du 10^{ème} FED a confirmé que dans la majorité des ménages, les femmes et les filles sont les principales collectrices de l'eau et du bois et que cette collecte est première préoccupation des femmes. (Projet FED-2010/021-976, *Rapport des études socioéconomiques, environnementales, genre*, 2012).

¹⁹⁵ MICS 2019.

¹⁹⁶ Ibidem

Tableau 1 Analyse de la division sexuelle du travail dans le secteur rural (selon Lydie Beassemnda)

Sous-secteur	Division sexuelle du travail	
	Femmes/filles	Hommes/garçons
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Pratique des cultures de spéculations ciblées : <ul style="list-style-type: none"> • Légumes, oléagineux et tubercules. • Transformation traditionnelle et/ou artisanale. - Commerçantes détaillantes des produits agricoles transformés ou non. 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture des céréales. - Stockage des produits. - Vente de produits agricoles à titre de demi-grossistes, grossistes et exportateurs.
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> - Élevage des petits ruminants et de la volaille. - Abreuvement et soins des animaux malades. - Soins au petit bétail. - Transformations des produits : Lait et produits laitiers, viande séchée, cuir (transformation en produit dérivé). - Vente de lait et des produits dérivés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élevage de bovins, camelins, équins, ovins et caprins. - Vente du bétail ou de la viande au niveau local et national. - Exportation du bétail sur pied.
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation des produits. - Vente au détail des produits transformés ou non. 	<ul style="list-style-type: none"> - Capture du poisson. - Vente des produits à titre de grossistes et semi-grossistes des produits. - Exportation du poisson.
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des produits non ligneux : fruitiers, bois, et autres produits. - Transformation traditionnelle ou artisanale. - Vente au détail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chasse. - Vente en demi-grossistes. - Importations (cas de la gomme arabique).
Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Membre des comités de gestion des ouvrages (mais non dans les postes de décision). - Corvée d'eau : parcours de distance pour aller chercher l'eau et la transporter. - Salubrité des points d'eau réalisés dans le cadre des projets. 	<ul style="list-style-type: none"> - Membre des comités de gestion des ouvrages (y compris dans les postes de décision).

Source : L. Beassemnda, *Analyse genre du secteur agricole et du développement rural au Tchad*, 2015, p. 26.

Pour conclure, on peut dire que « la perception du rôle et du statut social des femmes connaît une évolution lente en milieu rural en dépit de la dynamique organisationnelle que celles-ci développent. Les femmes rurales dépendent en général du droit coutumier ou du droit islamique, selon leur appartenance communautaire et confessionnelle. Cela implique des rapports sociaux inégalitaires du fait que les femmes ne font pas partie des mécanismes traditionnels ou religieux qui président aux décisions relatives à la gestion des ressources »¹⁹⁷.

5.4 Gestion durable des ressources naturelles

Le Tchad est confronté à des aléas climatiques cycliques¹⁹⁸. Les catastrophes naturelles récurrentes qui affectent le pays sont principalement les inondations et les sécheresses, qui

¹⁹⁷ Beassemnda, L.(2015), *op.cit.* p. 47

¹⁹⁸ Selon INFORM, Index For Risk Management, le Tchad figure au 9ème rang des pays les plus exposés (sur 191 pays classés) (Voir le lien : <https://drmkc.jrc.ec.europa.eu/inform-index/INFORM-Risk/Country-Profile/moduleId/1767/id/419/controller/Admin/action/CountryProfile>)

rendent plus vulnérables les populations victimes. Cette situation est exacerbée par les urgences sanitaires (épidémies et pandémies), les incendies, les dégâts provoqués par les parasites de cultures agricoles et les troubles civils dans les pays voisins, lesquelles entraînent des mouvements de population. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 est venue démontrer la fragilité du dispositif de réponse, lequel a dû s'adapter au fur et à mesure de la progression de la pandémie.¹⁹⁹ Selon sa Contribution déterminée au niveau national de 2015, le Gouvernement tchadien évalue que « les femmes et les enfants » font partie des groupes les plus vulnérables dans les trois zones bioclimatiques (sahélienne, soudanienne, saharienne). Une stratégie nationale pour la réduction des risques de catastrophes a été adoptée en décembre 2020²⁰⁰.

Les femmes, les filles, les garçons et les hommes n'ont pas les mêmes vulnérabilités ce qui conditionne leur vécu d'une catastrophe et leur capacité à s'en remettre. Dans les pays où la discrimination sexuelle est un état de fait (comme le Tchad), les femmes et les filles sont particulièrement exposées aux aléas naturels. Non seulement leur taux de mortalité est plus élevé, mais les violences à leur égard (viols, trafic d'êtres humains, violences domestiques, etc.) augmentent aussi de façon exponentielle pendant et après une catastrophe. La majorité des catastrophes entraîne un fardeau supplémentaire pour les femmes et les filles, qui doivent assumer un travail non rémunéré, par exemple administrer des soins ou approvisionner le foyer en eau et en nourriture²⁰¹. Au Tchad, l'une des premières conséquences des changements climatiques est l'adaptation du calendrier agricole aux fluctuations de la pluviométrie, qui accroissent la charge du travail domestique des filles/femmes. Le retard des pluies implique une période de concentration d'activités agricoles et ménagères que celles-ci doivent accomplir. En second lieu, la productivité agricole, qui représente la source d'alimentation et de revenus des ménages est susceptible de connaître des fluctuations. En cas de baisse de production, la survie des ménages repose essentiellement sur les femmes qui doivent s'adonner à diverses activités pour subvenir à leurs besoins d'alimentation et de soins, ainsi qu'à ceux de leurs enfants²⁰².

Au Tchad, comme dans tous les pays de l'Afrique subsaharienne, les populations rurales, aussi bien les femmes que les hommes sont les plus impliqués dans la gestion des ressources naturelles. Les femmes jouent un rôle clé dans leur exploitation, leur préservation et leur conservation. Elles s'investissent entre autres, dans des activités d'agroforesterie, de collecte des produits forestiers non ligneux et des plantes médicinales et de cultures dans les bas-fonds. Les hommes, eux, s'adonnent généralement à l'exploitation des arbres et des mines, à la chasse et à la pêche. L'utilisation par les hommes de la terre, de l'eau, des végétaux et des animaux à des fins commerciales est davantage valorisée, que les usages domestiques que les femmes en font.

La gestion des ressources forestières est régie par la loi n° 14/PR/08 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques. Ladite loi établit les modalités d'accès et des mécanismes de protection, qui peuvent se révéler drastiques et répressifs. En milieu rural, certains droits d'usage traditionnels des produits forestiers sont reconnus, notamment : la cueillette de produits ou sous-produits, le ramassage du bois mort gisant et la récolte de

¹⁹⁹ Gouvernement du Tchad (2020), Stratégie nationale et plan d'action pour la gestion de risques de catastrophes du Tchad. Voir : https://www.grc-ceeac.org/sites/default/files/2021-09/VF%20Strat%C3%A9gie_RRC_Tchad_version%20finale-Bon.pdf

²⁰⁰ Ibidem.

²⁰¹ UNDP (2010) Bureau pour la prévention des Crises et le Relèvement, Genre et Catastrophes.

²⁰² Beassemda L. (2016), *Violences basées sur le genre et discrimination des filles et des femmes dans la région du Logone Occidental. Rapport d'étude*, p. 39.

plantes médicinales. Leur exercice est libre à des fins de satisfaction de besoins individuels ou familiaux, mais subordonnés aux possibilités de repeuplement ainsi que de régénération. Les produits ligneux représentent la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson des repas et l'approvisionnement des ménages est essentiellement une tâche dévolue aux filles/femmes. L'interdiction de la coupe de bois par le gouvernement pour limiter la destruction des forêts en 2008 a donné lieu à des abus dans son application par les agents du ministère responsable de l'environnement. Lesdits abus s'exercent sous la forme de confiscation des produits collectés, de violence physique, de rackets ou d'arrestation de présumés contrevenants. En l'absence de sources d'énergie alternatives, l'application de la mesure d'interdiction prive les femmes et les ménages pauvres et déjà confrontés à d'énormes difficultés économiques, d'un accès au bois en milieu rural²⁰³.

Quant aux ressources non ligneuses, elles sont une source d'alimentation et de revenus pour les ménages. Certains produits (par exemple, le karité) sont cueillis par les femmes, qui les transforment et les utilisent au niveau domestique ou bien les vendent sur les marchés locaux.

Selon la FAO²⁰⁴, les femmes font face à de nombreuses contraintes comparativement aux hommes, ce qui freine leur participation efficace dans ce domaine. L'utilisation des ressources collectives pour le bois de chauffe, le fourrage et la nourriture constitue parfois leur seule issue. Les inégalités sont également importantes en matière d'accès à l'eau ou aux réseaux d'irrigation. Les droits limités des femmes d'accès à l'eau les obligent à avoir recours à des pratiques agricoles de subsistance susceptibles de provoquer l'érosion des sols, source majeure d'instabilité dans les bassins versants et qui, en fin de compte, compromet la productivité agricole et la conservation des ressources. Elles sont peu associées aux décisions de gestion en matière d'eau ou d'irrigation, même si elles font souvent partie des comités de gestion de l'eau.

6. Droits civils et politiques

Le Tchad a adopté en 2018 une ordonnance-loi instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives²⁰⁵. Néanmoins, les inégalités de genre dans la jouissance des droits civil et politique demeurent. Tout d'abord, la situation se caractérise par la sous-représentation des femmes dans les différentes instances de prise de décision²⁰⁶. À la suite de la mort du président Idriss Déby en avril 2021, les acteurs de la société civile ont espéré la mise en place d'un gouvernement plus paritaire, tel que légalement requis par la loi sur la parité²⁰⁷. Néanmoins, le statu quo de la sous-représentation des femmes caractérise le gouvernement de transition, dans lequel on ne trouve que 9 femmes ministre et secrétaire d'État sur 40 (22,5%). 15% des membres du Parlement sont des femmes²⁰⁸. Le Conseil Militaire de Transition ne contient aucune femme. Les femmes sont également sous-représentées dans la diplomatie et la haute administration, qui ne comptent que 2 femmes sur 24 ambassadeurs (8,33 %), 6 femmes membres du Conseil Économique, Social et Culturel sur 30 (20 %), et 2 femmes Secrétaires générales sur 29 (6,89 %). Les femmes sont minoritaires dans la représentation aux fonctions et aux postes de responsabilité de tous les ministères : 29% sont cheffes de service, 14% cheffes de division, 12% Directrices générales et 13% Directrices techniques. Au niveau du commandement territorial, on ne compte que 2 femmes Préfètes sur 56 (3,6%) et aucune femme sur les 23 gouverneurs de région. L'exécutif communal issu

²⁰³ Ibidem.

²⁰⁴ FAO (2021), loc cit.

²⁰⁵ République du Tchad, Ordonnance no 012/PR/2018.

²⁰⁶ Données en juin 2021.

²⁰⁷ Atelier multi-acteurs, 28 juin 2021, N'Djamena, Tchad.

²⁰⁸ Gouvernement nommé le 2 mai 2021.

des élections de 2011 compte 5 femmes maires sur 43 (12%). Seuls 13% des conseiller.ères municipaux.ales sont des femmes. Le Tchad est toujours dans une phase de transition politique de 18 mois, période après laquelle, en principe, des élections législatives et présidentielles devraient être organisées.

Par ailleurs, au sein du ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique, par exemple, aucune femme ne figure parmi les directeurs et les secrétaires généraux. Les femmes occupent environ 23 % de postes de directeurs techniques, 8 % de postes de délégué régional, 0,2 % de postes de directeur d'école, 8% de postes de directeur de collège et 10 % de postes de proviseur²⁰⁹.

Il ressort donc une participation des femmes dans les instances de prise de décision encore loin des 30% préconisés par la plateforme d'action de Beijing. Leur participation est faible aussi au niveau communautaire : bien qu'elles soient plus impliquées qu'auparavant dans les organisations et parfois même majoritaires au niveau des organisations de base, les femmes sont encore peu présentes dans les instances dirigeantes.

Au Tchad, le droit positif basé sur le Code civil français de 1958, hérité de la décolonisation et appliqué par les juridictions nationales en matière civile comporte plusieurs dispositions relatives à la protection des droits humains. Il coexiste avec le droit coutumier et religieux.

Le Tchad est partie prenante à la plupart des instruments juridiques internationaux (Déclaration Universelle des Droits Humains, Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes, Convention relative aux Droits de l'Enfant), qui constituent le fondement de la promotion du genre et des droits humains. La Constitution tchadienne dispose des principes de non-discrimination (articles 13 ; 14). Il consacre les principes d'égalité et de liberté des citoyens et des citoyennes²¹⁰.

Le Tchad étant de culture patriarcale, la coexistence de plusieurs règles et la ténacité des pratiques traditionnelles néfastes constituent un obstacle pour la valorisation du statut sociojuridique de la femme. De même, l'inexistence d'un Code unifié rend complexe la résolution des questions liées aux personnes et à la famille, ce qui est contraire aux instruments internationaux et régionaux régulièrement ratifiés par le pays. Dans cette perspective, le gouvernement a élaboré un Code des personnes et de la famille en cours d'adoption depuis plusieurs années, ainsi que plusieurs autres textes : le Code pénal, le Code du travail et le Code électoral, qui sont soit en révision, soit dans le circuit d'adoption.

Les OSC et le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance ont souligné que le cadre légal tchadien est favorable à la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme.²¹¹

Le processus de renforcement du cadre juridique national entamé depuis plus d'une décennietraduit en effet une progression en faveur de la protection des groupes vulnérables en général et des filles/femmes en particulier. Le véritable problème relatif au respect des droits des femmes et des filles au Tchad est la non-application des textes juridiques. D'autres contraintes importantes de diverses natures sont également relevées, à savoir : des obstacles politiques (non-ratification de certains instruments juridiques importants internationaux et

²⁰⁹ Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018a), loc cit.

²¹⁰ En son article 13, la Constitution dispose que : « les Tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi ». Et à l'article 14 on peut lire : « l'État assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe. Il a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les discriminations à l'égard de la femme et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique ».

²¹¹ Entrevue MFFPE et atelier multiacteurs, juin 2021, N'Djamena, Tchad.

régionaux tels que le Protocole de Maputo, annexé à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et relatif au droit des femmes en Afrique), des obstacles législatifs/administratifs (blocage de certains textes importants de protection des droits de la femme dans les rouages de l'État tels que le Code des personnes et de la famille), des obstacles programmatiques (insuffisance de la vulgarisation et de la diffusion des textes notamment dans les langues nationales). Il y a aussi des obstacles en matière de gouvernance, mais encore socioculturels (statut social et position de subordination des femmes dans l'organisation sociale à prédominance patriarcale avec leur assujettissement juridique, faible niveau d'instruction et d'alphabétisation de la grande majorité des femmes, non-dénonciation des violations des droits, méconnaissance des différentes dispositions juridiques en leur faveur, manque de temps dû à la surcharge de travail). On peut enfin relever les obstacles sur le plan économique, avec une insuffisance de moyens financiers pour supporter le coût d'accès aux services juridiques, les frais de constitution des dossiers et de déplacement vers les centres de juridiction et les honoraires des avocats. La vulgarisation juridique est au cœur de la mission du MFFPE qui compte organiser des ateliers avec des juristes sur la vulgarisation des lois²¹². Ceci est une étape essentielle pour que les femmes soient informées de leurs droits légaux.

7. Impacts de la COVID-19 sur les inégalités de genre

Des entrevues avec 8 organisations de la société civile menées en 2021 ont permis de documenter les impacts de la COVID-19 sur les inégalités de genre et sociales existantes. Tous/tes les représentant.es d'OSC s'accordaient pour dire que la COVID-19 a eu des répercussions négatives énormes sur le statut des femmes et a contribué à creuser les inégalités de genres à plusieurs niveaux.

Les représentant.es ont dénoncé les mesures anarchiques dictées par le gouvernement, sans accompagnement pour les personnes affectées. La flambée des prix des denrées de première nécessité a affecté la société en entier, mais davantage les femmes qui doivent subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles. Le tableau ci-dessous présente certaines des conséquences négatives de la COVID-19 sur les femmes et les filles, telles que rapportées par les OSC.

VBG	<ul style="list-style-type: none"> - Les violences physiques et verbales ont considérablement augmenté. - Les cas de violences policières où des femmes sont violentées et abusées sexuellement par les policiers qui sont censés les protéger.
Accès à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Avec la fermeture des écoles, le taux de déscolarisation des filles a considérablement augmenté et beaucoup se sont retrouvées avec des grossesses non désirées ou dans des mariages précoces et non désirés. - L'arrêt des cours des enfants qui sont restés à la maison, entraînant ainsi plus de dépenses alimentaires.
Impacts économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Avec la fermeture obligatoire des marchés, et les mesures sanitaires limitant les déplacements, les femmes se sont retrouvées à la maison n'ayant pas de quoi entretenir les membres de leurs ménages. - Il y a eu une augmentation de la précarité féminine.

²¹² Ibidem.

Santé	<ul style="list-style-type: none">- Les taux d'accouchement ou grossesses à risque et des décès liés aux accouchements ont grimpés parce que les femmes craignaient de se rendre dans les formations sanitaires pour les soins ou les consultations prénatales.- Les personnes vivant avec le VIH/SIDA se sont retrouvées dans l'incapacité d'accéder aux antirétroviraux pour rupture de stock.
-------	---

III. ANALYSE GENRE DE L'INTERVENTION DE LA DUE AU TCHAD

1.1 La valeur ajoutée de l'UE en matière de genre

La valeur ajoutée de l'UE est caractérisée par sa collaboration de longue date avec le Tchad. Présente à tous les niveaux (macro, méso et micro), elle a développé des partenariats aussi bien avec l'État qu'avec les OSC. Elle est la première bailleuse de fonds du pays, jouit d'une notoriété politique et diplomatique et est respectée et écoutée. Elle donne des appuis techniques, met des instruments à la disposition des organisations, a un regard critique, encourage les innovations et fait valoir les savoirs endogènes. L'UE constitue un espace de liberté, de dialogue pour la promotion des droits des femmes et de l'égalité genre. Avec son poids institutionnel, elle pourrait renforcer son rôle catalyseur pour la prise en compte de l'égalité et de l'équité de genre dans le pays.

Au cours de la mise en œuvre des précédents programmes multiannuels indicatifs, la DUE a acheminé ses efforts dans les secteurs clés suivants : (1) Bonne gouvernance centrale et locale et (2) Infrastructures de transport et développement économique rural (10^e FED 2008-2013) et (1) Sécurité alimentaire, nutrition et développement rural, (2) Gestion durable des ressources naturelles et (3) Consolidation de l'état de droit (11^e FED 2014-2020).

En 2021, la DUE adopte son premier Country Level Implementation Plan (CLIP) 2021-2025, lequel a été élaboré conjointement avec les États membres sur la base de consultations auprès des acteurs nationaux. Le CLIP identifie quelles sont les priorités en matière de genre, lesquelles sont alignées sur le GAP III et sur le profil genre pays.

Le Programme indicatif multiannuel (PIM) 2021-2027 a également été élaboré en 2021 suite à de nombreuses consultations de l'ensemble des acteurs tchadiens. Il définit trois axes prioritaires guidant l'implication de l'UE au Tchad, lesquels sont cohérents avec le cadre politique de l'UE (GAPIII), le cadre politique du Tchad en matière d'égalité de genre, ainsi que les engagements internationaux (ODD).

Une autre valeur ajoutée de l'UE en matière de genre est son dialogue politique et sa diplomatie qui sont résolument axés sur la promotion et la défense des droits humains. Selon le GAPIII, l'UE s'engage à occuper un rôle de leader sur les questions d'égalité de genre et autonomisation des femmes dans tous les forums internationaux et régionaux (objectif 9 du GAP III).

Analyse organisationnelle

Au niveau organisationnel, la DUE dispose d'un point focal genre qui consacre environ 10% de son temps aux questions y afférentes et à celles relatives aux droits humains. Cependant, ce temps est insuffisant au regard de la charge de travail du PFG appelé à d'autres fonctions. Cela se traduit par un faible appui en matière de genre aux autres membres de l'équipe.

La prise en compte du genre par le personnel de la DUE est caractérisée par un manque de vision partagée et sensible au genre, d'où une sensibilité variable à ce sujet d'une personne à l'autre. Tout d'abord, il faut noter que la connaissance des politiques, stratégies et orientations nationales, régionales, africaines et de l'Union européenne, de même que celles de l'approche genre, n'est pas homogène au sein de l'équipe. Il y a des personnes qui signalent une faible accessibilité des outils et des systèmes en matière de genre et des lacunes dans la capacité du personnel de prendre en compte l'approche genre dans leur travail. De plus, au sein de l'équipe, il y a des personnes qui n'ont jamais été formées sur l'approche genre. Cela contribue à expliquer la confusion qu'on note sur cette approche. Par exemple, la notion de « *gender mainstreaming* » n'est pas entièrement internalisée : sa

compréhension est souvent limitée aux aspects de participation et d'accès des femmes et des jeunes aux activités et dans les instances de prise de décisions dans certains cas.

Le genre n'est pas intégré dans les outils de gestion du personnel (cahiers de charge, contrats, rapports d'évaluation du personnel).

La disponibilité des ressources pour intégrer la dimension genre dans les actions de l'UE est adéquate. Malgré les faiblesses du système statistique national, plusieurs ressources sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes (EGAF) sont disponibles au personnel de la DUE. Premièrement les besoins et enjeux les plus pressants sont clairement identifiés dans le cadre politique national et les documents stratégiques (PNG 2011 et PA-PNG 2019-2023). Deuxièmement, l'UE a commissionné la présente analyse de genre, initialement publiée en 2017 et mise à jour en 2021. Finalement, plusieurs partenaires de développement ont publié des études sectorielles telles que le Profil National Genre des Secteurs de l'Agriculture et du Développement Rural de la FAO (2021)²¹³ et un rapport du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la question de la discrimination à l'égard des femmes au Tchad (2018)²¹⁴. Pourtant, le personnel de la DUE se réfère aux données sexospécifiques que sur une base ad hoc et l'utilisation de l'analyse de genre de 2017 a été limitée jusqu'à présent²¹⁵. Par exemple, dans les documents d'action finalisés après 2017, il n'y a pas de référence à l'analyse de genre de 2017²¹⁶.

La proportion de projets sensibles au genre bien qu'encore insuffisante, est en progression. Seulement 32% des interventions financées par l'UE entre 2014 et 2018 étaient marquées G1 ou G2. De plus, une révision des marqueurs associés au projet a démontré que ceux-ci n'étaient pas toujours appliqués de façon juste et/ou cohérente²¹⁷.

L'intégration de la dimension genre ne figurait toujours pas au soutien budgétaire général des programmes mis en œuvre entre 2015 et 2017. Au niveau du renforcement des compétences du personnel de la DUE, alors que le soutien budgétaire de l'assistance technique prévoyait un item budgétaire pour une série de formations sur la budgétisation sensible au genre en 2019, celles-ci n'ont pas eu lieu et ont été reportées en 2020²¹⁸.

En ce qui concerne la parité entre les hommes et les femmes (*gender balance*), elle n'est pas encore une réalité au sein de la DUE. La composition sexospécifique du personnel est déséquilibrée en faveur des hommes, qui représentent plus de 70% du personnel (40/56). Au niveau du leadership, seule une position est féminisée (Cheffe de section finance et contrat, soit 1/7) ; les chargés de programme sont également majoritairement des hommes (près des deux tiers). Cette situation va à l'encontre des directives prescrites par l'Union européenne²¹⁹.

Tableau 2 Répartition du personnel DUE selon le sexe

Postes	Femmes		Hommes		Total
Management	01		6		7

²¹³ Voir : https://fscluster.org/sites/default/files/documents/rapport_evaluation_genre_tchad.docx_-_amende_et_adopte_06082018.pdf

²¹⁴ Voir : https://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?si=A/HRC/38/46/Add.2

²¹⁵ Particip (2020), Evaluation of the EU's external action support in the area of GEWE – Case studies.

²¹⁶ Ibidem.

²¹⁷ Ibidem.

²¹⁸ Ibidem.

²¹⁹ GENDER ACTION PLAN III: an Ambitious Vision on Gender Equality and Women's Empowerment for EU External Action. L'objectif 10 prévoit une activité spécifique pour l'amélioration de la proportion des femmes occupant des postes décisionnels au sein de l'UE.

Dont Chefs de section/équipe	01		5		6
Autres	15		34		49
Dont Chargés de programme	06		10		16
Total	16		40		56

Source : Tableau élaboré par les consultantes à partir de l'organigramme de la DUE (septembre 2021)

1.2 Analyse partenariale

Selon l'évaluation des interventions de la DUE Tchad en matière d'égalité des genres et autonomisation de la femme menée en 2020²²⁰, l'UE s'est clairement efforcée d'améliorer la coordination entre toutes les parties prenantes dans le contexte de son récent soutien à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'égalité des sexes. Selon les rapports 2017 et 2018 du GAP II, aucun mécanisme de coordination n'a été mis en place entre les donateurs sur les questions d'égalité des genres et autonomisation de la femme. Jusqu'à présent, les agences onusiennes, impliquées dans le pays, se sont réunies à travers un groupe de travail dit « Genre et droits de l'homme » – groupe auquel le PFG de la DUE peut participer en tant qu'observateur depuis 2017. Toutefois, la PFG de la DUE a informé en juin 2021 ne pas avoir été invitée à assister à une réunion du comité depuis deux ans²²¹.

Les PTF sont également contraints par une rotation élevée et une insuffisance de personnel pour répondre à la complexité du contexte de la coopération au développement au Tchad. L'UE et les États membres de l'UE ont affirmé une position forte sur l'EGAF et ont soutenu le gouvernement du Tchad dans le renforcement et la mise en œuvre de sa politique nationale de genre (PNG) adoptée en 2017.

Au niveau des ministères et de leurs services techniques, où 14 personnes ont été consultées en 2016 (10 hommes et 4 femmes), les femmes constatent plus de problèmes que les hommes. Les problèmes soulevés sont : le manque de formation en genre, la faible accessibilité des outils et systèmes et la faible prise en compte de la dimension genre dans les relations avec les partenaires au plan personnel et au plan organisationnel. De plus, les femmes se sont négativement autoévaluées par rapport à leur expertise professionnelle en matière de genre.

En 2021, une équipe de consultantes a mené un sondage auprès de 18 intervenant.es de organisations de la société civile (OSC) et 14 intervenant.es des partenaires techniques et financiers (PTF). Les principaux résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous et résumés ci-après.

Au niveau des OSC, les organisations sondées adressaient 6 principaux enjeux de genre à travers leurs interventions, les plus fréquents étant les VGB (83% des OSC les adressent), la participation des femmes dans les instances politiques (67%), les questions de paix et sécurité (67%), le mariage des enfants (67%), l'accès à l'éducation des filles (61%) et les MGF (61%) (colonne 1). Les OSC évaluent que les principaux progrès en EFH au cours des dernières années concernent l'accès à l'éducation des filles, le mariage des enfants et le VGB (colonne 2). Selon les OSC, les thèmes les plus prioritaires en termes d'intervention EFH sont les VBG, l'accès à l'éducation des filles, la participation des femmes dans les instances politiques et les questions de paix et sécurité (colonne 4). 22% des représentants d'OSC n'avaient jamais reçu de formation ou orientation sur les questions d'Égalité Femmes-Hommes (EFH), mais 88% rapportaient être très familier avec les concepts genre et l'approche genre. De plus, 72%

²²⁰ Particip (2020), loc cit.

²²¹ Communications avec la DUE Tchad, Juin 2021.

des OSC font le suivi et évaluation des actions en matière de genre. 67% rapportaient mener des analyses de genre pour développer les projets et programmes. 72% d'entre elles ne sont pas familières avec le cadre de référence de l'UE en matière de genre et de développement. Les intervenant.es des OSC ont finalement indiqué les trois principaux obstacles/besoins à l'intégration de l'approche genre dans leurs projets : (1) le manque de ressources financières (67%), (2) les besoins de formation en intégration du genre (61%) et (3) les besoins d'outils et de guides.

Au niveau des partenaires techniques et financiers, les champs de spécialité concernent surtout la sécurité alimentaire et nutrition (86% des PTF), la participation des femmes au développement agricole et/ou l'accès à la terre (86%), les VBG (79%) et les questions de paix et sécurité (64%) (**colonne 1**). Les PTF évaluent que les principaux progrès en EFH au cours des dernières années concernent l'accès à l'éducation des filles, et l'accès à l'emploi des femmes (**colonne 2**). Selon les PTF, les thèmes les plus prioritaires en termes d'intervention EFH sont l'accès à l'éducation des filles, la santé reproductive des femmes et des filles et les stéréotypes de genre (**colonne 4**). 86% rapportaient mener des analyses de genre pour développer les projets et programmes. 43% des PTF ne sont pas familiers avec le cadre de référence de l'UE en matière de genre et de développement. Les PTF ont identifié les trois principaux obstacles/besoins à l'intégration du genre dans leur projets : le manque de ressources financières (50%), le manque de données désagrégées (50%) et le manque d'information à jour au niveau national (50%).

Sujets	1		2		3		4	
	Champ de spécialisation		Trois principaux progrès en EFH au cours des dernières années		Thème trop peu couvert		Sujets les plus prioritaires en EFH	
	OSC	PTF	OSC	PTF	OSC	PTF	OSC	PTF
Sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles	39%	86%	17%	21%	17%	43%	0%	7%
Accès à l'éducation des fille	61%	57%	61%	43%	6%	29%	33%	36%
Accès à l'emploi des femmes	56%	71%	17%	57%	33%	14%	11%	7%
Participation des femmes au développement agricole et/ou accès à la terre	50%	86%	17%	29%	28%	36%	17%	0%
Participation des femmes dans les instances politiques	67%	36%	22%	14%	11%	29%	22%	14%
Paix et sécurité	67%	64%	6%	0%	28%	36%	22%	14%
Mariage des enfants	67%	29%	28%	7%	33%	14%	17%	14%
Violences faites aux femmes et aux filles	83%	79%	33%	21%	17%	29%	39%	29%
Mutilation génitales féminines	61%	36%	11%	7%	22%	29%	0%	7%
Santé reproductive des femmes et des filles	22%	64%	17%	29%	17%	14%	6%	36%
Réformes légales	22%	14%	28%	7%	22%	29%	6%	0%
Stéréotypes de genre	33%	43%	0%	7%	17%	64%	22%	21%

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE DANS L'INTERVENTION DE L'UNION EUROPEENNE AU TCHAD

Malgré les efforts menés, le Tchad fait face à de nombreux défis afin d'atteindre l'Objectif de Développement Durable 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Le Tchad est confronté à divers enjeux politiques, sécuritaires, climatiques, à des crises humanitaires chroniques, qui conjointement à la crise sanitaire liée à la COVID-19 exacerbent les inégalités de genre.

Le processus de renforcement du cadre juridique national entamé depuis plus d'une décennie traduit une progression en faveur de la protection des groupes vulnérables en général et des filles/femmes en particulier. Néanmoins, le véritable problème relatif au respect des droits des femmes et des filles au Tchad est la non-application des textes juridiques, des blocages au niveau de la ratification de certains instruments juridiques internationaux ou régionaux, des obstacles liés à la vulgarisation des textes et/ou leur diffusion. Ces blocages s'expliquent principalement par des dysfonctionnements plus généraux au niveau du pays, ainsi que par des facteurs culturels engendrant une réticence/résistance forte d'une partie de la population.

Les engagements pris par le pays afin de renforcer l'intégration de l'approche genre se confrontent aux manques de ressources financières, de capacités humaines et/ou techniques. D'une manière générale, les mouvements des femmes et les organisations de femmes sont confrontés à de graves contraintes de capacité, qu'il s'agisse de lacunes structurelles, institutionnelles, organisationnelles, financières ou techniques.

Le Tchad demeure une société patriarcale avec une culture conservatrice, des pratiques traditionnelles, des attitudes et des croyances qui renforcent l'inégalité des rôles entre les sexes. De nombreuses pratiques découlant de ces croyances, comme la non-scolarisation des filles, le mariage précoce, les MGF, etc. contribuent à rétroalimenter ces inégalités. Ces pratiques et croyances se répercutent dans les différentes sphères et les étapes de la vie des femmes et sur l'exercice effectif de leurs droits. Un grand défi demeure l'ancrage de ces normes sociales dans la religion et les coutumes.

Les défis en matière de développement des politiques publiques qui garantissent l'égalité entre les femmes et les hommes sont encore nombreux, avec de grandes insuffisances pour les femmes en situation de vulnérabilité et des inégalités renforcées par la pandémie COVID-19, les crises politiques ou encore les aléas climatiques.

Dans ce contexte, l'enjeu est de taille et consiste à faire évoluer la situation de l'égalité au Tchad en utilisant la situation de l'égalité de genre comme levier tout en s'appuyant sur la volonté des hautes autorités, en convergence avec les actions des différentes parties prenantes.

Les recommandations sont issues des échanges tenus par les consultantes avec le personnel de la délégation de l'Union européenne au Tchad (DUE), ainsi que des résultats des ateliers multiacteurs et de planification qui se sont déroulés du 28 au 30 juin 2021 avec les acteurs de la société civile, des organisations internationales, des représentants du MFPPE, et des partenaires de la DUE. Elles sont structurées selon les priorités thématiques et les objectifs du Plan d'Action Genre global de l'Union européenne (2021-2025), afin de garantir l'alignement.

**A. Recommandations relatives à la priorité transversale du Plan d'Action Genre :
« Intégration de la dimension genre dans toutes les actions et actions ciblées »**

Objectif 1 du GAP : Accroître le nombre et le financement d'actions²²² dans lesquelles la dimension de genre a été intégrée (marqueur G1 de l'OCDE) et qui sont ciblées (G2).

1. Assurer un % de budget adéquat afin d'assurer l'intégration transversale dans les différents programmes.
2. Assurer aussi la prise en compte des questions de genre dans les appels à propositions.

Objectif 2 du GAP : Intégration de la perspective genre dans toutes les actions relevant du cadre d'investissement.

3. Les activités de programmation de la DUE doivent s'appuyer sur un processus rigoureux d'analyse genre, quelle que soit la modalité d'aide (y compris l'appui budgétaire) qui permettent notamment une analyse des politiques nationales afin d'identifier les points d'entrées genre et évaluer les capacités en la matière des différents acteurs.
4. Intégrer une expertise genre dans les différentes phases des programmes et/ou exiger la collaboration avec une ou plusieurs institutions et/ou OSC avec une expérience reconnue et attestée en matière d'égalité de genre.
5. S'assurer que les programmes permettent de lutter contre toutes les discriminations intersectionnelles (raciales, ethniques, orientation et identité sexuelles, âge, situation de handicap, etc.) et favoriser une culture de la diversité et inclusion sociale au Tchad en reconnaissant qu'il est un pays divers et pluriel.
6. Réaliser des études d'impact, y compris l'impact sur l'égalité des sexes des lois promulguées à ce jour, des politiques publiques mises en place, des programmes de la société civile et des programmes de coopération bilatérale.
7. Soutenir les différents acteurs à utiliser l'approche basée sur les droits humains lors de la programmation.
8. Intégrer dans chaque programme, si pertinent, une composante ciblant la lutte contre les stéréotypes de genre et le renforcement des capacités en genre des parties prenantes.

Objectif 4 du GAP : Utilisation systématique d'indicateurs spécifiques de genre et/ou d'indicateurs ventilés en fonction du genre.

9. Assurer l'intégration de la dimension genre dans les TdR pour les services d'analyse, l'identification, la formulation et l'évaluation des programmes et projets et assurer la présence d'une expertise genre dans l'équipe d'expert.es.
10. Favoriser l'utilisation systématique d'indicateurs ventilés par sexe et assurer l'inclusion d'un minimum « d'indicateurs de genre », qui mesurent les performances en matière d'égalité de genre, y compris dans les cadres logiques.
11. Intégrer la prise en compte de la dimension genre dans les fiches indicateurs (par exemple pour l'appui budgétaire).

²²² Le terme « action » désigne un projet constituant un engagement juridique et budgétaire et possédant son propre contenu opérationnel.

12. Systématiquement, collecter des données désagrégées par sexe dans le cadre du processus de suivi et évaluation de tous les projets.

Objectif 7 du GAP : Intégration d'une perspective genre dans les dialogues stratégiques politiques, sectoriels et sur la sécurité.

13. Renforcer le positionnement de la DUE sur les questions de genre au Tchad à travers le dialogue politique et les autres fora sectoriels pertinents (y compris les cadres de concertation sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la justice, la sécurité intérieure, le développement rural et sur le genre et les droits humains).
14. En coordination avec les autres PTF, plaider pour :
 - L'intégration transversale du genre dans tous les domaines d'interventions ;
 - L'adoption d'un SNVBG indépendante de la PNG et le développement de son propre plan d'action ;
 - L'inclusion des femmes dans le processus de transition dans lequel le Tchad s'est engagé ;
 - La promotion de la BSG et assurer un suivi pour obtenir que la loi des finances accorde les dotations nécessaires aux différents ministères pour permettre une amélioration sensible de la situation des femmes et des filles (notamment dans les secteurs sociaux) ;
 - La révision des normes discriminatoires dans le cadre légal, du Code civil afin de renforcer le statut des femmes.
15. Soutenir le MFPPE dans la mise en œuvre d'un plan d'action pour la résolution 1325 Femme, Paix et Sécurité; développer les connaissances des employés du MFPPE et des PFG des ministères sectoriels pertinents et assurer qu'elles/ils ont les compétences pour mettre en œuvre le plan d'action au moyen de formation, partage de guides et d'outils, etc.
16. Organiser deux réunions par an avec les associations de femme, OSC et la Délégation. Favoriser les échanges de bonnes pratiques.
17. Prévoir des activités annuelles de renforcement des capacités des organisations de femmes.
18. Appuyer le fond d'appui aux initiatives féminines qui sera mis en place par le MFPPE (sous instruction du Conseil militaire de transition). Assurer que ce fond inclut de l'appui aux OSC dans le secteur genre avec une procédure de financement simplifiée.
19. Appuyer financièrement les actions organisées dans le cadre de la SENAFET et les 16 jours d'activisme.
20. Organiser un symposium annuel afin d'accompagner le MFPPE dans le suivi de la mise en œuvre du PA-PNG.

Objectif 11 du GAP : Conseillers en matière d'égalité hommes- femmes, personnes focales/points de contacts pour les questions d'égalité de genre pour l'intégration d'une perspective de genre dans les politiques, les interventions et les dialogues de l'UE.

21. Embaucher une ressource avec un profil genre pour agir en tant que PFG à temps plein et ainsi remplir les exigences du GAP III. Le PFG devrait rendre des comptes au Chef de coopération et à l'ambassadeur.
22. Organiser un renforcement des capacités du personnel (y compris le point focal genre) et des partenaires stratégiques de la DUE, afin d'assurer la maîtrise des outils sur comment intégrer la dimension genre dans les interventions et secteurs.
23. Assurer qu'au moins deux réunions du *management* de la DUE chaque année intègrent la planification et le suivi de la mise en œuvre du GAP au Tchad.
24. Prévoir une séance sur la culture institutionnelle en faveur de l'égalité de genre dans la rencontre annuelle de *team building* de la DUE.
25. Parmi les fonctions de la/ du chef.fe de coopération, inclure la supervision de l'assurance qualité par rapport à l'intégration de la dimension genre dans les TdR et tous les produits finaux de formulation et évaluation des programmes/projets.

B. Recommandations relatives au domaine d'engagement thématique- Garantir l'absence de toute forme de violence de genre

Objectif thématique générale : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons mènent une vie exempte de toute forme de violences sexiste dans la sphère publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne.

1. Soutenir les initiatives de prévention et de prise en charge des VBG à travers l'intégration de cette priorité thématique dans les appels à proposition.
2. Soutenir le gouvernement et les acteurs de la société civile dans la mise en œuvre de la feuille de route pour mettre fin au mariage d'enfants.
3. Favoriser la prise en compte des questions de genre et la prévention et réponse aux VBG dans les politiques et lois en phase d'élaboration.
4. Soutenir la vulgarisation des instruments juridiques de protection des femmes et des filles (y compris le Code pénal révisé).
5. Collaborer avec les leaders religieux et traditionnels pour favoriser la sensibilisation et communication contre les VBG, déconstruire le tabou et la honte des victimes des viols.
6. En coordination avec le ministère de la femme, de la famille et de la protection de l'enfance, le FNUAP et les autres intervenants, favoriser l'élaboration et l'adoption par le gouvernement des protocoles standards pour la prise en charge des victimes des VBG.
7. Assurer une meilleure intégration des questions de genre et de la protection des droits des femmes et des filles (y compris la prévention et réponse aux VBG) dans les curricula pour la formation initiale et continue des acteurs de la justice (magistrats, auxiliaires de justice, parajuristes) et des forces de sécurités intérieures.
8. Contribuer à l'harmonisation des outils de collecte et à la production de données fiables sur les victimes de VBG et contribuer à la création d'une base de données au niveau central, en coordination avec le ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, et les différents acteurs impliqués.

9. Appuyer l'opérationnalisation de l'unité spéciale de la police contre les crimes sexuels qui sera créée avec l'aide du MFPPE (sous instruction du Conseil militaire de transition).

Objectif spécifique 7 : Les organisations de défense des droits des femmes, les mouvements sociaux et les autres organisations de la société civile jouent un rôle influent dans les actions visant à éradiquer les violences sexistes.

10. Développer des programmes de renforcement de capacité dédiés aux OSC.
11. Développer des programmes de renforcement en leadership aux femmes (entrepreneuses, de la société civile et à tous les niveaux) et de sensibilisation sur leurs droits.
12. Favoriser l'accès aux financements pour les organisations de base via des subventions en cascade

C. Recommandations relatives au Domaine thématique - Promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques

Objectif thématique spécifique 1 : Un environnement juridique, politique et sociétal propice permettant aux femmes et aux filles d'accéder à des soins et à des services de santé sexuelle et génésique de qualité et protégeant leurs droits sexuels et génésiques.

1. Soutenir la vulgarisation des instruments juridiques auprès des femmes et des filles afin qu'elles connaissent leur droit en matière d'accès aux soins et aux services de santé sexuelle.
2. Collaborer avec les leaders religieux et traditionnels pour favoriser la sensibilisation et communication en matière de SSR.
3. Soutenir les OSC et les groupes de femmes pour la révision du Code pénal tchadien lequel conditionne l'accès à l'avortement médicalisé à l'obtention d'une autorisation délivrée par le ministère Public après attestation par un médecin (art. 358.3) et punit d'une peine d'emprisonnement et d'une amende une femme qui se fait avorter et ceux qui participent ou contribuent directement ou indirectement à l'acte (art. 356).

Objectif thématique spécifique 2 : Un accès amélioré, pour chaque individu, à des soins et services de santé sexuelle et génésique, y compris à des services de planification familiale, à des informations et à une éducation sur leurs droits sexuels et génésiques.

4. Mener des campagnes de sensibilisation et d'information sur la transmission et les moyens de prévention du VIH-SIDA ciblées aux femmes, et particulièrement aux adolescentes.
5. Appuyer l'actualisation de la feuille de route sur la réduction de la mortalité maternelle ou infantile et sa mise en place et appuyer la mise en place de programme dans le secteur de la SSR dirigé aux femmes et hommes, adolescentes et adolescents.
6. Soutenir les OSC et les groupes de femmes qui travaillent à répondre aux besoins de contraception non satisfaits chez les femmes, lesquels sont en constante augmentation depuis 2015.

D. Recommandations relatives au Domaine thématique- Promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes.

Objectif thématique spécifique 10 : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, bénéficient d'une alimentation de meilleure qualité.

1. Renforcer le soutien (et le suivi-évaluation) de la prévention et prise en charge de la sous-nutrition des femmes rurales (15-49 ans).
2. Renforcement des services de prévention et prise en charge de la malnutrition des femmes ; promotion de l'engagement des hommes dans la nutrition et santé des femmes et des enfants ; promotion des groupes de soutien aux mères ; adoption de mesures pour l'allègement des tâches et l'autonomisation des femmes.

Objectif thématiques spécifique GAP : Amélioration de l'accès des femmes, dans toute leur diversité, à un travail décent, y compris transition des femmes vers l'économie formelle et couverture des femmes par des régimes de protection sociale non discriminatoires et inclusifs.

3. Sur la base d'une analyse préalable²²³, identifier des mesures pour faire face à la surcharge de travail des femmes et des filles en milieu rural (telles que: l'implication des femmes et des filles dans la définition de la place de l'eau et du choix des pompes, la promotion de l'engagement des hommes et des garçons en faveur de l'allègement des tâches féminines, l'octroi des charrettes en assurant leur gestion par les femmes, l'octroi de machines de transformation des produits agricoles aux groupements féminins à partir de leurs besoins, etc.)
4. Encourager le Gouvernement à fournir des efforts supplémentaires en ce qui concerne l'accès des femmes à leur part pleine et entière de l'héritage et les appuyer pour surmonter les situations critiques (difficultés financières ponctuelles), qui les obligent parfois à abandonner leurs droits.
5. Encourager le Gouvernement à promouvoir l'enregistrement conjoint des terres, y compris à travers des subventions conditionnées à cette démarche et des campagnes de communication ciblées.
6. Lutter contre les stéréotypes sur le rôle des femmes et des hommes dans les projets de développement
7. Poursuivre l'appui à l'alphabétisation et l'autonomisation pour améliorer la situation et le statut des femmes en milieu rural.
8. Améliorer l'accès des femmes aux postes de décision en assurant la participation des femmes et la parité dans toutes les instances de décisions (exemple : pilotage de projets, structure de gouvernance).

Objectif thématiques spécifiques GAP : Les femmes, dans toute leur diversité, disposent d'un accès renforcé aux possibilités d'entrepreneuriat, y compris d'entrepreneuriat social, et à des moyens de subsistance de substitution, et participent davantage à l'économie verte et circulaire.

9. Sur la base des résultats du diagnostic de genre et des bonnes pratiques existantes²²⁴, identifier des mesures pour favoriser l'accès équitable des femmes aux opportunités offertes par l'intervention aux ressources (matérielles et immatérielles) pour la production, la transformation et la commercialisation et à l'emploi rémunéré (ex. HIMO)

²²³ Une telle analyse devra être incluse dans le diagnostic participatif de genre qui a été identifié comme priorité d'action par les acteurs du SAN.

²²⁴ Le projet SAN devrait capitaliser les bonnes pratiques existantes pour la promotion de l'accès des femmes à la terre (à travers la concertation avec les chefs coutumiers), le soutien aux femmes pour le stockage des céréales, leur formation, leur alphabétisation, les AGR.

- sans négliger les mesures pour réduire la surcharge de travail des femmes qui risque de s'aggraver avec l'intervention. (PROJET SAN).

10. Assurer l'intégration des questions de genre (y compris les résultats du diagnostic genre et les mesures identifiées) dans le renforcement des capacités des membres des ministères, prévu au niveau central et local (PROJET SAN).

Objectif thématique spécifique : Égalité d'accès à une eau propre, à l'énergie et aux infrastructures de transport, égalité de contrôle sur ces ressources et égalité d'engagement dans leur gestion pour les filles et les femmes.

11. Favoriser la présence et le leadership des femmes dans les comités de gestion des points d'eau et de l'assainissement (y compris à travers la sensibilisation des hommes et le renforcement des capacités des femmes membres des comités en leadership, communication, négociation et plaidoyer).
12. Assurer l'approvisionnement (et le suivi) de latrines communautaires séparées selon le sexe dans les écoles, les centres des santés et les autres établissements publics ciblés.
13. Assurer la consultation (séparée) des femmes et des filles sur la collocation et le design des infrastructures en eau et assainissement et sur les autres services octroyés (y compris le contenu et la logistique des formations) afin de prendre en compte leurs besoins et préoccupations spécifiques

E. Recommandations relatives aux domaines d'engagement thématique – promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités.

Objectif spécifique 1 du GAP : Création de conditions propices à une participation égale des femmes, des hommes, des filles et des garçons, dans toute leur diversité, aux processus de prise de décision.

1. Favoriser la présence et la participation active des femmes et de leurs organisations dans les espaces de concertation soutenus au niveau local – notamment, pour l'élaboration et la mise en œuvre des Plans de développement local « sensibles à la nutrition et au genre ».
2. Renforcer la capacité des femmes de toute les catégories et couches sociales à assumer un rôle de leadership à travers des programmes de développement personnel et de reprise de confiance en soi.
3. Assurer le positionnement et le rôle propulseur de l'UE dans la promotion de l'égalité de genre au sein du cadre de concertation et dialogue politique sur la sécurité alimentaire.

Objectif spécifique 4 du GAP : Des normes, attitudes et comportements sociaux équitables promouvant l'égalité de la participation et de l'exercice de responsabilités par les femmes et les hommes sont encouragés au niveau communautaire et individuel, grâce à l'éducation, aux médias, à la culture et au sport.

4. Appuyer la finalisation du Code de la famille, plaider pour son adoption et soutenir sa vulgarisation. Collaborer avec les leaders religieux pour favoriser la sensibilisation et communication.

5. Développer le dialogue et les partenariats avec les leaders coutumiers et religieux au niveau central et décentralisé, afin de promouvoir leur engagement dans la protection des droits des femmes et des filles
6. En capitalisant les bonnes pratiques qui existent dans plusieurs pays de la région²²⁵, soutenir des initiatives de promotion de la « masculinité positive » en faveur de l'engagement des hommes et des adolescents dans la santé et nutrition des femmes et des enfants, la répartition équitable des tâches, la prévention des VBG
7. À travers les appels à propositions et l'organisation d'un cadre d'échanges pour le partage des approches, outils et expériences, soutenir l'adoption d'approches novatrices en faveur de l'affirmation des normes sociales positives pour la prévention des VBG et la promotion des droits des femmes et des filles, en s'inspirant des bonnes pratiques et leçons apprises dans le pays et dans la région. (Favoriser l'abandon de l'approche « contre »).

²²⁵ On se réfère, par exemple, aux clubs des hommes aux écoles de maris, à la mobilisation des « déviants positifs », aux groupes d'échange pour les adolescents et les jeunes hommes, etc.

Annexe 1: Bibliographie

Agence française de développement (2016), Profil genre du Tchad.

Beassemda L. (2016), *Violences basées sur le genre et discrimination des filles et des femmes dans la région du Logone Occidental. Rapport d'étude*, p. 39.

Beassemda, L. (2015), Analyse genre du secteur agricole et du développement rural au Tchad.

Benoudji Colette, Virginie Le Masson et Erlande Fanord (2018), « Étude sur le genre et la résilience », Rapport final pour le projet RESTE/Trust Fund au Tchad. OXFAM, Care, Action contre la faim, Chora. Projet financé par l'Union Européenne. Voir : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/sites/default/files/t05-eutf-sah-td-01-01_oxfam_reste.pdf

Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) (2020), PASEC2019 Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone. Voir : http://www.pasec.confemen.org/wp-content/uploads/2021/01/RapportPasec2019_sitePasec.pdf

Contribution écrite des organisations de la société civile tchadienne pour l'Examen Périodique Universel du Tchad, mars 2018.

FAO (2021), Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural. Voir : <http://www.fao.org/3/cb3046fr/cb3046fr.pdf>

Global partnership, Annonce de contribution du Tchad pour la période 2017-2020. Voir : <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/annonce-contribution-tchad-3e-conference-financement-qpe-2018.pdf>

Gouvernement du Tchad (2021), Budget général de l'État. <https://www.finances.gouv.td/index.php/publications/budget-general-de-l-etat?view=simplefilemanager&id=179>

Gouvernement du Tchad (2020), Stratégie nationale et plan d'action pour la gestion de risques de catastrophes du Tchad. Voir : https://www.grc-ceeac.org/sites/default/files/2021-09/VF%20Strat%C3%A9gie_RRC_Tchad_version%20finale-Bon.pdf

Gouvernement du Tchad (2019), Examen National Volontaire. Voir : https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23405RAPPORT_NATIONAL_VOLONTAIRE_FINAL_TCHAD.pdf

Gouvernement du Tchad (2019), Rapport national d'évaluation des vingt-cinq ans de mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing.

Gouvernement du Tchad (2016), Plan national de développement 2017-2021.

Gouvernement du Tchad (2016), Politique Nationale Genre.

Gouvernement du Tchad (2015), Contribution déterminée au niveau national.

Gouvernement du Tchad (2015), Plan National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) (2016-2022).

Gouvernement du Tchad (2013), Politique Nationale de Nutrition et d'Alimentation (2014-2025).

Gouvernement du Tchad (2013), Programme National de Sécurité Alimentaire.

Gouvernement du Tchad, UNICEF et Programme alimentaire mondial (2020), Enquête nationale de nutrition, Rapport final. Voir : https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/document/s/files/rapport_final_smart_2020.pdf

Gouvernement du Tchad, UNICEF, USAID et Programme alimentaire mondial (2018), Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective chez les enfants et la population générales, Selon la méthodologie SMART. Voir : <https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/2019/01/TCHAD-RAPPORT-FINAL-ENQUETE-SMART-2018.pdf>

INSEED, UNICEF (2021), Enquête par grappe à indicateurs multiples 2019, Rapport des résultats de l'enquête. Voir : https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS6/West%20and%20Central%20Africa/Chad/2019/Survey%20findings/Chad%202019%20MICS%20Survey%20Findings%20Report_French.pdf

INSEED, UNICEF (2021), Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Tchad (EDS-MICS) 2014-2015, Rapport des résultats de l'enquête. Voir : <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/fr317/fr317.pdf>

INSEED (2011), Enquête sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté au Tchad 3 (ECOSIT3).

Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, FAO, PAM (2013), Enquête nationale de la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018a), Rapport du Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes, dans la législation et dans la pratique, sur sa mission au Tchad. Trente-huitième session 18 juin–6 juillet.

Nations Unies, Conseil des droits de l'homme (2018b), Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme, Tchad. Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Observatoire du Sahara et du Sahel (2017), Intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles dans la zone sahélo-saharienne.

OECD Development Center (2019), Social Institutions Gender index (SIGI), Chad Report. <http://www.genderindex.org>

Oxfam (2018), *Six réalités sur les inégalités entre les hommes et les femmes dans le monde rural au Tchad*.

Partenariat mondial pour l'éducation et Gouvernement du Tchad (2018), Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT).

Particip (2020), Evaluation of the EU's external action support in the area of GEWE – Case studies.

Programme alimentaire mondial (2014), Evaluation du genre en lien avec l'assistance alimentaire, Tchad.

UNDP (2010) Bureau pour la prévention des Crises et le Relèvement, Genre et Catastrophes.

UNESCO et Ministère de l'éducation du Tchad (2016), Rapport d'état du système éducatif national du Tchad: éléments d'analyse pour une refondation de l'école. Voir: <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000247447>

United States Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor (2017), Country Reports on Human Rights Practices, Chad.

Zakaria AMAR, Z., EL-KUM MOLINA, S., BAMBE , N., *La société civile au Tchad. Cartographie des acteurs*, République du Tchad et Union européenne, août 2014.

Annexe 2 Proposition de domaines à valeur ajoutée de la DUE (objectifs, indicateurs et actions) en alignement avec le Plan d'Action Genre

VOIR « Country Level Implementation Plan (CLIP) »

Annexe 3 Liste des personnes rencontrées

Nom des participants	Position	Institution	Date de l'entretien
Mme Narmadji Celine	Coordinatrice	Association des Femmes pour le Développement et la Culture de Paix au Tchad	10/06/21
Mme Nodjiti Djeria Rebecca	Coordinatrice	Union des Femmes pour la Paix au Tchad	10/06/21
Mme Amina Tidjani Yaya	Coordinatrice & Directrice Générale	ONG Voix de la Femme ; Maison de la Femme	12/06/21
Mme Ngarassal Ronel Tabita	Responsable administrative et Financière, Point Focal Genre	Lead Tchad	12/06/21
Me Delphine Kemneloum Djiraibé	Avocate Principale	Public Interest Law Center (PILC)	14/06/21
Mme Kolengar Kadidja Ali	Présidente	Associations des Femmes Commerçantes et Cheffe d'Entrepise du Tchad (AFCCET)	15/06/2021
Mme Oudalbaye Philomène	Chargée des relations extérieures	AFCCET	15/06/2021
Mme Moudalbaye Appoline	Conseillère	AFCCET	15/06/2021
Mme Fatimè Amssisane Lamana	Secrétaire Générale	AFCCET	15/06/2021
M. Allarabaye Madiko	Assistant	AFCCET	15/06/2021
Dr Sabine Djimoko	Présidente	Association des femmes enseignantes du Tchad (AFECST)	16/06/2021
Me Nomaye Clarisse	Avocate	Cabinet Nomaye	17/06/2021
Souad Awad Abdelhatif	Chargée de relations extérieures	Ligue des femmes prédicatrices	17/06/2021
Mme Loum Ndoadoumngué Neloumsei Elise	Deputé Secrétaire Exécutive REFAMP/Tchad	Réseau des Femmes Anciennes Ministres et Parlementaires (REFAMP)	18/06/2021
Ramadj Ngarmane	Point Focal Genre	Ministère de Plan/ONFED	18/06/2021
Amina Kaya	Coordinatrice Nationale	OIFM/AFIP (Femmes du Millenaire/FemmesInitiatives Positives Tchad	18/06/2021
Mlle Fleur Nicaise BENAM	Présidente	FOCUS INTERNATIONALE	18/06/2021
Marie Yodamne	Présidente	CELIAF	18/06/2021
Mlle Adriane Ndoubayo	Présidente	Fondation Tchad Helping Hands	18/06/2021

Annexe 4 Compte rendu de l'atelier avec la société civile du 28 juin 2021

Ateliers Acteurs Genre du 28 juin 2021 matin

Synthèse des discussions

Compte rendu de l'atelier avec la société civile du 28 juin 2021

Ateliers Acteurs Genre du 28 juin 2021

Synthèse des discussions

L'atelier multi-acteurs a commencé par un mot d'ouverture M. Niccolò Maracchi, Chef d'équipe « Infrastructures » à la délégation de l'Union européenne au Tchad. Par le plan d'action genre, l'Union européenne s'engage en faveur de l'égalité genre qui concerne tout le monde (hommes, femmes, filles, garçons, société civile et toutes les autres composantes) et le gouvernement Tchadien. Il est transversal et touche tous les domaines d'action. La consultation avec la société civile qui se tient, s'inscrit dans le cadre de l'actualisation du profil genre de l'UE au Tchad et la préparation du Programme Indicatif Multi-Annuel (PIM) couvrant la période 2021-2027.

En suite, les expertes ont présenté le programme de l'atelier et démarré la discussion sur la question « la stratégie violence basée sur le genre a-t-elle été adoptée? ». A cette question La représentante du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance a confirmé que la Stratégie VBG est déjà intégrée dans le PNG, mais la stratégie VBG est aussi un document avec son plan d'action. Il importe de repenser la séparation de la stratégie VBG de la PNG car la question qui se pose est celle de savoir comment la mesurer. Aussi s'interroge-t-elle sur l'opérationnalité de la Coordination genre au niveau du ministère de la Femme mise en place depuis un an. Quant au Cluster VBG, il est un mécanisme beaucoup plus des PTFs qui associent parfois certaines ONGs selon leur domaine d'expertise mais pas toutes les OSCs.

A ces différents points soulevés, la Représentante de l'AFCEC aussi DG de la Planification du Ministère de la Femme a tenté d'apporter des réponses. Selon elle, la Stratégie Genre a été appuyée premièrement par l'UNFPA mais l'instabilité du Ministère de la Femme a empêché son bon suivi. C'est avec l'opportunité d'élaborer une Politique Nationale Genre que le ministère en a profité pour l'insérer. Ainsi, la Coordination Genre a ainsi été mise en veille pour la même raison. Les participants ont proposé au Ministère de la femme d'extraire la Stratégie VBG de la PNG car celle-ci a son plan d'action et mérite d'être mise en œuvre pour être suivie.

En conclusion, la question de la Stratégie Violence Basée sur le Genre doit être mise sur la table et demander aux PTFs l'appui financier pour sa validation et l'élaboration de son Plan d'Action.

D'autres points de discussions ont aussi été soulevés. Il s'agit des appels faits souvent par l'UE aux OSCs pour les consultations et réunions sur le genre mais l'accès aux financements de cette dernière (UE) est difficile. De même, les modalités de financement réseau ou par faitière utilisées par l'UE doivent être revue car souvent ces organisations faitières étouffent les initiatives des petites organisations. L'exemple de la CELIAF et des organisations qui la composent a été cité. Il est donc souhaitable de responsabiliser les OSCs individuellement pour les professionnaliser.

Les participants ont salué la tenue de cette assise. Enfin la société civile dit bien s'identifier aux 5 axes de l'UE pour un bon suivi.

Mme Anne Pêcheur, de la Délégation de l'UE au Tchad, a commenté l'intervention des participants. Elle reconnaît les limites de l'UE à cause de ses procédures et des critères exigeants pour octroyer des financements avec des montants souvent au-dessus des capacités des petites et moyennes OSCs. Aussi, a-t-elle ajouté des tentatives de correction de certains programmes comme ceux en cours mis en œuvre par ACRA et CELIAF, qui ont fait des appels à projets pour des financements (subventions) en cascade à l'endroit des petites et moyennes entreprises.

Autre insuffisance évoquée est l'absence de valorisation de la société civile travaillant dans le domaine de NTIC (Nouvelle technologie de l'information et de la Communication). Pourtant ce secteur très important peut combler certains GAPs en matière de genre. C'est pourquoi l'UE a en programme de diversifier les appuis et les appels d'offres pour inclure plus d'OSCs.

Les travaux de l'atelier se sont poursuivis après la pause dans des groupes pour l'utilisation de l'outil Mentimeter (voir la présentation des résultats ci-dessous). La question de la priorité en matière de genre au Tchad a été posée. En effet, les secteurs prioritaires utilisés sont ceux des ODDs selon une échelle de moins important au plus important (de 0 à 5).

Une discussion est faite sur les priorités par rapport au genre. Il ressort que la santé de reproduction et les VBG limitent l'intégrité et l'épanouissement des femmes. Ces priorités entraînent les autres. Par exemple le manque d'éducation sexuelle entraînera la déperdition scolaire et d'autres violences. En d'autres termes, les violences sont une chaîne qui s'influence mutuellement.

D'autres éléments prioritaires comme l'accès aux ressources, l'accès à la justice, la violence faite par les hommes aux femmes, l'éducation sont également cités ; en particulier cette dernière (l'éducation), qui permet aux femmes d'accéder aux informations. Elle est complétée par l'accès aux ressources productives.

La seconde question a porté sur les forces internes que les associations ont pour promouvoir l'égalité de genre au Tchad. Les réponses à cette interrogation révèlent que les associations ont une connaissance de terrain, une existence du cadre juridique, une capacité de plaider, une diversité, une expertise de proximité, une capacité de plaider, une prise de conscience des OSCs etc.

La troisième question de discussion concernait les principaux obstacles/ faiblesses (internes) auxquels les associations sont confrontés pour promouvoir l'égalité de genre au Tchad. Les résultats montrent que les hommes ont plus de possibilité de financements dans les organisations mixtes au détriment des femmes. Le cas du Conseil islamique et sa branche féminine peut être cité à titre d'exemple. La violence faite par les hommes aux femmes ; le manque d'audace expression du manque de Leadership sont aussi évoqués comme obstacles.

La quatrième question s'intéresse aux principales opportunités (points d'entrées) pour promouvoir l'égalité de genre au Tchad. A cette interrogation deux avis divergents ont été donnés. Le premier groupe trouve qu'il n'y a pas d'opportunité surtout dans le contexte actuel avec une gouvernance incertaine d'un CMT et de sa composition. Pour ce groupe, l'Union européenne est le partenaire direct des pays et ne peut remplacer le gouvernement. L'autre groupe de participants pensent qu'il y a tout de même quelques éléments favorables à la promotion du genre. En dépit des menaces et risques les stratégies sont développées pour les contourner et avancer.

Les principales recommandations sont faites sur les résultats de Mentimeter. Elles ont été discutées et se résument par les points suivants :

- Il est recommandé à l'UE de définir, en collaboration avec le gouvernement tchadien, des stratégies pour une application effective des instruments juridiques et d'accorder un appui technique et financier des OSCs.
- L'UE pourra aussi créer un fonds d'appui aux OSCs dans le secteur de genre pour inciter le gouvernement à l'application de certains textes en vigueur.
- Il est aussi suggéré d'étendre les activités de sensibilisation comme les « 16 jours d'activisme » dans les Provinces.
- Il est enfin recommandé de renforcer les capacités des OSCs sur les procédures de financement et surtout les simplifier.

En plénière les participants ont mis un accent sur la vulgarisation de la Politique Nationale Genre sur toute l'étendue du territoire ainsi que créer des compétitions à l'endroit des OSCs de jeunes pour leur donner la possibilité de participer aux actions genre et de bénéficier des financements.

Enfin, l'absence de données désagrégées permettant de mesurer l'impact des efforts a été déploré et une recommandation de financer la mise en place de ces données a été faite.

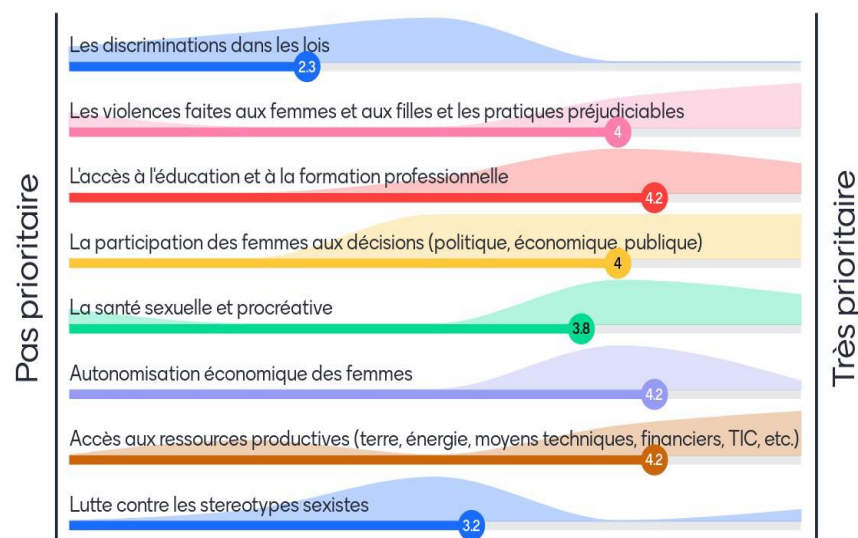
La séance est levée sur des remerciements réciproques entre l'Union européenne, les participants et les consultants.

Présentation des Résultats de l'exercice sur Mentimeter

Questions 1 Chaque groupe identifie les 3 secteurs prioritaires

Quelles sont les priorités en matière de genre au Tchad?

Mentimeter



Les discussions ont eu lieu sur l'importance des priorités suivantes :

Pour les uns la santé de reproduction et les VbG limitent l'intégrité et l'épanouissement des femmes et sont à la base de toutes les autres priorités. Pas d'éducation sexuelle, entraîne la déperdition scolaire et d'autres violences.

Les violences sont en chaîne et s'influence les uns des autres.

Pour certains, l'éducation est la base de toutes les priorités. Une femme éduquée peut accéder aux informations et échapper à plusieurs violences et même accéder aux ressources ;

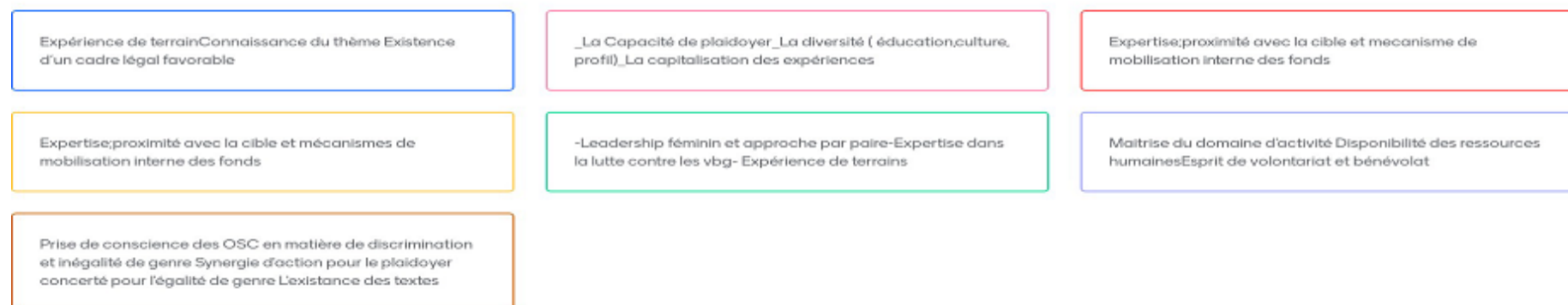
Pour les autres l'accès aux ressources productives est considérée comme prioritaire.

L'importance de l'accès à la justice a été aussi soulignée et la violence faite par les femmes aux femmes.

Question 2 :

Quelles sont vos forces en tant qu'OSC pour promouvoir l'égalité de genre?

Mentimeter



Les groupes étaient unanimes sur les résultats qui sont entre autres la connaissance du terrain, l'existence du cadre juridique, capacité de plaider, la diversité, expertise de proximité, capacité de plaider, prise de conscience des OSCs etc.

Question 3 :

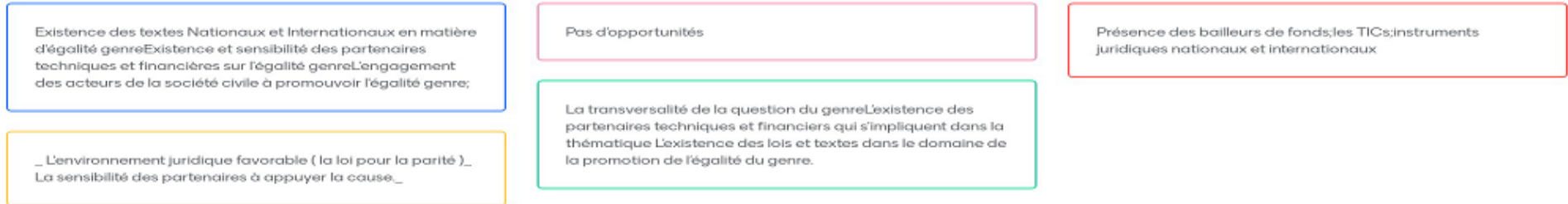
Quelles sont les principaux obstacles/faiblesses auxquels vous êtes confrontés pour promouvoir l'égalité ?



Les commentaires ajoutés à ces résultats concernent les hommes, qui sont destinataires des financements dans les organisations mixtes, ainsi que la violence faite par les femmes aux femmes ; le manque d'audace et manque de leadership

Question 4 :

Quelles sont les principales opportunités (points d'entrée) existantes pour vous, pour promouvoir l'égalité de genre?



Un groupe a mentionné qu'il n'y avait pas d'opportunité surtout dans le contexte actuel où on ne sait pas ce qui se passe dans la gouvernance de l'état. Les cas de nomination, la composition du CMT sont des éléments qui ont élucidé leur position. Pour ce groupe l'Union européenne est le partenaire direct des pays et ne peut pas remplacer le gouvernement.

Cette position très discutée dans la salle car beaucoup de participants pensent qu'il y a quand même quelques éléments favorables à la promotion du genre.

Question 5 :

Et quelles sont les menaces/risques (externes aux organisations) pour promouvoir l'égalité ?



L'environnement socio-politique L'insécurité /risque de guerre civile Le COVID19

Les crises armées ou non; clientelisme (utilise les thématiques pour tirer profit...)/ escroquerie ;L'insécurité.

Renforcer les capacités des OSC en matière de procédure de L'UE(fonctionnement, financement, subvention...) en tenant en compte les TICs, Tenir compte du bilinguisme dans ses activités.

- l'instabilité sociopolitique et sécuritaires ; - les pesanteurs sociaux ; - les poids des traditions et religions - les risques des pandémies (covid-19 etc)

_ L'instabilité politique - L'insécurité - L'environnement politique et militaire (reprimandes et /ou intimidations)_ Le poids des pesanteurs sociales (Us et coutumes)_ La complicité des Procédures de financement par les PTF

L'instabilité du pays Les pandémies (COVID19) L'insécurité

- Contexte politique et sécuritaire actuelle - La pandémie COVID 19 - La non application des textes

Les Recommandations :

Quelles sont vos recommandations pratiques à la DUE pour travailler sur d'égalité de genre au Tchad?

Définir en collaboration avec le gouvernement tchadien des stratégies pour une application effective des instruments juridiques;appui technique et financier des OSC.

Simplifier les procédures d'accès au financement
UERenforcer les capacités des organisations de femmesFavoriser l'Echange des bonnes pratiques .

Renforcement des capacités des acteurs en matière d'égalité de genre et de mobilisation de ressources;Organiser des routes d'apprentissage entre les OSC tchadiennes et celles d'autres pays avancés en genre (plaidoyer, communication et politique)

- créer un fonds d'appui aux osc dans le sect genre-
Simplifier les procédures de financement aux osc- Avoir les indicateurs de l'appui budgétaire de la DUE relatif au genre pour inciter le gouvernement à l'application de certains textes en vigueur

- simplification des procédures d'accès aux financements de l'UE - révision des critères de l'expérience du demandeur au profit des jeunes organisations dynamique et crédibles

Utiliser l'étiq pour créer des réseaux d'échanges avec d'autres paysorganiser les atelier de capitalisation bonnes partiques

Étendre les activités des 16 jours d'activisme et les grandes activités relatives à la problématique égalité des genres dans les autres provinces du Tchad (en plus de N'Djamena et Moundou)

Renforcer les capacités des OSC sur la procédure (fonctionnement, financement) en intégrant l'aspect genre.Tenir en compte du bilinguisme

Annexe 5 Compte rendu de l'atelier multi-acteur du 28 juin 2021 après-midi

L'atelier multi-acteurs a été ouvert par Le Chef d'équipe « Développement rural » à la délégation de l'Union européenne, M. Didier Carton. Pour ce dernier l'égalité de genre concerne les hommes, femmes, filles, garçons, la société civile et toutes ses composantes, le gouvernement. Elle touche tous les domaines et donc transversale. Aussi a-t-il rappelé les principes fondamentaux du plan d'action genre de l'Union européenne qui feront l'objet de présentation détaillée des consultants.

L'approche genre de la délégation de l'Union européenne a été présentée par les consultantes. Cette communication est suivie de quelques commentaires et de question de compréhension sur la méthodologie.

La question de la priorité en matière de genre au Tchad a été posée. Les secteurs prioritaires sont ceux des ODDs. Il a été demandé aux participants de les classer selon une échelle de moins important au plus important (allant de 0 à 5) en utilisant l'outil « Mentimeter ».

Selon les résultats, la Violence Basée sur le Genre est en tête avec 4,4 suivie de l'accès à l'éducation, la participation des femmes aux décisions, l'accès aux ressources productives qui occupent le même rang 3,8. Ce sont donc là la classification des priorités faites par les participants de façons unanimes.

La question portant sur les forces existantes pour promouvoir l'égalité de genre a aussi été traité. Selon les résultats, quelques principales forces ont été citées. Il s'agit du cadre juridique, des partenaires techniques et financiers qui appuient et financent l'aspect genre, l'existence de beaucoup d'organisations de la société civile qui sont engagées dans la lutte pour le droit de la femme et son autonomisation. Il y a aussi de la volonté politique. Cependant, certains obstacles et faiblesses ont aussi été évoqués. Ils sont entre autres, la faible application de la législation ; les pesanteurs sociales culturelles ; les pesanteurs religieuses ; le faible niveau de vulgarisation ; l'absence d'appui financier, le manque de connaissance de textes ; les partenaires techniques et financiers veulent universaliser le genre. Parmi ces obstacles et faiblesses citées, deux d'entre eux ont soulevé de vive discussion entre les participants. Ce sont notamment les pesanteurs religieux et l'universalité du genre.

Concernant les pesanteurs religieuses, les deux religions principales du Tchad, l'Islam et le christianisme, ont leurs textes et sont simplement suivies par les fidèles, mais il y a souvent une mauvaise utilisation et interprétation de textes religieux. S'agissant de l'universalité de genre, les africains et les tchadiens ont une acception diverse du concept de genre car le Tchad, par exemple, est sous l'influence des cultures occidentales, orientales et africaines. Cela nécessite une définition propre au contexte tchadien. Ainsi, selon les discussions, les normes de l'Union européenne en matière de genre ne doivent pas s'ériger en règle pour les priorités du Tchad puisque les priorités actuelles du pays sont la paix, la sécurité, la sécurité alimentaire et la transition.

Quelques exemples allant dans le sens des obstacles aux questions de genre sont donnés. Ce sont le cas des femmes ou filles dans les zones rurales septentrionales qui doivent avoir l'accord d'un parent (papa, frère, marisou beau-père) pour se rendre dans les structures sanitaires ou des filles qui ne doivent pas avoir leurs premières règles chez leurs parents. Ce qui explique en partie le mariage d'enfant.

Concernant les points susmentionnés, selon les participants, des réactions rappelant la supériorité de l'homme à la femme selon les textes coraniques s'ajoutent ainsi à la primauté des normes culturelles régulant les communautés, et les premiers secours de la femme.

Les consultants ont précisé le cadre d'action de l'Union européenne avec les cadres politiques du pays. Ainsi, les documents politiques de base de ces études sont nationaux et parmi lesquels la Constitution Tchadienne qui déclare que « les tchadiens des deux sexes sont égaux ». En effet, le genre est culturel c'est pourquoi les études réalisées cherchent à trouver le langage genre du pays. Ce concept doit être vu comme une question de droits humains de

base et de développement.

Sur la base des résultats obtenus, les recommandations sont faites à UE. Ils consistent d'abord pour l'UE d'appuyer financièrement la mise en œuvre du PNG-PA ; la SNVBG, l'observatoire pour la promotion de l'équité genre ; financer les OSCs crédibles œuvrant pour la promotion du genre et de revoir le mécanisme de financement. Ensuite l'UE devrait aussi accompagner les associations et la société civile à faire le plaidoyer du code civil et la mise en œuvre de leurs projets, ainsi qu'accompagner directement l'Etat Tchadien dans l'application des textes juridiques. Enfin, l'UE doit renforcer les capacités des acteurs genre, Vulgariser les textes et lois au niveau décentralisé et organiser des réunions périodiques.

Pour Mme Anne Pêcheur, les recommandations faites sont bien notées et seront relayées vers le siège à Bruxelles.

Annexe 6 Liste de participant.es aux ateliers du 28 juin 2021

Liste de Présence

Atelier Profil Genre du 28 juin 2021 (9h-12h30) - Consultation de la Société Civile

N°	Institution	H/ F	Noms et prénoms	Fonction	Téléphone	Mail
01	AFDI Tchad	F	Achta Amine		66276959/996532 65	achtaamine20@yahoo.fr
02	Association REINDOS SOCIAL	F	Achta Adoum Abdoulaye	Présidente	66200131	aichareine2000@yahoo.fr
03	ASTEBEF	F	Dada Nandeh	Point Focal genre	66253768	adanandeh@gmail.com
04	Cabinet Nomaye Clarisse	H	Allaramadji Firmin	Collaborateur stagiaire	63830182	allaramadjifirmin@gmail.com
05	UFET/Moundou	F	Mme Ganbé née NodjitiDjéria Rebecca	Présidente	66265167	nodjitirebecca@yahoo.fr
06	RAGFHT	F	Ache Mahamat Abdoulaye	Présidente	66234817	ragfht@gmail.com
07	Woman International League for real and freedom	F	Roukhaya Mahamat Traoré	Assistante	62296751	roukhayatraore41297@gmail.com
08	Ligue Tchadienne des droits des femmes	F	Nodjikoua Dionrang Epiphanie	Présidente	60656899	nodjifanny@gmail.com
09	Réseau des femmes Africaines Ministres et Parlementaires REFAMP	F	Koumandial Marie Nanalbaye	Secrétaire exécutive adjointe	66294285	koumandial@gmail.com
10	Fondation Tchad Helping Hands	F	Adrienne Ndoubayo	Présidente	66 296002	ndoubayofille90@gmail.com
11	LEAD Tchad Consultante genre	F	Bénoudji Colette	Experte Genre et résilience	66234902	colette_issa@yahoo.fr
12	Ligue des femmes prédicatrices	F	Souad Awad Abdelhatif	Chargée de relations extérieures	66235499	sousoutoha9@gmail.com
13	OIFM/AFIP Tchad	F	Amina Kaya	Coordinatrice	66299921	kamina_nd@yahoo.fr
14	LEAD Tchad	F	Ngarassal Ronel Tabita	Chargée de finances/poin t focal genre	66209958	nronelta@gmail.com nronelta@yahoo.com
15	Kadja Health	F	Maïmouna Abdel- Hamid Maaraiif	Co-fondatrice et Présidente	62215152	maaraifmaya@gmail.com
16	ONG Voix de la Femme	M	Hadid David Nargoto	Chargé de programme	60878740	davidhadid2@gmail.com
18	Public Interest Law Center	F	Djiraibé Kemneloum Delphine	Avocate Principale	66299509	ddjiraibe@hotmail.com

19	APLFT	F	Larlem Marie	Coordinatrice Générale	66281073	aplft91@gmail.com mlarmarie-32@hotmail.fr
20	Délégation de l'UE	M	Niccoilò Maracchi	Chef équipe infrastructures	62930571	Niccois.maracchi@ceas.europa.eu
21	CAIDEL	M	Mbetibé Ngartel Robert	Chargé de programme	66297409	ngartelbob@yahoo.fr
22	REFAMP/T	F	Mme Selguet Achta Aguidi	Conseillère	66280860	aguidi.achta@gmail.com
23	ATPDH	F	Mme Agnès Ildjima Lokiam	Présidente	66288388	ildjimalokiam@yahoo.fr
24	AFDCPT	F	Mme Ngarmadji Céline	Présidente	66294085	narmadjicel.64@gmail.com
25	AFPT	F	Mme Mekonbé Thérèse	Présidente	66291695	calebasse_452@yahoo.fr
26	UFEP	M	Nodjimbaye Tamaibé Sylver	Chargé de projet	62235773	tamsylver@gmail.com
27	ONG AFC CET	F	Moudalbaye Appoline	Conseillère	66281464	appo_moudalbaye@yahoo.fr
28	MEPDCI	F	Fatouma Sileimane Ahmed	1 ^{ère} suppléante du point focal genre du MEPDI	6644 2854	fatoumasileimane@gmail.com
29	Association pour l'épanouissement de la femme	F	Teassem Gangnoal Espérance	Chargée de communication	68299974	esperenceg43@gmail.com
30	FOCUS INTERNATIONAL	F	Fleur Nicaise BENAM	Présidente	68012615	fleurbenam@gmail.com
31	ONG-AFC CET Association des femmes commerçantes et chefs d'entreprises	F	Mme Oudalbaye Philomène	Secrétaire chargée des relations interne et externe	98481594	dgnopmpe@gmail.com
32	Association des femmes enseignantes du Tchad (AFECST)	F	Dr Sabine Djimoko	Présidente	63555668 99352043	djimokosabine@yahoo.fr
33	OXFAM	F	Sabhna Rokkaya GAYE MboDJ	Coordinatrice genre et protection	92079070	srgaye@oxfaminternational.org

Liste de Présence

Atelier Profil Genre du 28 juin 2021 (14-16h30) - Consultation multi-acteurs

N°	Institution	H/ F	Noms et prénoms	Fonction	Téléphone	Mail
01	ATASANPE	H	Mbaikagdjim Julien	Secrétaire Général	66192923/9 0652134	atasanpe@yahoo.com
02	Concern Worldwide	F	Bella Hodgkinson	Coordinatrice	68485138	bella.hodgkinson@concern.net
03	CNCPRT	H	Kolyang Palebele	Président National	66319161	kolyangpale@yahoo.fr
04	PRAJUST2	H	Issa Tom	Coordonnateur	66203410	issatom2012@gmail.com
05	Ministère de la femme et de la famille	F	Débat Mbaitoloum	Directrice	63023529	mbaitoloumdebat@gmail.com
06	(MFFPE) Ministère de la femme	M	EHYABE HIMBET	DGM/SAF	66465445	chyabehimbet46@gmail.com
07	DUE	F	Mayallah Perside	Assistante	66275797	perside.mayallah@ecas-europa.eu
08	MEPDCI	F	Fatouma Sileimane	1 ^{ère} suppléante du PF du MEPDC	66442854	fatoumasileimane@gmail.com
09	CSAPR	F	Mingué-Ngaye Bouroumbé	Chargée de suivi	65219021	minguengayebouroumbe@gmail.com
10	AEN (Association des Eleveurs et Nomades)	M	Mahamat Nour Abdallah	SG	66475491	mhtnoorabd@gmail.com
11	UFLCDS	M	Mahamat Amine Adoum	Coordonnateur	68658892	uflcdis2001@gmail.com
12	CHORA	M	Mahamat Tahir Djibrine	Représentant Coordonnateur	66138270	choratchad@yahoo.fr
13	AMCC+	M	Arsène Djoula	Représentant Coordonnateur	66199565	arsdjoulafils@yahoo.fr djoulaarsene2@gmail.com
14	RECEIAC-TD	M	Noubadoumbaye Talomadi	Point Focal	66461936	noubatalo@yahoo.fr
15	Association Environnement sans frontière	F	Hadjé Achta Saimoune	Présidente	66299757/9 9958025	
16	REFELAT	F	Mme Mariam Djimet Ibet	Présidente	66290361	mariammahamat1@gmail.com

17	LEAD Tchad	M	Ngabo Ganda	Chargé de Programme	66362314	gandangabo@yahoo.fr
18	ROSUNIT	M	Nodjiadoum Koingar Tatola	Chargé de Programme	66229715	tatolanodjadoum@yahoo.fr
19	REJEFAC/AFDE	F	Loumouda Houdora Suzanne	Coordinatrice	66298240/95232372	hloumouda@yahoo.fr
20	ACRA	M	Beksoubo Etienne	Coordinateur Point Focal genre	66753101/90753101	beksouboetienne@gmail.com
21	Coopérative Agricole de Douguia	M	Alifa Mahamat	Président du comité de gestion	66239463/91929100	mahamatalif@yahoo.fr

Annexe 7 Méthodologie de collecte de données- profil genre 2017

Le présent rapport de 2021 est une actualisation de la version de 2017. Il repose sur de nouvelles sources (voir bibliographie), sur des entretiens avec des parties prenantes clés, sur un nouveau sondage auprès de différents partenaires de la DUE au Tchad, et sur deux ateliers de consultations avec la société civile et d'autres acteurs clés.

Cependant, dans un souci de continuité avec la version antérieure, cette annexe reflète la méthodologie mise en œuvre pour la collecte et l'analyse des données de la version de 2017

Quatre méthodes de recherche qualitative ont été utilisées pour la collecte de données en 2017 :

1. Les entretiens semi-structurés ;
 2. Un sondage écrit (questionnaires) d'évaluation des connaissances et de positionnement ;
 3. La recherche sur Internet et sur les sites de la DUE, des ministères, etc. ;
 4. L'analyse de contenu.
- ✓ Effectif des personnes rencontrées et nombre d'entretiens : un nombre total de 206 personnes (soit 104 femmes et 102 hommes) ont été interviewées. 80 entretiens individuels et collectifs (jeunes, femmes, hommes, associations féminines, groupements de femmes, etc.) réunissant ces 206 personnes ont été réalisés au total. Par ailleurs, un sondage écrit d'auto-évaluation des connaissances et des opportunités existantes a été fait pour prendre en compte l'approche genre auprès d'une centaine de personnes dont le personnel de la DUE et du PAON, des ministères et services techniques y afférents, des communes, des organisations de la société civile et des opérateurs économiques. Sur la centaine de réponses obtenues, seulement 80 sont exploitables (réponse complète et spécification de la catégorie et du sexe du/de la répondant(e)).
- ✓ Cibles des entretiens : la cible de ces entretiens en termes d'institutions est constituée principalement par des ministères, des CTD, des organisations intervenant dans les questions de genre partenaires ou non de la DUE, des responsables de la DUE, des gestionnaires des projets DUE sur le 11^{ème} FED et quelques-uns du 10^{ème} FED et des projets hors FED (lignes thématiques), des PTF, ONG, OSC, associations de défense des droits de l'homme, des universitaires, des organisations religieuses et traditionnelles, des associations féminines, des groupements de femmes.
- ✓ Institutions rencontrées : dix (10) différents types d'institutions et 49 institutions au total ont été rencontrées :
- ✓ **DUE**
- **Ministères (7)** : ministère de la femme, de la famille et de la solidarité nationale ; ministère de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles ; ministère de l'eau et de l'assainissement ; ministère de l'environnement et des pêches ; ministère de l'économie et de la planification du développement ; ministère de la justice et des droits humains ; ministère de santé publique ;

- **CTD (3)** : Maire de Moundou, Maire d'Oum Hadjer et Maire de Biktine ;
 - **Autorités déconcentrées (3)** : Gouverneur du Guéra, Gouverneur du Mandoul, Préfet d'Oum Hadjer
 - **PTF (4)** : UNFPA, UNICEF Mongo, FIDA (PADER-G) Mongo, FAO, GTG (Groupe Thématique Genre des Nations Unies au Tchad) ;
 - **ONG internationales (8)** : Concern Worldwide, Care International, OXFAM, Avocats Sans Frontières, ESSOR, ACORD, Initiatives Développement et ACTED ;
 - **OSC (15)**: Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT) ; Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad (AFDCPT) ; Public Interest Law Center (PILC) ; CADEN-Conseil ; Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT) ; Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH) ; Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (ATPDH) ; Centre d'Études et de Formation pour le Développement (CEFOD) ; Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF) ; Association Tchadienne des Organisations pour la Sécurité Alimentaire (ATOSA) ; Union des Femmes pour la Paix (UFEP) ; Université Populaire ; Coordination de la Renaissance des Jeunes pour l'Unité et le Développement Intégré du Batha-Est (CREJUDIBE), Oum Hadjer ; Union des organisations de femmes vendeuses de poisson ; Caritas Tchad.
 - **OP (6)** : Fédération Régionale des Éleveurs de Sarh ; Groupement Féminin Koumolo de Sarh ; CELIAF Mongo ; Union des Groupements Féminins du Batha, Oum Hadjer ; Union des Groupements Féminins de Abtouyouur « Tarkala » et Association des centres des initiatives des femmes de Biktine ;
 - **Secteur privé (1)** : Collectif des opérateurs économiques du Logone Occidental ;
 - **Congrégations religieuses (1)** : Entente des Églises et Missions Évangéliques au Tchad, (EEMET) ;
- ✓ Localités et régions de réalisation des entretiens : Afin d'aller à la rencontre des informateurs/trices, la mission s'est déployée dans certaines zones d'intervention de l'UE au Tchad, à savoir huit (8) localités situées dans huit (8) régions différentes sur les 23 que compte le Tchad. Il s'agit de : N'Djaména (Chari Baguirmi), Sarh (Région du Moyen Chari), Koumra (Région du Mandoul), Moundou (Région du Logone Occidental), Bongor (Région du Mayo Kebbi), Abéché (Région du Ouaddai), Oum Hadjer (Région du Batha), Mongo et Bitkine (Région du Guéra). En 2021, en raison des limitations aux déplacements liées à la pandémie, aucun déplacement n'a été effectué.

Des questionnaires **d'évaluation des connaissances et de positionnement** ont été adressés aux différents responsables impliqués dans la gestion des projets et les questions de genre avaient pour objectifs d'apprécier leurs connaissances en matière de genre et le positionnement de leurs organisations par rapport aux questions de genre. (La liste des personnes rencontrées se trouve en annexe 2).

L'analyse de contenu a porté principalement sur sept (7) documents : le document de programmation de l'aide au développement de l'UE au Tchad ou Programme Indicatif National (PIN) 2014-2020 et six (6) documents de projets dans les trois secteurs de concentration du 10^{ème} FED et du 11^{ème} FED : SAN, PASTOR, PAEPA, PRAJUST2, PAASIT et PASOC.

La mission, d'une durée totale de 25 jours, s'est déroulée du 5 au 23 septembre 2016 conduite par deux expertes internationales. Elle a abouti à l'élaboration du rapport provisoire qui a ensuite été repris par une autre experte. Les principales contraintes rencontrées par les consultantes au cours de la réalisation de cette étude sont : des difficultés d'accès à l'information et à la documentation auprès de certains départements ministériels et la durée trop courte de la mission par rapport au volume du travail à accomplir (25 jours pour chacune des deux expertes)²²⁶: la collecte de données a consommé plus de la moitié du temps.

Un atelier de trois jours, animé par une consultante internationale s'est tenu du 23 au 25 mai 2017 à N'Djamena. Il a rassemblé l'ensemble des parties prenantes aux projets en cours de la coopération Tchad-UE (cf. programme et liste participants en annexe). Le premier jour a permis de donner un aperçu des principaux concepts/outils de l'analyse genre aux participants. Les deuxième et troisième jour ont été consacrés à l'identification des recommandations pour mieux intégrer le genre dans 4 projets SAN, PAEPA, PRAJUST2 et PAASIT (cf. recommandations).

²²⁶ A noter qu'il s'agit de la durée standard de ce type de missions

Annexe 8 Résultats du sondage auprès des partenaires et parties prenantes, juin 2021

Quel est votre genre :		Answers	Ratio
Femme		12	34.286%
Homme		23	65.714%
No Answer		0	0.000%
Quel est votre Âge :		Answers	Ratio
20 et moins		0	0.000%
21 à 30		1	2.857%
31 à 40		10	28.571%
41 à 50		10	28.571%
50 et plus		14	40.000%
No Answer		0	0.000%
Pour quel type d'organisation travaillez-vous et/ou représentez ?		Answers	Ratio
Ministère, agences gouvernementales		0	0.000%
Autorités déconcentrées (gouvernement régionaux, municipalités, etc.)		0	0.000%
Organisations de la société civile		16	45.714%
Organisations paysannes et associations professionnelles		0	0.000%
Partenaires techniques et financiers (donneurs internationaux, agences développement)		12	34.286%
Délégation de l'Union européenne		3	8.571%
Les États membres		0	0.000%
No Answer		4	11.429%
À quels principaux enjeux de genre est relié votre travail? (Cochez tout ce qui s'applique)		Answers	Ratio
Mariage des enfants		18	51.429%
Violences faites aux femmes et aux filles		28	80.000%
Mutilation génitales féminines		17	48.571%
Santé reproductive des femmes et des filles		14	40.000%
Sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles		21	60.000%
Accès à l'éducation des filles		21	60.000%
Accès à l'emploi des femmes- autonomisation économique		23	65.714%
Participation des femmes au développement agricole et/ou accès à la terre		24	68.571%
Participation des femmes dans les instances politiques		20	57.143%
Réformes légales		9	25.714%
Stérotypes de genre (culturels, traditionnels)		14	40.000%
Paix et sécurité		23	65.714%
No Answer		0	0.000%

Veillez indiquer si, selon vous, la situation s'est améliorée ou empirée au cours des 5-10 dernières années au niveau national.

1. Mariage des enfants :		Answers	Ratio
Ne sait pas		9	25.714%
Situation s'est largement empirée		2	5.714%
Situation s'est modérément empirée		4	11.429%
Neutre, aucun changement		8	22.857%
Situation s'est modérément améliorée		13	37.143%
Situation s'est largement améliorée		0	0.000%
No Answer		0	0.000%
2. Violences faites aux femmes et aux filles		Answers	Ratio
Ne sait pas		4	11.429%
Situation s'est largement empirée		4	11.429%
Situation s'est modérément empirée		3	8.571%
Neutre, aucun changement		14	40.000%
Situation s'est modérément améliorée		10	28.571%
Situation s'est largement améliorée		0	0.000%
No Answer		0	0.000%

3. Mutilation génitales féminines		Answers	Ratio
Ne sait pas		13	37.143%
Situation s'est largement empirée		3	8.571%
Situation s'est modérément empirée		1	2.857%
Neutre, aucun changement		4	11.429%
Situation s'est modérément améliorée		13	37.143%
Situation s'est largement améliorée		2	5.714%
No Answer		0	0.000%
4. Santé reproductive des femmes et des filles		Answers	Ratio
Ne sait pas		6	17.143%
Situation s'est largement empirée		1	2.857%
Situation s'est modérément empirée		2	5.714%
Neutre, aucun changement		10	28.571%
Situation s'est modérément améliorée		16	45.714%
Situation s'est largement améliorée		1	2.857%
No Answer		0	0.000%
5. Sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles		Answers	Ratio
Ne sait pas		2	5.714%
Situation s'est largement empirée		3	8.571%
Situation s'est modérément empirée		8	22.857%
Neutre, aucun changement		13	37.143%
Situation s'est modérément améliorée		9	25.714%
Situation s'est largement améliorée		0	0.000%
No Answer		0	0.000%
6. Accès à l'éducation des filles		Answers	Ratio
Ne sait pas		2	5.714%
Situation s'est largement empirée		3	8.571%
Situation s'est modérément empirée		5	14.286%
Neutre, aucun changement		6	17.143%
Situation s'est modérément améliorée		19	54.286%
Situation s'est largement améliorée		0	0.000%
No Answer		0	0.000%
7. Accès à l'emploi des femmes		Answers	Ratio
Ne sait pas		4	11.429%
Situation s'est largement empirée		3	8.571%
Situation s'est modérément empirée		2	5.714%
Neutre, aucun changement		10	28.571%
Situation s'est modérément améliorée		15	42.857%
Situation s'est largement améliorée		1	2.857%
No Answer		0	0.000%
8. Participation des femmes au développement agricole et /ou réforme agricole		Answers	Ratio
Ne sait pas		5	14.286%
Situation s'est largement empirée		1	2.857%
Situation s'est modérément empirée		1	2.857%
Neutre, aucun changement		11	31.429%
Situation s'est modérément améliorée		16	45.714%
Situation s'est largement améliorée		1	2.857%
No Answer		0	0.000%
9. Participation des femmes dans les instances politiques		Answers	Ratio
Ne sait pas		5	14.286%
Situation s'est largement empirée		1	2.857%
Situation s'est modérément empirée		4	11.429%
Neutre, aucun changement		6	17.143%
Situation s'est modérément améliorée		18	51.429%
Situation s'est largement améliorée		1	2.857%
No Answer		0	0.000%

10. Réformes légales		Answers	Ratio
Ne sait pas		6	17.143%
Situation s'est largement empirée		2	5.714%
Situation s'est modérément empirée		2	5.714%
Neutre, aucun changement		9	25.714%
Situation s'est modérément améliorée		15	42.857%
Situation s'est largement améliorée		3	8.571%
No Answer		0	0.000%
11. Stéréotypes de genre (culturels, traditionnels)		Answers	Ratio
Ne sait pas		1	2.857%
Situation s'est largement empirée		1	2.857%
Situation s'est modérément empirée		2	5.714%
Neutre, aucun changement		20	57.143%
Situation s'est modérément améliorée		11	31.429%
Situation s'est largement améliorée		0	0.000%
No Answer		0	0.000%
12. Paix et sécurité		Answers	Ratio
Ne sait pas		4	11.429%
Situation s'est largement empirée		8	22.857%
Situation s'est modérément empirée		7	20.000%
Neutre, aucun changement		12	34.286%
Situation s'est modérément améliorée		6	17.143%
Situation s'est largement améliorée		0	0.000%
No Answer		0	0.000%

Quels sont les trois principaux progrès en termes d'égalité de genre que vous avez constaté sur le terrain dans votre champ d'activité au cours des dernières années? (Sélectionner seulement trois)

	Answers	Ratio
Mariage des enfants		7 20.000%
Violences faites aux femmes et aux filles		9 25.714%
Mutilation génitales féminines		3 8.571%
Santé reproductive des femmes et des filles		7 20.000%
Sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles		7 20.000%
Accès à l'éducation des filles		18 51.429%
Accès à l'emploi des femmes - autonomisation économique		12 34.286%
Participation des femmes au développement agricole et/ ou accès à la terre		8 22.857%
Participation des femmes dans les instances politiques		7 20.000%
Réformes légales		7 20.000%
Stéréotypes de genre (culturels, traditionnels)		1 2.857%
Paix et sécurité		1 2.857%
Ne sait pas		2 5.714%
Aucun		2 5.714%
No Answer		0 0.000%

Y a-t-il des thèmes liés à l'égalité de genre qui ne sont pas ou trop peu couverts par le gouvernement et/ ou la communauté internationale ?

	Answers	Ratio
Mariage des enfants		8 22.857%
Violences faites aux femmes et aux filles		7 20.000%
Mutilation génitales féminines		10 28.571%
Santé reproductive des femmes et des filles		5 14.286%
Sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles		9 25.714%
Accès à l'éducation des filles		5 14.286%
Accès à l'emploi des femmes - autonomisation économique		8 22.857%
Participation des femmes au développement agricole et/ ou accès à la terre		11 31.429%
Participation des femmes dans les instances politiques		6 17.143%
Réformes légales		8 22.857%
Stéréotypes de genre (culturels, traditionnels)		12 34.286%
Paix et sécurité		11 31.429%
Ne sait pas		1 2.857%
Aucun		0 0.000%
No Answer		0 0.000%

Quels sont selon vous les deux sujets les plus prioritaires en matière d'égalité de genre au Tchad ?		Answers	Ratio
Mariage des enfants		7	20.000%
Violences faites aux femmes et aux filles		11	31.429%
Mutilation génitales féminines		2	5.714%
Santé reproductive des femmes et des filles		6	17.143%
Sécurité alimentaire et nutrition des femmes et des filles		1	2.857%
Accès à l'éducation des filles		13	37.143%
Accès à l'emploi des femmes - autonomisation économique		3	8.571%
Participation des femmes au développement agricole et/ ou accès à la terre		4	11.429%
Participation des femmes dans les instances politiques		6	17.143%
Réformes légales		1	2.857%
Stéréotypes de genre (culturels, traditionnels)		7	20.000%
Paix et sécurité		6	17.143%
Ne sait pas		1	2.857%
Aucun		0	0.000%
No Answer		0	0.000%
Avez-vous déjà reçu une formation ou une orientation pour vous familiariser avec le genre ?		Answers	Ratio
Oui		29	82.857%
Non		6	17.143%
Ne s'applique pas		0	0.000%
No Answer		0	0.000%
Comment évaluez-vous votre niveau de connaissances du concept genre et de l'approche genre ?		Answers	Ratio
J'utilise ces concepts dans mon travail quotidien		22	62.857%
Très familier (ère)		5	14.286%
Assez familier (ère)		8	22.857%
Pas du tout familier (ère)		0	0.000%
Ne s'applique pas		0	0.000%
No Answer		0	0.000%

Veillez indiquer votre niveau de familiarité avec les documents du cadre juridique national et international en matière de genre :

1. Les objectifs de développement durable (ODD) relatifs au genre (p. ex. ODD 5)		Answers	Ratio
Ne s'applique pas		3	8.571%
Pas de connaissance		1	2.857%
Connaissance modérée		18	51.429%
Très bonne connaissance		14	40.000%
No Answer		0	0.000%
2. Les engagements du Tchad en vertu de Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination faites aux femmes (CEDEF ou CI)		Answers	Ratio
Ne s'applique pas		3	8.571%
Pas de connaissance		9	25.714%
Connaissance modérée		16	45.714%
Très bonne connaissance		7	20.000%
No Answer		0	0.000%
3. Les engagements constitutionnels en matière d'égalité entre les genres		Answers	Ratio
Ne s'applique pas		6	17.143%
Pas de connaissance		4	11.429%
Connaissance modérée		18	51.429%
Très bonne connaissance		8	22.857%
No Answer		0	0.000%
4. La politique national genre (PNG)		Answers	Ratio
Ne s'applique pas		4	11.429%
Pas de connaissance		6	17.143%
Connaissance modérée		16	45.714%
Très bonne connaissance		10	28.571%
No Answer		0	0.000%

Veillez indiquer quelles sont les acteurs clés pour la promotion de l'égalité de genre avec lesquels vous êtes familier (connaissance du mandat et des programmes)

		Answers	Ratio
Le ministère de la Femme, de la Famille et de la Solidarité Nationale		23	65.714%
Les points focaux genre des administrations publiques		5	14.286%
Les associations féministes		23	65.714%
Les groupements et les réseaux de femmes.		24	68.571%
Les partenaires techniques et financiers (organisations internationales, agences bilatérales de développement, etc.)		26	74.286%
Le secteur privé		1	2.857%
No Answer		1	2.857%

Êtes-vous familier avec le cadre de référence de l'Union européenne en matière d'égalité de genre et de développement (Plan d'action genre, interventions prioritaires, etc.) ?

		Answers	Ratio
Oui		16	45.714%
Non		19	54.286%
Ne s'applique pas		0	0.000%
No Answer		0	0.000%

Pour chaque affirmation suivante, veuillez indiquer votre niveau d'accord :

1. Même si une coutume est préjudiciable pour les femmes et les filles, il faut la respecter et la maintenir			
		Answers	Ratio
Complètement d'accord		2	5.714%
Un peu d'accord		0	0.000%
Neutre		1	2.857%
Un peu en désaccord		5	14.286%
Complètement en désaccord		27	77.143%
No Answer		0	0.000%
2. Les femmes devraient avoir les mêmes droits que les hommes			
		Answers	Ratio
Complètement d'accord		31	88.571%
Un peu d'accord		0	0.000%
Neutre		0	0.000%
Un peu en désaccord		1	2.857%
Complètement en désaccord		3	8.571%
No Answer		0	0.000%
3. Les femmes font face à des barrières structurelles qui les empêchent de bénéficier de programmes/ politiques aussi bien que les hommes			
		Answers	Ratio
Complètement d'accord		22	62.857%
Un peu d'accord		5	14.286%
Neutre		0	0.000%
Un peu en désaccord		3	8.571%
Complètement en désaccord		5	14.286%
No Answer		0	0.000%
4. Les femmes ont les mêmes opportunités que les hommes mais c'est elles-mêmes qui ne veulent pas y accéder			
		Answers	Ratio
Complètement d'accord		2	5.714%
Un peu d'accord		5	14.286%
Neutre		1	2.857%
Un peu en désaccord		7	20.000%
Complètement en désaccord		20	57.143%
No Answer		0	0.000%
5. Pour aller vers une société plus égalitaire, il faut impliquer les hommes dans les changements de rôles			
		Answers	Ratio
Complètement d'accord		25	71.429%
Un peu d'accord		6	17.143%
Neutre		0	0.000%
Un peu en désaccord		0	0.000%
Complètement en désaccord		3	8.571%
No Answer		1	2.857%

6. Les violences faites aux femmes sont des violations des droits humains		Answers	Ratio
Complètement d'accord		32	91.429%
Un peu d'accord		1	2.857%
Neutre		0	0.000%
Un peu en désaccord		0	0.000%
Complètement en désaccord		2	5.714%
No Answer		0	0.000%

7. Il est important d'intégrer une perspective de genre dans les projets liés au climat, à l'environnement et au développement durable		Answers	Ratio
Complètement d'accord		31	88.571%
Un peu d'accord		2	5.714%
Neutre		0	0.000%
Un peu en désaccord		0	0.000%
Complètement en désaccord		1	2.857%
No Answer		1	2.857%

Est-ce que votre organisation a des directives claires concernant l'intégration de l'égalité de genre dans les politiques, projets, programmes ?		Answers	Ratio
Oui		28	80.000%
Non		7	20.000%
Ne sait pas		0	0.000%
No Answer		0	0.000%

Est-ce que votre organisation réalise des analyses genre pour le développement de projets et programmes ?		Answers	Ratio
Oui		27	77.143%
Non		8	22.857%
Ne sait pas		0	0.000%
No Answer		0	0.000%

Avez-vous recours à de l'expertise en égalité de genre (point focal, consultant.es, expert.es genre, associations féministes, etc.) pour développer et mettre en œuvre des projets, politiques et programmes ?

		Answers	Ratio
Oui		22	62.857%
Non		13	37.143%
Ne sait pas		0	0.000%
No Answer		0	0.000%

Avez-vous déjà collaboré avec ou consulté les acteurs clés pour l'égalité de genre dans le cadre de vos interventions ?		Answers	Ratio
Le ministère de la femme, de la famille et de la solidarité nationale		19	54.286%
Les points focaux genre des autres administrations publiques		7	20.000%
Les organisations de la société civile (y compris les associations, les groupements et les réseaux des femmes)		26	74.286%
Les partenaires techniques et financiers (organisations internationales, agences bilatérales de développement, etc.)		25	71.429%
Le secteur privé		1	2.857%
Ne s'applique pas		2	5.714%
No Answer		0	0.000%

Votre organisation fait-elle le suivi et évaluation de ses actions en matière de genre ?		Answers	Ratio
Oui		29	82.857%
Non		6	17.143%
Ne sait pas		0	0.000%
No Answer		0	0.000%

Quelles sont les trois principales barrières que vous rencontrez pour intégrer l'approche genre dans vos projets ? (Sélectionnez seulement trois)		Answers	Ratio
Manque de données désagrégées		19	54.286%
Manque d'information à jour au niveau national		18	51.429%
Absence de volonté de votre organisation		3	8.571%
Besoin d'outils et de guides		12	34.286%
Besoin de formation en intégration du genre		14	40.000%
Besoin de l'expertise genre à l'interne		6	17.143%
Manque de ressources financières		20	57.143%
No Answer		2	5.714%